



Plan Climat Air Énergie Territorial

Diagnostic territorial



DIAGNOSTIC TERRITORIAL AIR ÉNERGIE CLIMAT

<u>INTRODUCTION : CONTEXTE DU PCAET, MÉTHODOLOGIE ET GLOSSAIRE</u>	PAGE 3
<u>PARTIE 1 : APPROCHE TECHNIQUE DU DIAGNOSTIC PCAET</u>	PAGE 13
<u>CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE</u>	PAGE 16
<u>PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUEVABLES</u>	PAGE 25
<u>RÉSEAUX D'ÉNERGIE</u>	PAGE 42
<u>ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE</u>	PAGE 48
<u>SÉQUESTRATION DE CO₂</u>	PAGE 56
<u>POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES</u>	PAGE 64
<u>VULNÉRABILITÉ FACE AUX DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES</u>	PAGE 80
<u>PARTIE 2 : APPROCHE THÉMATIQUE ET ENJEUX DU TERRITOIRE</u>	PAGE 95
<u>MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS</u>	PAGE 96
<u>BÂTIMENT ET HABITAT</u>	PAGE 106
<u>AGRICULTURE ET CONSOMMATION</u>	PAGE 118
<u>ÉCONOMIE LOCALE</u>	PAGE 130
<u>ANNEXES : DONNÉES ET HYPOTHÈSES DÉTAILLÉES</u>	PAGE 139

Le PCAET

Contexte global : l'urgence d'agir

Le **dérèglement du système climatique terrestre** auquel nous sommes confrontés et les stratégies d'adaptation ou d'atténuation que nous aurons à déployer au cours du XXI^e siècle ont et auront des **répercussions majeures sur les plans politique, économique, social et environnemental**. En effet, l'humain et ses activités (produire, se nourrir, se chauffer, se déplacer...) engendrent une accumulation de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère amplifiant l'effet de serre naturel, qui jusqu'à présent maintenait une température moyenne à la surface de la terre compatible avec le vivant (sociétés humaines comprises).

Depuis environ un siècle et demi, **la concentration de gaz à effet de serre** dans l'atmosphère ne cesse d'augmenter au point que les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoient des **hausse de températures** sans précédent. Ces hausses de températures pourraient avoir des conséquences dramatiques sur nos sociétés (ex : acidification de l'océan, hausse du niveau des mers et des océans, modification du régime des précipitations, déplacements massifs de populations animales et humaines, émergences de maladies, multiplication des catastrophes naturelles...).

Le résumé du **cinquième rapport du GIEC** confirme l'urgence d'agir en qualifiant « d'extrêmement probable » (probabilité supérieure à 95%) le fait que l'augmentation des températures moyennes depuis le milieu du XX^e siècle soit due à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre engendrée par l'Homme. Le rapport Stern a estimé l'impact économique de l'inaction (entre 5-20% du PIB mondial) au détriment de la lutte contre le dérèglement climatique (environ 1%).

La priorité pour nos sociétés est de **mieux comprendre les risques** liés au dérèglement climatique d'origine humaine, de **cerner plus précisément les conséquences** possibles, de **mettre en place des politiques appropriées**, des outils d'incitations, des technologies et des méthodes nécessaires à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

Contexte national : la loi de transition énergétique et les PCAET

Les objectifs nationaux à l'horizon 2030 sont inscrits dans la [Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte \(LTECV\)](#) :

- Réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990,
- Réduction de 20% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012,
- 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

La [Stratégie Nationale Bas Carbone](#) (SNBC) fournit également des recommandations sectorielles permettant à tous les acteurs d'y voir plus clair sur les efforts collectifs à mener. Les objectifs par rapport à 2015 à l'horizon du quatrième budget carbone (2029-2033) sont :

- **Transport** : -31% des émissions de gaz à effet de serre,
- **Bâtiment** : -53% des émissions de gaz à effet de serre,
- **Agriculture** : -20% des émissions de gaz à effet de serre (-46% à horizon 2050),
- **Industrie** : -35% des émissions de gaz à effet de serre (-81% à horizon 2050),
- **Production d'énergie** : -36% des émissions de gaz à effet de serre (-61% des émissions par rapport à 1990),
- **Déchets** : -38% des émissions de gaz à effet de serre (-66% à horizon 2050).

En 2017, le gouvernement a présenté le Plan Climat de la France pour [atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050](#). Pour y parvenir, le mix énergétique sera profondément décarboné à l'horizon 2040 avec l'objectif de mettre fin aux énergies fossiles d'ici 2040, tout en accélérant le déploiement des énergies renouvelables et en réduisant drastiquement les consommations.

Suivant la logique des lois MAPTAM et NOTRe, l'article 188 de la LTECV a clarifié les compétences des collectivités territoriales en matière d'Énergie-Climat : La Région élabore le Schéma d'Aménagement Régional, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires ([SRADDET](#)), qui remplace le Schéma Régional Climat-Air-Énergie ([SRCAE](#)).

Les EPCI à fiscalité propre traduisent alors les orientations régionales sur leur territoire par la définition de Plan Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) basé sur 5 axes forts :

- **La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),**
- **L'adaptation au dérèglement climatique,**
- **La sobriété énergétique,**
- **La qualité de l'air,**
- **Le développement des énergies renouvelables.**

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans.

Rappels réglementaires

Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018".

Pour rappel un PCAET c'est :

"Le plan climat-air-énergie territorial définit, sur le territoire de l'établissement public ou de la métropole :

*1° **Les objectifs stratégiques et opérationnels** de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;*

*2° **Le programme d'actions** à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique [...];*

Lorsque l'établissement public exerce les compétences mentionnées à l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales, ce programme d'actions comporte un volet spécifique au développement de la mobilité sobre et décarbonée.

Lorsque cet établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L. 2212-2 du même code, ce programme d'actions comporte un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.

Lorsque l'établissement public ou l'un des établissements membres du pôle d'équilibre territorial et rural auquel l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial a été transférée exerce la compétence en matière de réseaux de chaleur ou de froid mentionnée à l'article L. 2224-38 dudit code, ce programme d'actions comprend le schéma directeur prévu au II du même article L. 2224-38.

Ce programme d'actions tient compte des orientations générales concernant les réseaux d'énergie arrêtées dans le projet d'aménagement et de développement durables prévu à l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme ;

3° Lorsque tout ou partie du territoire qui fait l'objet du plan climat-air-énergie territorial est couvert par un plan de protection de l'atmosphère, défini à l'article L. 222-4 du présent code, ou lorsque l'établissement public ou l'un des établissements membres du pôle d'équilibre territorial et rural auquel l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial a été transférée est compétent en matière de lutte contre la pollution de l'air, le programme des actions permettant, au regard des normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques ;

*4° **Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.**"*

Le PCAET

Articulation avec les autres documents

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLH : Plan Local de l'Habitat

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PDU : Plan de Déplacements Urbains

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone

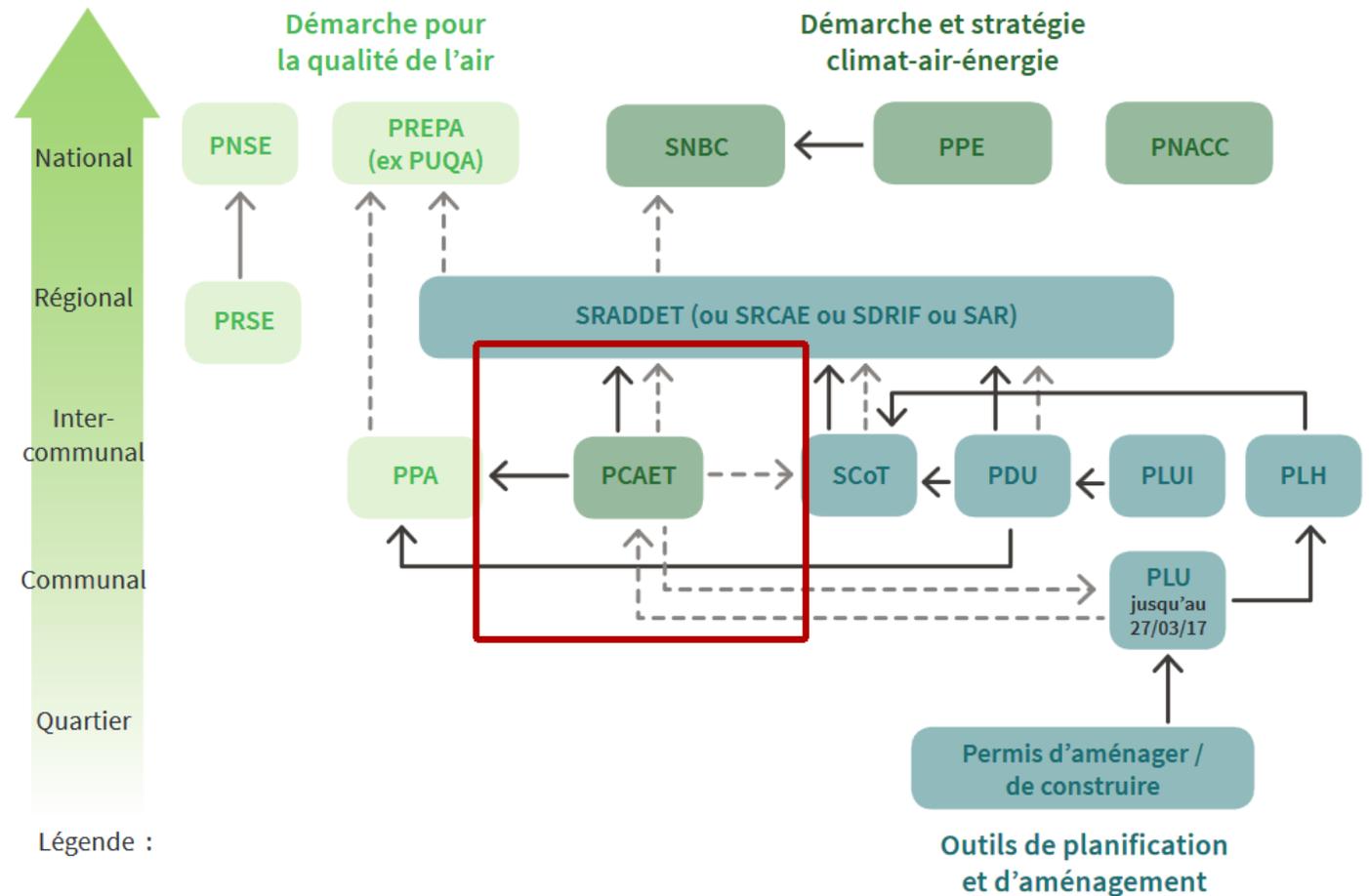
PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

PNACC : Plan National d'Adaptation au Changement Climatique

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

PNSE : Plan National Santé Environnement

PREPA : Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques



- « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- > « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »
- Constitue un volet

Source : ADEME, PCAET - Comprendre et construire sa mise en œuvre (2017)

Contexte local : un SRADDET ambitieux

Les **objectifs régionaux à l'horizon 2030-2050** concernant les volets climat, air et énergie sont inscrits dans le SRADDET :

- **Consommation énergétique finale** : -29% en 2030 et -55% en 2050 ;
- **Consommation en énergie fossile** : -48% en 2030 et -96% en 2050 ;
- **Énergies renouvelables et de récupération** : 41% de la consommation en 2030 et 100% en 2050 ;
- **Émissions de gaz à effet de serre** : -54% en 2030 et 77% en 2050 ;
- Réhabiliter 100% du parc résidentiel en BBC d'ici 2050 ;
- Respecter les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé d'ici 2030 sur la concentration en particules fines et ultrafines (20 µg/m³ en moyenne annuelle pour les PM₁₀, au lieu de 40 µg/m³ dans la réglementation française) ;
- Réduire à la source les émissions de polluants, en lien avec les objectifs nationaux du Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) en prenant pour cible les objectifs issus de la scénarisation climat-air-énergie à horizon 2030 : **Réduction de 84% des SO₂, de 72% des NO_x, de 14% des NH₃, de 56% des PM_{2,5} et de 56% des COVNM.**

Pour mettre en œuvre ces objectifs, 6 règles ont été construites dans le SRADDET :

- Règle n°1 : Atténuer et s'adapter au changement climatique ;
- Règle n°2 : Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans l'aménagement ;
- Règle n°3 : Améliorer la performance énergétique du bâti existant ;
- Règle n°4 : Rechercher l'efficacité énergétique des entreprises ;
- Règle n°5 : Développer les énergies renouvelables et de récupération ;
- Règle n°6 : Améliorer la qualité de l'air.

Atténuer et s'adapter aux effets du changement climatique en réduisant nos consommations d'énergie, et en développant les énergies renouvelables et de récupération : telle est la volonté du Grand Est pour devenir la première région française en matière de transition énergétique. La réponse à ces défis passe par des actions en matière de rénovation du bâti, d'efficacité énergétique dans les entreprises, de diversification des sources de production d'énergie et d'adaptation des réseaux.

Mise à part le **modèle énergétique durable** visé par la région, celle-ci met également l'accent sur **l'agriculture, la mobilité et l'économie circulaire**. En effet, voici certains objectifs énoncés dans le SRADDET :

Agriculture / Sylviculture :

- Développer une agriculture durable de qualité à l'export comme en proximité
- Valoriser la ressource bois avec une gestion multifonctionnelle des forêts
- Economiser le foncier naturel, agricole et forestier

Mobilité :

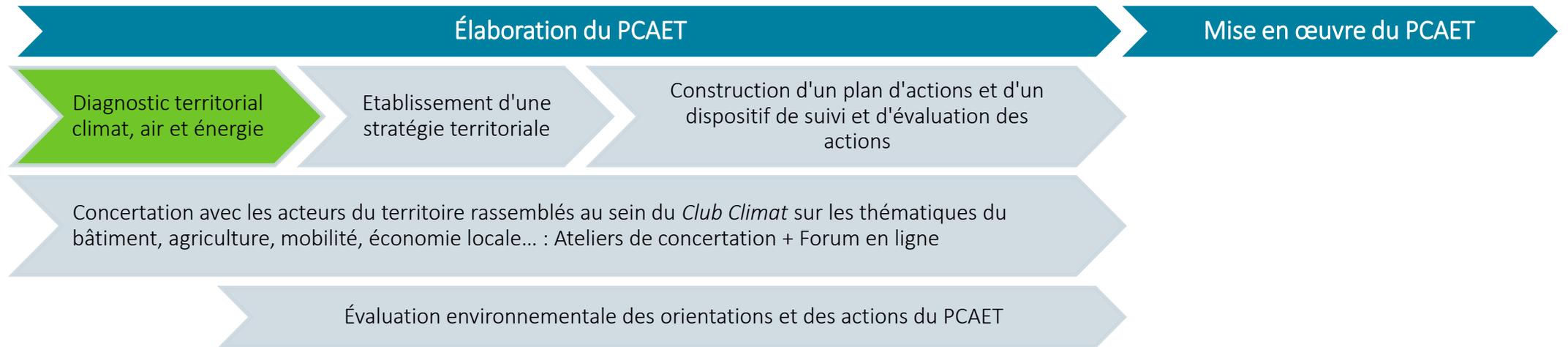
- Développer l'intermodalité et les mobilité nouvelles au quotidien

Economie circulaire :

- Déployer l'économie circulaire et responsable dans notre développement : objectif d'économies des ressources disponibles, tout en encourageant la réduction de la production de déchets.

Élaboration du PCAET

Première étape : le diagnostic territorial



Le diagnostic territorial est la première étape d'un plan climat air énergie territorial. Il s'agit de connaître la situation du territoire au regard des enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air. La communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales a choisi une méthodologie qui permet d'élaborer le PCAET sur la base d'un **diagnostic partagé et enrichi par les acteurs du territoire** :

- Au travers d'entretiens avec les acteurs du territoire menés pendant la réalisation du diagnostic : Région Grand Est, observatoire ATMO Grand Est, Office du tourisme, ADEME, Parc Naturel Régional, Syndicat départemental d'électricité des Vosges (SMDEV)...
- De la constitution d'un comité de pilotage qui devra valider ce diagnostic,
- Et via le partage du diagnostic en ligne sur un forum Climat et lors d'un atelier avec les acteurs volontaires du territoire, mobilisés en parallèle de l'élaboration du diagnostic et rassemblés au sein du Club Climat.

Les enjeux identifiés dans ce diagnostic et enrichis permettent de définir une stratégie territoriale qui s'appuie à la fois sur des constats quantitatifs (analyse de données air-énergie-climat) et sur les retours locaux des acteurs concernés.

Diagnostic territorial air-énergie-climat

Méthodologie

Le décret n° 2017-849 du 28 juin 2017 relatif au plan climat-air-énergie territorial précise que le diagnostic du PCAET traite des volets suivants :

- Émissions territoriales de gaz à effet de serre,
- Émissions territoriales de polluants atmosphériques,
- Séquestration nette de dioxyde de carbone,
- Consommation énergétique finale du territoire,
- Réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur,
- Production des énergies renouvelables sur le territoire,
- Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Pour faciliter la prise en main de ces volets plutôt techniques, **le diagnostic est organisé en deux parties**. La première partie est organisée autour des volets réglementaires listés ci-dessus ; la seconde partie présente les enjeux du territoire avec une lecture par thématique plus facile à prendre en main et permettant une **prise en compte transverse des enjeux air-énergie-climat** :

- Bâtiment et Habitat
- Mobilité et Déplacements
- Économie locale
- Agriculture et Consommation

Le diagnostic territorial s'appuie principalement sur les données de consommation d'énergie finale, de production d'énergies renouvelables, d'émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques par secteur et de qualité de l'air, fournies par l'observatoire régional ATMO Grand Est. Ces chiffres sont estimés par les observatoires, grâce à des outils de modélisation qu'ils ont développés. Ces outils sont construits en croisant les données structurelles propres aux territoires (caractéristiques du parc de logements, activités des secteurs tertiaire, industriel et agricole, flux de véhicules) avec les statistiques énergétiques disponibles pour les différents secteurs.

L'année d'étude considérée dans ce diagnostic est l'année **2017**, année la plus récente dans les données fournies par l'observatoire au moment de l'élaboration du diagnostic (édition juin 2019 – référence de l'inventaire : INV-EN-002).

La méthodologie de comptabilisation des observatoires régionaux présente certains avantages mais également certaines limites.

- **Intérêts** : Méthodologie unique qui permet l'uniformisation des résultats à l'échelle régionale et nationale, et donc leur comparaison par territoire et par année ; Approche cadastrale permettant de rendre compte de la situation du territoire, indépendamment des questions de responsabilités.
- **Limites** : Données parfois anciennes qui ne reflètent pas parfaitement la situation actuelle du territoire ; Méthodologie récente et pas encore robuste, en amélioration continue ; Approche cadastrale prenant en compte des impacts qui ne sont pas de la responsabilité du territoire et de la collectivité, mais qui manque cependant les impacts indirects de son activité.

Les chiffres de séquestration carbone du territoire sont issus de l'outil ALDO de l'ADEME. Les estimations des gisements théoriques mobilisables EnR sont calculées par B&L évolution à partir de données issues du recensement agricole, de l'INSEE, de l'ADEME et d'autres sources mentionnées dans la partie correspondante. Les scénarios climatiques proviennent de simulations climatiques locales disponibles sur le portail DRIAS (développé par Météo-France).

Le diagnostic territorial s'appuie également sur :

- **Une revue des documents du territoire** : Porter à connaissance, Projet de territoire, Atelier des territoires, schéma de développement économique et touristique, SRADDET, etc.
- **Des entretiens avec les services et les acteurs du territoire** : Région Grand Est, observatoire ATMO Grand Est, Office du tourisme, ADEME, Parc Naturel Régional, Syndicat départemental d'électricité des Vosges (SMDEV)...

Glossaire

Sigles et acronymes

ADEME	Agence de l'Environnement et de Maitrise de l'Energie	PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
CO₂	Dioxyde de Carbone	PM10	Particules fines
COVNM	Composés Organiques Volatiles Non Méthaniques	PM2.5	Particules Très fines
DDT	Direction départementale des territoires	PNACC	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	PPA	Plan de protection de l'atmosphère
EES	Evaluation Environnementale Stratégique	PPE	Programmation Pluriannuelle de l'énergie
ENR	Energies Renouvelables	RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale	SCoT	Schéma de cohérence territoriale
GES	Gaz à effet de serre	SNBC	Stratégie nationale bas carbone
GIEC	Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat	SO₂	Dioxyde de Soufre
GNV	Gaz Naturel Véhicule	SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
HAP	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques	SRCAE	Schéma régional Climat Air Energie
LTECV	Loi de transition énergétique pour la croissance verte	TEPCV	Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
N₂O	Protoxyde d'Azote	TEPOS	Territoire à Energie Positive
NO₂	Dioxyde d'Azote		

Glossaire

Secteurs : définitions

Branche énergie : elle regroupe ce qui relève de la production et de la transformation d'énergie (centrales électriques, cokeries, raffineries, réseaux de chaleur, pertes de distribution, etc.).

Industrie (hors branche énergie) : ce secteur regroupe l'ensemble des activités manufacturières et celles de la construction.

Résidentiel : ce secteur inclut les activités liées aux lieux d'habitation : chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, électricité spécifique, ...

Tertiaire : ce secteur recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les services, l'éducation, la santé, ...

Agriculture : ce secteur comprend les différents aspects liés aux activités agricoles et forestières : cultures (avec ou sans engrais), élevage, autres (combustion, engins, chaudières).

Transports : on distingue le transport routier et les autres moyens de transports (ferroviaire, fluvial, aérien) regroupés dans le secteur Autres transports. Chacun de ces deux secteurs regroupe les activités de transport de personnes et de marchandises.

Déchets : ce secteur regroupe les émissions liées aux opérations de traitement des déchets qui ne relèvent pas de l'énergie (ex : émissions de CH₄ des décharges, émissions liées au procédé de compostage, etc.).

Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) : ce secteur vise le suivi des flux de carbone entre l'atmosphère et les réservoirs de carbone que sont la biomasse et les sols.

Glossaire

Unités : définitions

tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e ou téqCO₂) : les émissions de GES sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ équivalent. Il existe plusieurs gaz à effet de serre : le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote, les gaz fluorés... Tous ont des caractéristiques chimiques propres, et participent donc différemment au dérèglement climatique. Pour pouvoir les comparer, on ramène ce pouvoir de réchauffement à celui du gaz à effet de serre le plus courant, le CO₂. Ainsi, une tonne de méthane réchauffe autant la planète que 28 tonnes de dioxyde de carbone, et on dit qu'une tonne de méthane vaut 28 tonnes équivalent CO₂.

tonnes de carbone : une tonne de CO₂ équivaut à 12/44 tonne de carbone (poids massique). Nous utilisons cette unité pour exprimer le stock de carbone dans les sols (voir partie séquestration de CO₂) afin de distinguer ce stock de la séquestration carbone annuelle (exprimée en tonnes de CO₂ éq. / an).

tonnes : les émissions de polluants atmosphériques sont exprimées en tonnes. Il n'y a pas d'unité commune contrairement aux gaz à effets de serre. Ainsi, on ne pas additionner des tonnes d'un polluant avec des tonnes d'un autres polluants et l'analyse se fait donc polluant par polluant.

GWh et MWh : les données de consommation d'énergie finale et de production d'énergie sont données en gigawatt-heure (GWh) ou mégawattheure (MWh). 1 GWh = 1000 MWh = 1 million de kWh = 1 milliard de Wh. 1 mégawattheure mesure l'énergie équivalant à une *puissance* d'un mégawatt (MW) agissant pendant une heure. 1 kWh = l'équivalent de l'énergie fournie par 10 cyclistes pédalant pendant 1h, ou 50 m² de panneaux photovoltaïque pendant 1h, ou l'énergie fournie par 8000 L d'eau à travers un barrage de 50 m de haut, ou l'énergie fournie par la combustion de 1,5 L de gaz ou de 33 cL de pétrole

tonnes équivalent pétrole (tep) : c'est une autre unité que rencontrée pour mesure les énergies consommées. On retrouve la même logique que la tonnes équivalent CO₂ : différentes matières (gaz, essence, mazout, bois, charbon, etc.) sont utilisées comme producteurs énergétiques, avec toutes des pouvoirs calorifiques (quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible) différents : une tonne de charbon ne produit pas la même quantité d'énergie qu'une tonne de pétrole. Ainsi, une tonne équivalent pétrole (tep) équivaut à environ 1,5 tonne de charbon de haute qualité, à 1 100 normo-mètres cubes de gaz naturel, ou encore à 2,2 tonnes de bois bien sec. Dans le diagnostic toutes les consommations d'énergie sont exprimées en MWh ou GWh ; 1 tep = 11,6 MWh.

PARTIE 1 : APPROCHE TECHNIQUE DU DIAGNOSTIC PCAET



CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLES

RÉSEAUX D'ÉNERGIE

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

SÉQUESTRATION DE CO₂

POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

VULNÉRABILITÉ FACE AUX DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES

Présentation – CC Porte des Vosges Méridionales

10 communes pour un peu moins de 30 000 habitant en 2016

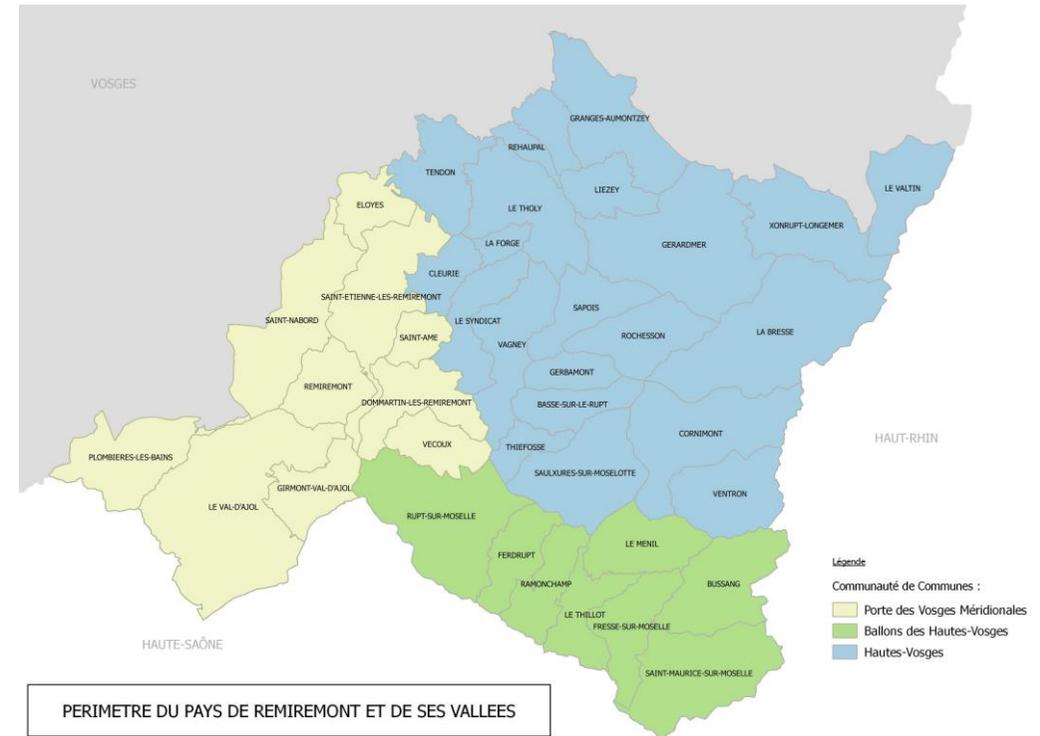
La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM) est le résultat de la fusion au 1er Janvier 2017 des Communautés de Communes de la Porte des Hautes-Vosges et de la CC Vosges Méridionales, avec extension à la commune de Saint-Amé. Elle est située dans le Sud du département des Vosges (en jaune sur la carte ci-contre), juxtaposée aux deux communautés de communes voisines (CC Hautes Vosges et CC Ballons des Hautes Vosges) qui ont lancé leur PCAET en même temps, dans une démarche commune.

D'une superficie totale de **263 km²**, elle compte **10 communes** et regroupe **29 630 habitants** en 2016. La communauté de communes connaît une décroissance démographique moyenne de **-0,4%/an** depuis 2011, soit 115 habitants de moins par an (similaire au département des Vosges : -0,5%/an).

Le siège de la CCPVM est établi à Saint-Étienne-lès-Remiremont. Le territoire est plus densément peuplé que la moyenne départementale (**113 habitants/km²** contre 63 hab/km² dans les Vosges) et plus que la moyenne nationale (105 hab/km²)

La grande ville la plus proche est Epinal située au Nord du territoire. Le territoire est traversé par plusieurs axes routiers plus ou moins passants : la N57 qui se divise en N66 à Remiremont et des départementales : D42 qui passe par Eloyes, D63 entre Plombières et Epinal, D23 qui rejoint le Val d'Ajol . La **voiture** est de loin le moyen de transport le plus utilisé.

Le territoire de la Porte des Vosges Méridionales est composé à 32% de terres agricoles (8 600 ha), **60% de forêts et milieux semi-naturels** (15 500 ha), 8% de surfaces artificialisées (2 000 ha).



Chiffres clés – CC Porte des Vosges Méridionales



Consommation d'énergie :

Porte des Vosges Méridionales : 29 MWh/habitant

- Région : 34 MWh/habitant
- France : 29 MWh/habitant

Indépendance énergétique du territoire :



Production d'énergie = 15% de l'énergie consommée

(Région : 20%)

Dépendance aux énergies fossiles (pétrole, gaz) :

61% des énergies consommées sont des énergies fossiles

(Région : 62% ; France : 64%)



Dépense énergétique : 76 M€ = 2570€ / habitant



L'évolution du climat à horizon 2050 :

- En été : +4 °C ; moins de pluie
- En hiver : +2 °C ; plus de pluie au total mais plus intenses

Toutes ces notions sont définies dans les parties du diagnostic correspondantes. Une analyse par volet technique et une analyse par secteur sont proposées.



Emissions de gaz à effet de serre :

Porte des Vosges Méridionales : 6 tonnes équivalent CO₂/habitant

- Région : 8,4 tonnes équivalent CO₂/habitant
- France : 7,2 tonnes équivalent CO₂/habitant

Bâtiment : 37% (Région : 20%)

Transports routiers : 36% (Région : 27%)

Agriculture : 18% (Région : 19%)

Industrie : 9% (Région : 26%)



Séquestration de carbone :

Les forêts du territoire absorbent 45% des émissions de gaz à effet de serre

Spécificités du territoire

- Une activité économique bien répartie entre industrie, agriculture, administration et tourisme
- Des bâtiments anciens et grands
- Un territoire assez vulnérable face aux conséquences du changement climatique (beaucoup de forêts, ressource en eau...)
- Une dépendance forte à la voiture individuelle pour les déplacements



Consommation d'énergie



Consommation d'énergie par source d'énergie • Consommation d'énergie par secteur • Évolution et scénario tendanciel

Consommation d'énergie



Question fréquentes

Qu'est-ce que l'énergie ?

L'énergie est la mesure d'un changement d'état : il faut de l'énergie pour déplacer un objet, modifier sa température ou changer sa composition. Nous ne pouvons pas créer d'énergie, seulement récupérer celle qui est présente dans la nature, l'énergie du rayonnement solaire, la force du vent ou l'énergie chimique accumulée dans les combustibles fossiles, par exemple.

L'énergie mesure la transformation du monde. Sans elle, on ne ferait pas grand-chose. Tous nos gestes et nos objets du quotidien dépendent de l'énergie que nous consommons. Toutes les sources d'énergie ne se valent pas : certaines sont plus pratiques, moins chères ou moins polluantes que d'autres.

L'énergie finale, késako ?

Il existe plusieurs notions quand on parle de consommation d'énergie :

La consommation énergétique finale correspond à l'énergie livrée aux différents secteurs économiques (à l'exclusion de la branche énergie) et utilisée à des fins énergétiques (les usages matière première sont exclus). Elle correspond à ce qui est réellement consommée (ce qui apparaît sur les factures).

La consommation finale non énergétique correspond à la consommation de combustibles à d'autres fins que la production de chaleur, soit comme matières premières (par exemple pour la fabrication de plastique), soit en vue d'exploiter certaines de leurs propriétés physiques (comme par exemple les lubrifiants, le bitume ou les solvants).

La consommation d'énergie finale est la somme de la consommation énergétique finale et de la consommation finale non énergétique.

Comment mesure-t-on l'énergie ?

Plusieurs unités sont possibles pour quantifier l'énergie, mais la plus utilisée est le Watt-heure (Wh). 1 Wh correspond environ à l'énergie consommée par une ampoule à filament en une minute. A l'échelle d'un territoire, les consommations sont telles qu'elles sont exprimées en GigaWatt-heure (GWh), c'est-à-dire en milliard de Wh, ou MégaWatt-heure (MWh) : millions de Wh. 1 GWh correspond approximativement à la quantité d'électricité consommée chaque minute en France, ou bien l'énergie contenue dans 100 tonnes de pétrole.

Autres notions de consommation d'énergie

Si l'énergie finale correspond à l'énergie consommée par les utilisateurs, elle ne représente pas l'intégralité de l'énergie nécessaire, à cause des pertes et des activités de transformation d'énergie. Ainsi, **la consommation d'énergie primaire** est la somme de la consommation d'énergie finale et de la consommation des producteurs et des transformateurs d'énergie (secteur branche énergie).

Enfin, on distingue une **consommation d'énergie à climat réel**, qui est l'énergie réellement consommée, alors que la **consommation d'énergie corrigée des variations climatiques** correspond à une estimation de la consommation à climat constant (climat moyen estimé sur les trente dernières années) et permet de ce fait de faire des comparaisons dans le temps en s'affranchissant de la variabilité climatique.



Consommation d'énergie finale

863 GWh consommés en 2017 soit 29 MWh/habitant

Le territoire de la Porte des Vosges Méridionales a consommé, en 2017, **863 GWh**, soit **29 MWh/habitant** (en termes d'énergie, c'est l'équivalent de 9 litres de pétrole consommés par habitant chaque jour).

La consommation totale d'énergie par habitant est inférieure à la moyenne régionale (34 MWh/habitant) et équivalente à la moyenne nationale (28,6 MWh/habitant). La moyenne régionale est particulièrement élevée du fait d'une région très industrielle.

La consommation d'énergie est bien répartie sur le territoire :

- Une concentration du résidentiel autour de Remiremont mais globalement présent sur tout le territoire
- Le tertiaire est notamment présent à Remiremont (hôpital) et Saint-Etienne-lès-Remiremont (siège de la CCPVM...)
- L'industrie est présente à Eloyes, Saint-Nabord, Saint-Etienne les Remiremont ou le Val d'Ajol
- Les axes routiers traversent le territoire (nationale N 66 et N 57) bien visibles en jaune sur la cartographie ci-contre (notamment à Saint-Nabord et le Val d'Ajol qui ont une grande partie de la nationale)

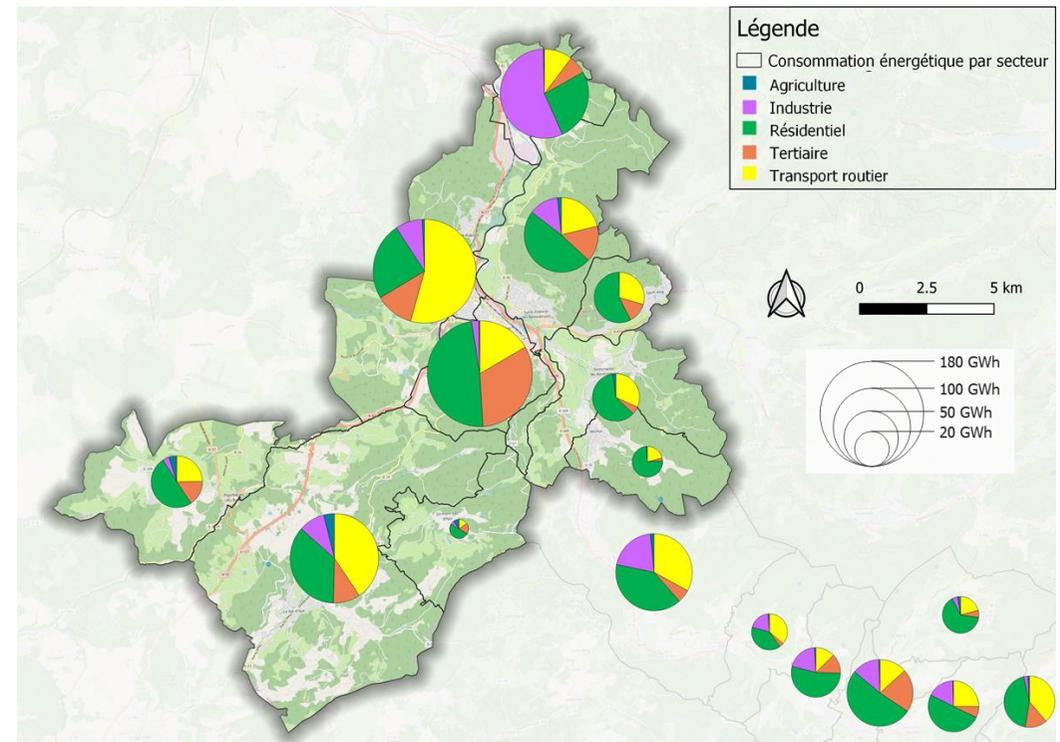


Porte des Vosges Méridionales : 29 MWh/habitant

Région : 34 MWh/habitant

France : 29 MWh/habitant

Consommation d'énergie finale et répartition par secteur (GWh)



Données territoriales et régionales de consommation d'énergie finale : ATMO Grand Est, données 2017 ; Données populations : INSEE ; Données nationales : Ademe, chiffres clés de l'énergie et du climat 2015 ; Cartographies : B&L évolution ; **Les données détaillées sont en annexes.**



Consommation d'énergie finale

54% de l'énergie consommée par le bâtiment et 29% par les transports

Le territoire de la Porte des Vosges Méridionales a consommé, en 2017, **863 GWh**, soit **29 MWh/habitant** (en termes d'énergie, c'est l'équivalent de 9 litres de pétrole consommés par habitant chaque jour).

La consommation totale d'énergie par habitant est inférieure à la moyenne régionale (34 MWh/habitant) et équivalente à la moyenne nationale (28,6 MWh/habitant). La moyenne régionale est particulièrement élevée du fait d'une région très industrielle.

Les secteurs qui consomment le plus d'énergie sont le **bâtiment** (secteurs résidentiel et tertiaire, qui à eux deux consomment 54% de l'énergie), gros consommateur de gaz, d'électricité, de bois-énergie et de fioul ; ainsi que le **transport routier** (29%).

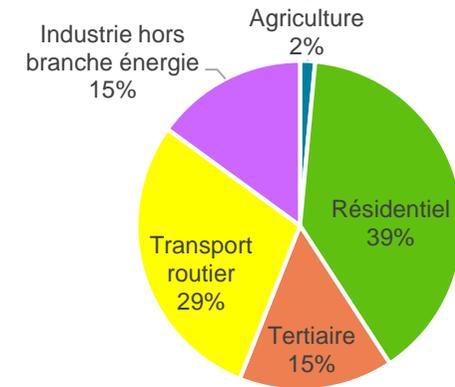
En 2017, le secteur résidentiel consomme en moyenne 11 MWh/habitant, soit presque **1,5 fois plus que la moyenne nationale** (7,5 MWh/habitant). Ceci est notamment du au chauffage important lors de la période hivernale, ainsi qu'à la grande taille et l'ancienneté des logements.

Le secteur des **transports routiers** représente 8,4 MWh/habitant sur le territoire de la Porte des Vosges Méridionales, soit un peu plus que la moyenne nationale (7,8 MWh/hab).

Le secteur **industriel** représente 19% de la consommation d'énergie finale, chiffre inférieur à la Région (31%). Les industries principales concernent le bois (scieries) et le textile. Il y a également des papeteries et menuiseries, situées principalement le long de la N57.

La consommation d'énergie du secteur industriel (comprenant industrie et construction) représente 40 MWh/poste salarié contre 131 MWh/poste pour la Région. Cette différence peut s'expliquer par des industries moins consommatrices d'énergie en moyenne (pas de grosse industrie consommatrice comme les aciéries, cimenteries...).

Répartition de la consommation d'énergie finale du territoire par secteur



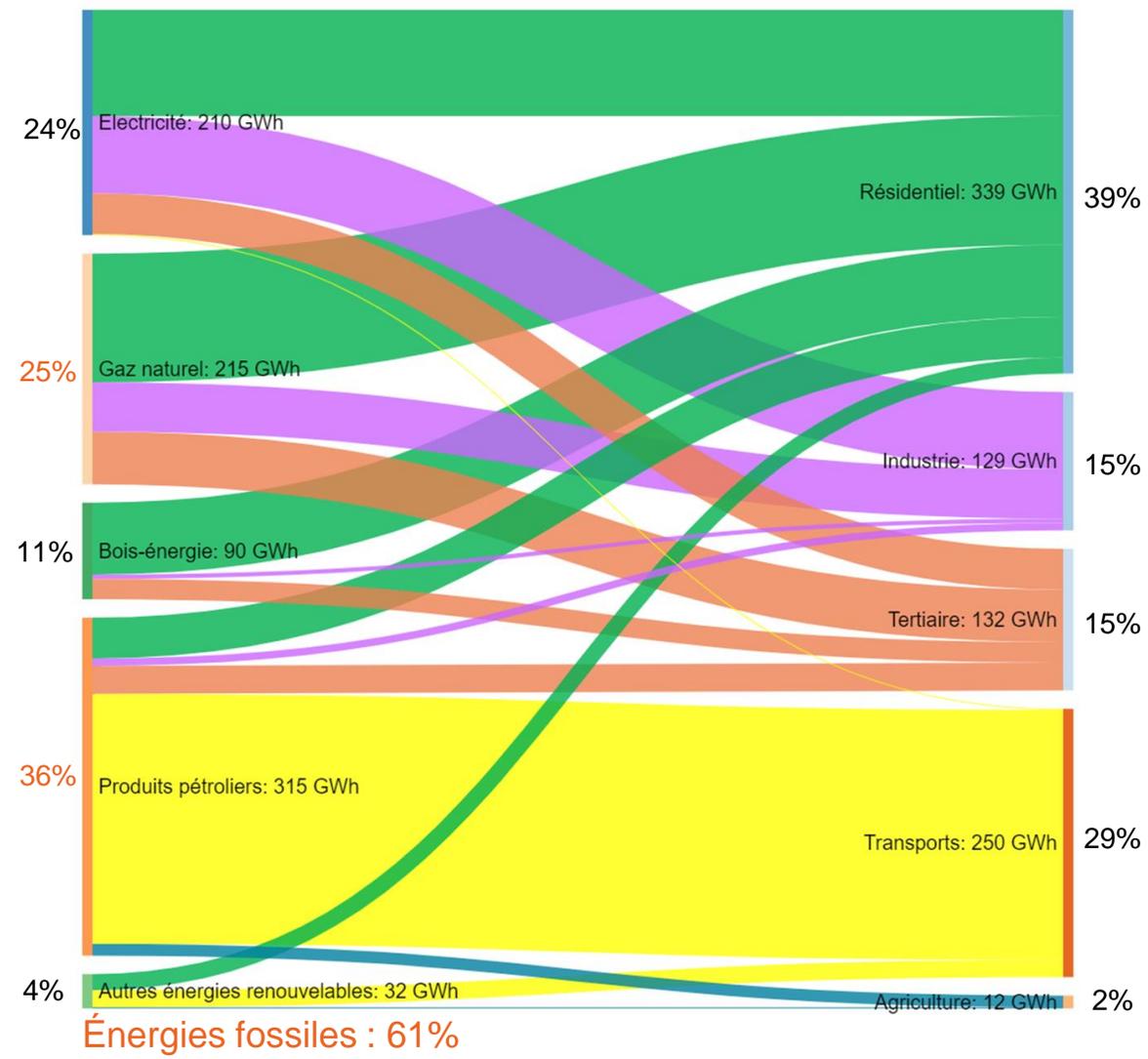
Dans le secteur **tertiaire**, la consommation d'énergie par emploi est de 14 MWh/poste salarié sur le territoire, contre 17 MWh/poste dans la Région.

Le secteur **agricole** représente seulement 2% des consommations du territoire, car le territoire est peu agricole, à l'image de la Région Grand Est, où les consommations de ce secteur sont similaires.



Consommation d'énergie finale

Un territoire qui consomme 61% d'énergies fossiles



Plus de 60% l'énergie consommée sur le territoire provient directement de sources d'énergie fossiles : le **pétrole à 36%** (sous forme de carburants pour le transport routier et les engins agricoles, ou de fioul domestique) et le **gaz à hauteur de 25%**. Ces deux sources d'énergie sont non seulement non renouvelables, ce qui suppose que leur disponibilité tend à diminuer, et elles sont également importées en majorité. La **dépendance énergétique** du territoire est par conséquent importante. À l'échelle de la Région, la part du pétrole est similaire (34%) tout comme celle du gaz est supérieure (26% de l'énergie finale consommée).

24% de l'énergie finale consommée l'est sous forme d'**électricité**, utilisée dans les logements, le tertiaire mais également l'industrie. En France, l'électricité est produite à partir de l'énergie nucléaire à 72%, de l'énergie hydraulique à 12%, du gaz à 7%, à 7% à partir du vent, du soleil ou de la biomasse, à 1,4% à partir du charbon et à 0,4% à partir de fioul. Ainsi, même si elles n'apparaissent pas directement dans le bilan de consommation d'énergie finale, **des énergies fossiles sont impliquées dans la consommation d'électricité du territoire.**

15% de l'énergie consommée est issue de ressources renouvelables (EnR) : le bois-énergie pour la majorité (10,5%), mais aussi le biogaz, biocarburants, boues de station d'épuration, chaleur issue de PAC aérothermiques et géothermiques, chaleur issue d'installations solaires thermiques, etc. Cette part des EnR est supérieure à la valeur régionale (11%).

Données territoriales, départementales et régionales de consommation d'énergie finale : ATMO Grand Est, données 2017 ; données RTE du mix électrique français en 2017 ; Graphiques : B&L évolution ; Les données détaillées sont en annexes.



Consommation d'énergie finale

Une consommation qui diminue légèrement depuis 2005

La consommation d'énergie finale de la Porte des Vosges Méridionales a diminué de **-2,8%/an** en moyenne entre 2005 et 2017. Les variations entre les années s'expliquent essentiellement par les variations climatiques (un hiver plus rigoureux entraîne des consommations d'énergies plus importantes). Ainsi, la consommation d'énergie corrigée des variations climatiques suit la même diminution de -2,8%/an depuis 2005, mais avec une répartition sectorielle différente.

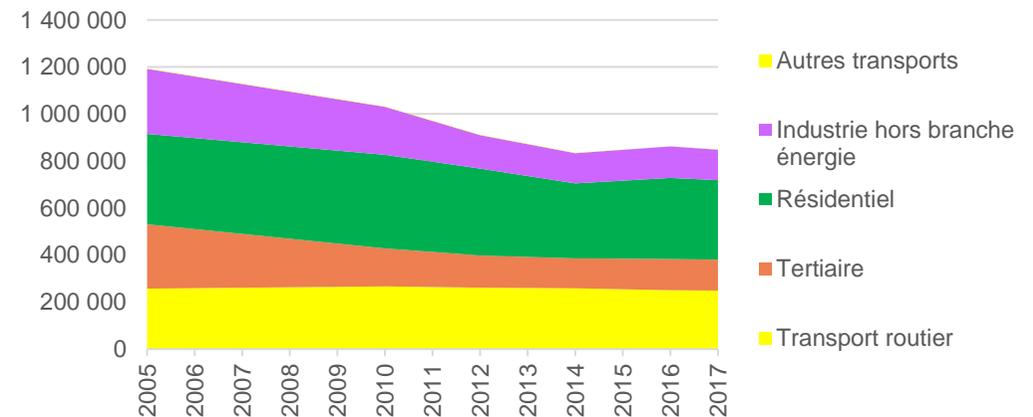
Cette diminution s'explique en premier lieu par la diminution de la population sur cette même période : -100 habitants / an en moyenne, soit -0,3%/an. D'autre part, les secteurs économiques ont également connu une diminution du nombre d'emplois : - 100 emplois par an pour l'industrie et -70 emplois par an pour le tertiaire.

La consommation d'énergie par habitant augmente : + 1,1%/an entre 2010 et 2017.

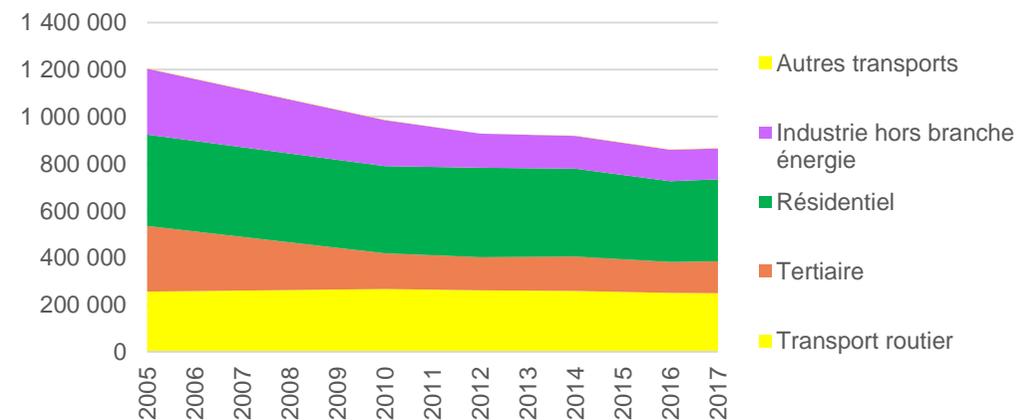
Sur cette période 2010-2017, le bâtiment (résidentiel et tertiaire) a connu une diminution assez importante, due principalement à la diminution du nombre d'habitants et d'emplois dans le tertiaire. Le transport a une consommation plutôt à la baisse, expliquée par de plus nombreux véhicules mais des moteurs moins émetteurs. L'industrie a vu sa consommation diminuer fortement avec la diminution du nombre d'emplois (-100 / an entre 2011 et 2016). Enfin, l'agriculture a une augmentation de sa consommation allant de pair avec l'augmentation du nombre d'emplois (+7 par an en moyenne entre 2011 et 2016).

	Consommation d'énergie en 2017 (GWh)	% annuel 2005-2017
Résidentiel	338	-1,0%
Tertiaire	131	-6,0%
Transport routier	249	-0,25%
Industrie hors branche énergie	130	-6,1%
Agriculture	13	0,4%
Bâtiment (Rés+Ter)	470	-2,8%
Tous secteurs	863	-2,8%

Evolution de la consommation d'énergie par secteur entre 2005 et 2017 (MWh)



Evolution de la consommation d'énergie corrigée des variations climatiques (MWh)



Données territoriales et régionales de consommation d'énergie finale : ATMO Grand Est, données 2017 ; Nombres d'habitants : INSEE pour les années 2006 et 2016 ; Graphiques : B&L évolution



Dépense énergétique du territoire

76 millions d'euros dépensés dans l'énergie sur le territoire

La dépense énergétique du territoire de la Porte des Vosges Méridionales s'élève en 2017 à un total de **76 millions d'euros**, soit **2570€ / habitant**.

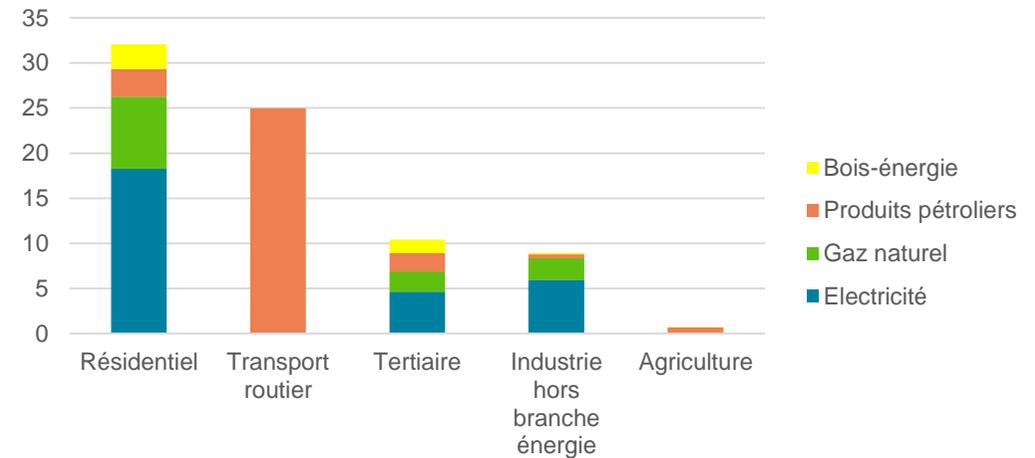
Cette valeur par habitant comprend le coût pour les ménages et le coût pour les acteurs économiques. Bien que les ménages ne paient pas directement la dépense énergétique des professionnels, une augmentation des prix de l'énergie peut laisser supposer une répercussion sur les prix des produits, dont une augmentation aurait un impact pour les ménages.

La dépense pour les **produits pétroliers** (carburant, fioul...) représente **38%** de la dépense énergétique totale du territoire, ce qui est équivalent à son importance dans l'approvisionnement énergétique (25%).

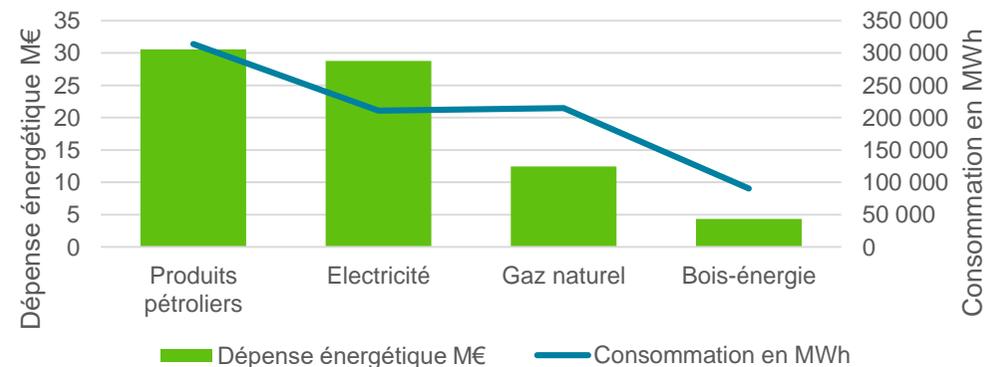
L'**électricité** représente **40%** de la dépense énergétique du territoire (alors que sa part dans l'énergie consommée est de 38%). Ces énergies ont des coûts plus élevés que le gaz ou le bois.

La **biomasse** et le **gaz naturel** sont les énergies les moins chères : leur part dans la dépense énergétique du territoire est donc plus faible que leur part dans la consommation (respectivement 16% et 6% de la dépense énergétique du territoire).

Dépense énergétique du territoire (millions d'€)



Dépense énergétique (M€) mise en perspective de la consommation d'énergie (MWh) par type d'énergie



Consommation d'énergie finale : ATMO Grand Est, données 2017 ; Prix de l'énergie en 2016 : base Pégase (prix de l'énergie de avec les coûts d'abonnement, HT pour les usages professionnels et TTC pour les usages des particuliers, tel que recommandé par la méthodologie de Cerema sur la facture énergétique territoriale) ; Graphiques : B&L évolution

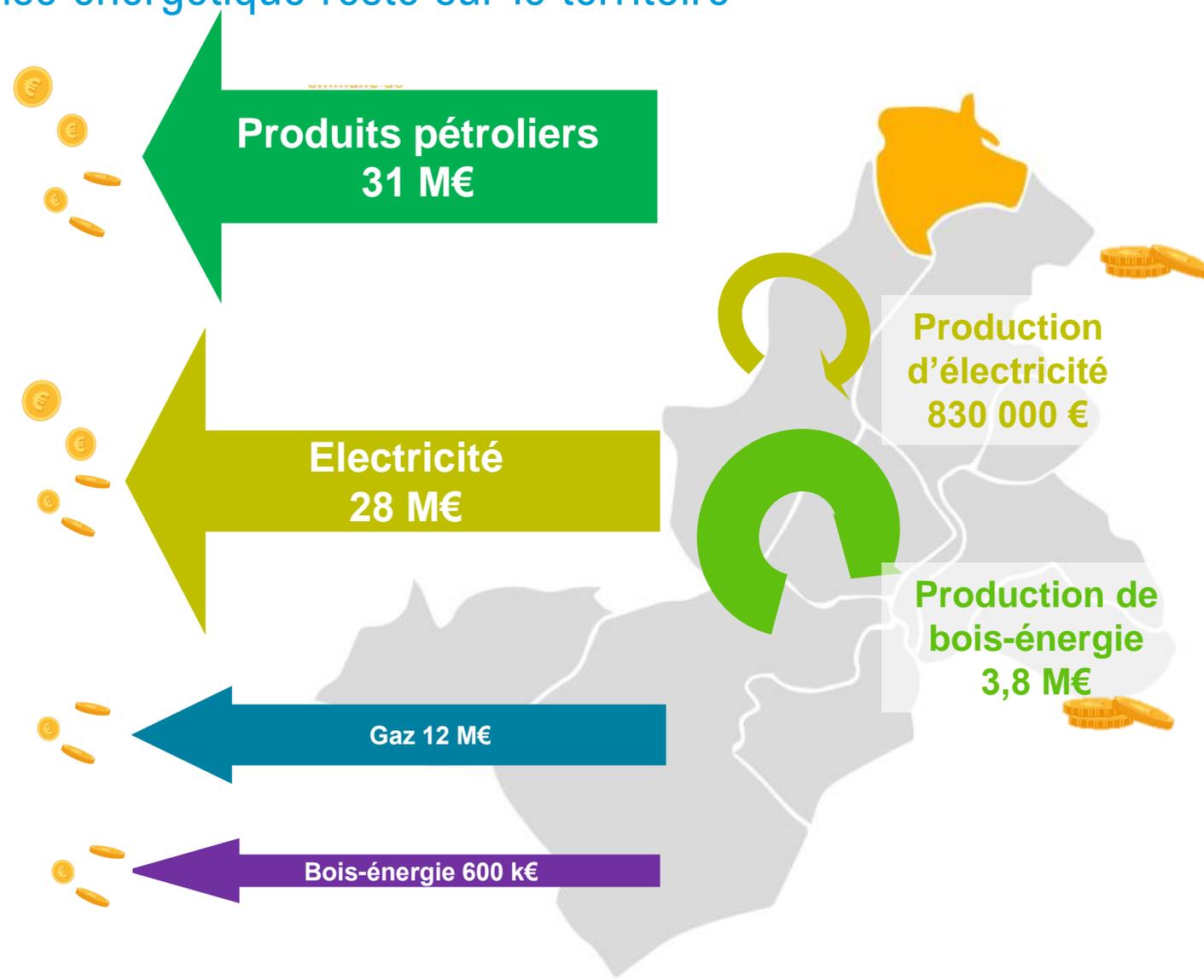


Facture énergétique du territoire

Seulement 6% de la dépense énergétique reste sur le territoire

Le territoire produit une part de son énergie localement, du bois-énergie et un peu d'électricité, pour une valorisation estimée à **4,6 millions d'euros**. Ainsi, 6% de la dépense énergétique reste sur le territoire, dont quasiment 90% du bois-énergie.

La facture énergétique finale du territoire (correspondant aux dépenses retranchées de la production locale) s'élève à **72 millions d'euros**, soit **9% du PIB du territoire**.



PIB du territoire estimé à partir du PIB/habitant de la Région des Vosges en 2016 ; Production d'électricité et de chaleur : voir partie Production d'énergie renouvelable

Vulnérabilité économique



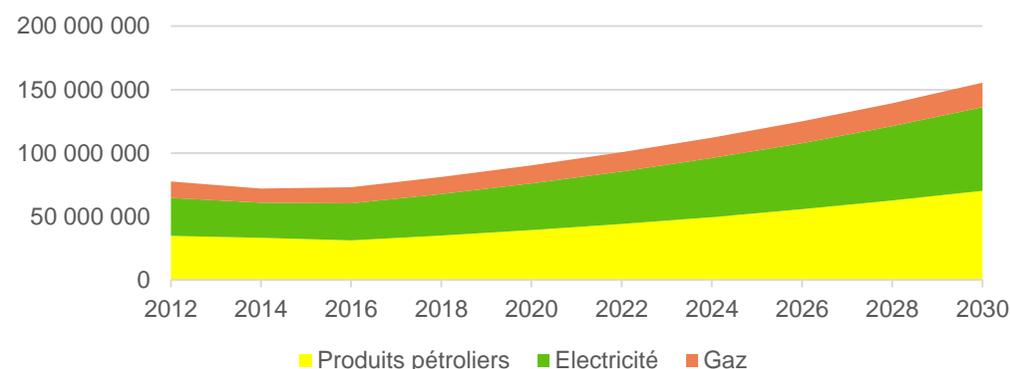
Des prix de l'énergie en augmentation

La dépense énergétique du territoire due aux consommations d'électricité, de gaz et de produits pétroliers s'élève en 2017 à 88 M€, soit 9% du PIB du territoire. **Les coûts de ces énergies sont en augmentation chaque année**, par l'augmentation des coûts des matières premières et la hausse de la fiscalité carbone qui pèse sur les énergies fossiles. Notamment, le coût de l'électricité a une tendance actuelle d'augmentation de 6% par an.

Ainsi, en considérant la tendance entre 2007 et 2017 de l'évolution des prix des énergies, la dépense énergétique du territoire pourrait s'élever à **155 M€ en 2030**, soit **entre 13% et 18% de la valeur économique créée sur le territoire** (selon la croissance économique estimée à 0,5% ou 2% par an).

Bien qu'il soit complexe de prévoir l'augmentation des prix de l'énergie, la tendance globale à la hausse représente une fragilité économique pour le territoire, tant pour les ménages, la collectivité et les acteurs économiques. Cette vulnérabilité économique peut être réduite par une **baisse de la consommation d'énergie** et par une **production locale d'énergie** (retombées locales de la dépense énergétique).

Augmentation potentielle de la facture énergétique du territoire à consommation d'énergie constante (€)



Prix de l'électricité : Entre 2011 à 2017, le prix de l'électricité a augmenté de 32% ; Hypothèses augmentations annuelles des prix : 6% pour l'électricité, 3% pour le gaz, 6% pour les produits pétroliers ; Prise en compte de l'augmentation de la composante carbone des prix.



Production d'énergie renouvelable



Production d'énergie renouvelable sur le territoire • Potentiels de développement de la production d'énergie renouvelable • Méthanisation • Photovoltaïque • Solaire thermique • Pompes à chaleur / Géothermie • Biomasse • Eolien • Biocarburant

Énergies renouvelables



Question fréquentes

Comment mesure-t-on la production d'énergie ?

On peut mesurer la production d'énergie avec la même unité que pour l'énergie consommée : le Watt-heure (Wh) et ses déclinaisons : GigaWatt-heure (GWh ; milliard de Wh), ou MégaWatt-heure (MWh ; millions de Wh). 1 GWh correspond approximativement à la quantité d'électricité consommée chaque minute en France, ou bien l'énergie contenue dans 100 tonnes de pétrole.

Quelle distinction entre puissance (W) et production (Wh) ?

La puissance (en Watt) mesure la capacité d'une installation, sans notion temporelle. La production annuelle se mesure en Watt-heure, et est le résultat de la puissance (Watt) multipliée par le nombre d'heures de fonctionnement sur une année. La puissance est comme la vitesse d'un véhicule, et l'énergie produite est la distance parcourue par le véhicule à cette vitesse pendant une certaine durée. Ainsi, la production annuelle d'énergie renouvelable dépend de la puissance installée et du nombre d'heures de fonctionnement. Ce deuxième facteur est le plus déterminant dans le cas d'énergie dites intermittentes (vent, soleil), dont le nombre d'heures de fonctionnement dépend de conditions météorologiques, faisant varier la production d'une année à l'autre pour une même capacité installée.

Qu'est-ce qu'une énergie renouvelable ?

La majorité de l'énergie utilisée aujourd'hui est issue de ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon) ou fissiles (uranium). Ces ressources ne se reconstituent pas à l'échelle du temps humain, et lorsque nous les utilisons elles ne sont plus disponibles pour nous ou nos descendants. Les énergies renouvelables, comme le rayonnement solaire, la force du vent ou bien la chaleur de la terre, ne dépendent pas de ressources finies et peuvent donc être utilisées sans risque de privation future.

Qu'est-ce que la chaleur fatale ?

Certaines activités humaines produisent de la chaleur, comme certains procédés industriels, l'incinération des déchets ou bien le fonctionnement des datacenters. Cette chaleur devrait être normalement perdue, mais elle peut être récupérée pour du chauffage, de la production d'électricité ou bien d'autres procédés industriels. On parle alors de récupération de chaleur fatale.



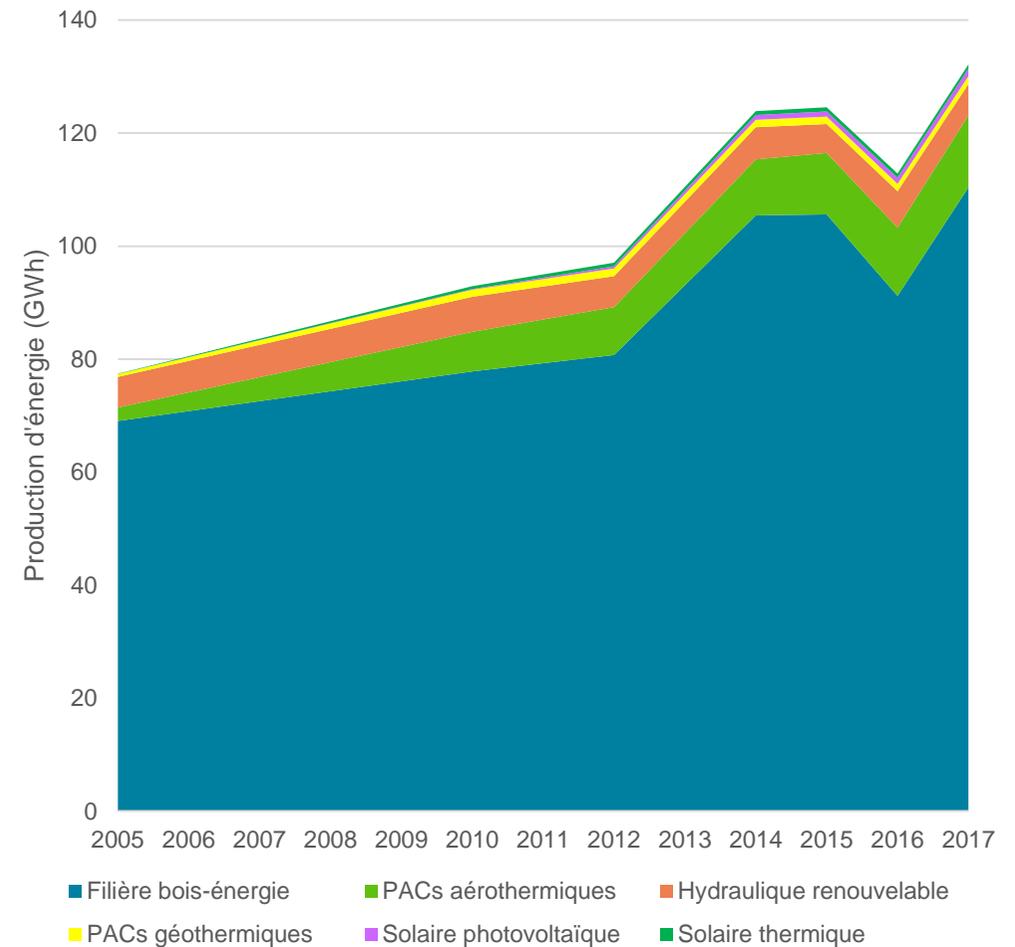
Production actuelle

132 GWh produits sur le territoire soit 15% de l'énergie consommée

Le territoire produit 132 GWh d'énergie primaire issue de sources renouvelables, soit 15% de l'énergie qu'il consomme.

	Production actuelle
Photovoltaïque	1,3 GWh
Hydraulique	5,5 GWh
Eolien	0 GWh
Sous-total électricité	6,8 GWh
Solaire thermique	0,8 GWh
Biogaz injection	0 GWh
Pompes à chaleur aérothermiques	12,8 GWh
Pompes à chaleur géothermiques	1,4 GWh
Bois-énergie	110 GWh
Sous-total chaleur	125,3 GWh
Total	132 GWh

Evolution de la production issue d'énergies renouvelables entre 2005 et 2017 sur la Porte des Vosges Méridionales



Données de production : ATMO Grand Est, données 2017

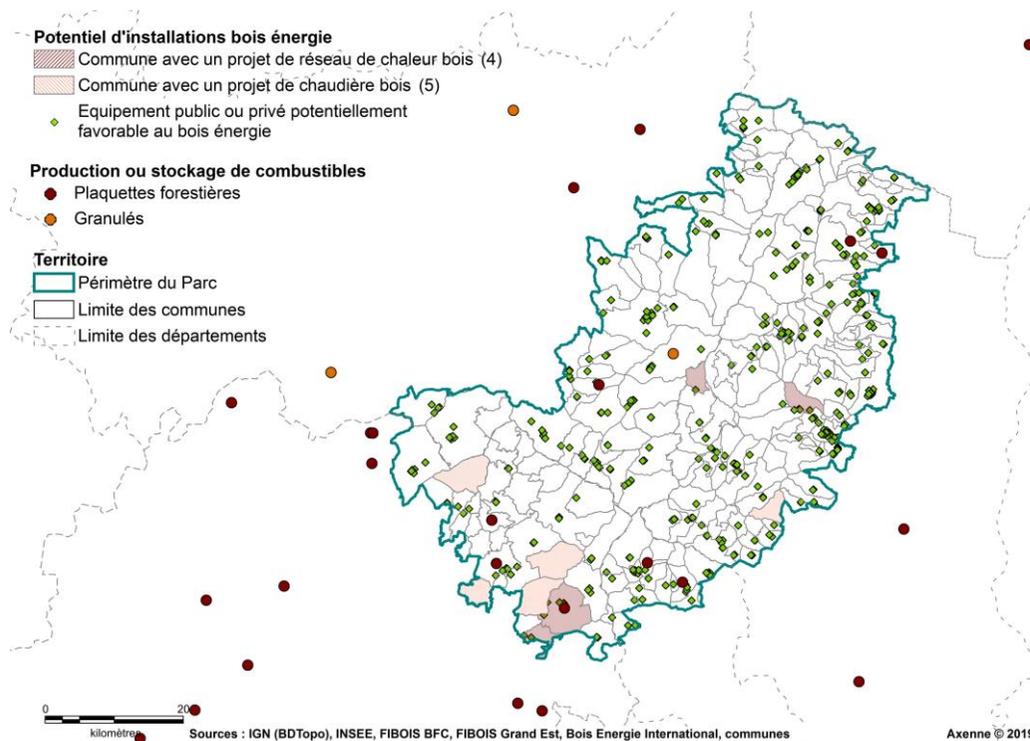


Combustion de biomasse

84% de l'énergie renouvelable issue de la filière bois-énergie

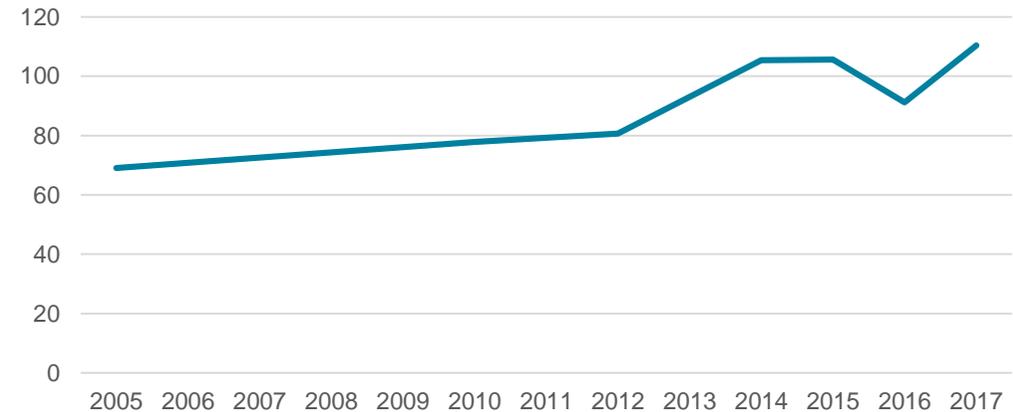
La production de bois-énergie sur le territoire s'élève en 2017 à **110,4 GWh/an**, ce qui est très important pour une communauté de communes de cette taille. De plus, c'est la valeur de production la plus haute depuis 2005.

L'enjeu de cette filière est d'**optimiser sa gestion**. En effet, une structuration de la filière bois permet d'assurer une **gestion durable des forêts** et un **approvisionnement local**. Pour le territoire concerné, cette orientation peut s'axer autour du **renouvellement et du développement du parc d'appareils de chauffage bois en promouvant les technologies efficaces et propres**.



Production de bois-énergie : ATMO Grand Est, données 2017 ; Etude ENR du PNR ; Graphique : B&L évolution

Production annuelle filière bois-énergie (GWh/an)



Le gisement net de bois-énergie mobilisable sur le territoire est inférieur à la production actuelle recensée par l'observatoire. Ainsi, l'enjeu est surtout de structurer la filière et d'assurer le renouvellement des forêts en menant une gestion durable.

Par ailleurs, le bois n'est pas la seule ressource pour la combustion de biomasse. Les **déchets verts ligneux** (taille de bois, déchets forestiers) présentent un bon pouvoir calorifique ; tout comme certains résidus de culture (pailles, rafles de maïs...) s'ils sont séchés.

Des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) peuvent aussi être mises en place, en faisant attention à ne pas concurrencer les cultures alimentaires.

La carte fournie par l'étude des énergies renouvelables à l'échelle du parc naturel régional a permis de recenser l'ensemble des installations publiques et privées potentiellement favorables au bois énergie et la production ou stockage de combustibles. On y voit aussi qu'un projet de chaudière bois est en cours sur le territoire de la Porte des Vosges Méridionales.



11% de l'énergie renouvelable issue de l'hydroélectricité

Le territoire est traversé par plusieurs cours d'eau : la Moselle, la Combeauté, l'Augronne.

Actuellement, la production annuelle est d'environ **5,5 GWh**, soit 4% de la production d'énergie renouvelable. Cette production varie entre 5 et 6,5 GWh selon les années et les débits d'eau.

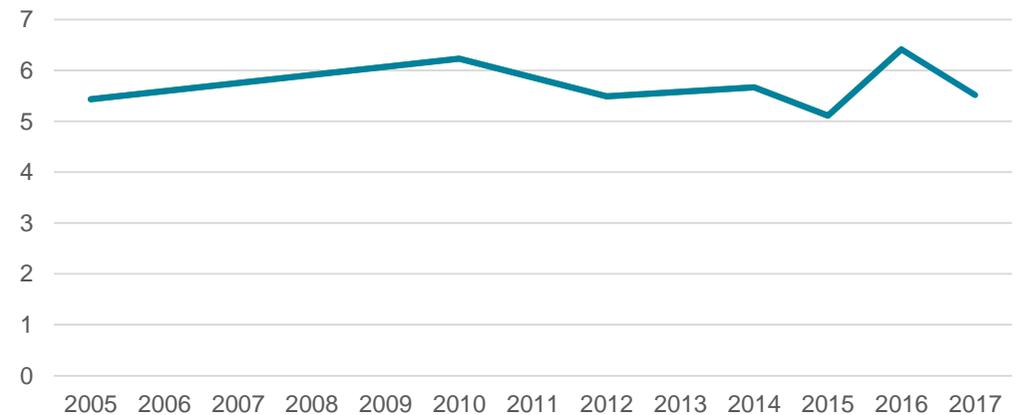
Les cours d'eau lorrains sont considérés comme largement équipés en dispositifs hydroélectriques. Cette orientation ne peut donc se concrétiser que par l'optimisation des équipements existants et le développement de la micro-hydraulique. Enfin le développement de l'hydroélectricité doit se faire en cohérence avec les objectifs de reconquête du « bon état » des cours d'eau tel que prévus dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhin-Meuse en vigueur.

Enfin, il est aussi possible d'effectuer des études pour étudier l'installation de **turbines dans les galeries d'eaux usées**.

Turbine hydraulique pour une scierie dans les Vosges



Evolution de la production d'hydroélectricité en GWh / an



Sources : Porter à connaissances PCAET réalisé par le préfet de la Région Grand Est en juin 2018



Pompes à chaleur (PAC)

11% de l'énergie renouvelable produite par des pompes à chaleur

Par ailleurs, le SRCAE et le SRADDET recommandent d'exploiter les potentialités géothermiques peu profondes de très basse température nécessitant une **pompe à chaleur** pour la production de chaleur.

Sur le territoire des Hautes Vosges, l'équipement en pompes à chaleur croît de manière quasiment constante depuis 2005. En 10 ans les pompes à chaleur aérothermiques ont été multipliées par 5 et les pompes à chaleur (PAC) géothermiques par 3.

Les pompes à chaleur aérothermiques et géothermiques utilisent respectivement la chaleur contenue dans l'air extérieur ou dans le sol. Elles sont reliées à l'électricité pour faire fonctionner le circuit de fluide frigorigène. Ainsi, une PAC géothermique qui assure 100 % des besoins de chauffage d'un logement consomme en moyenne 30 % d'énergie électrique, les 70 % restants étant puisés dans le milieu naturel. À noter que ce système est réversible et qu'il peut éventuellement servir à la **production de froid**.

Les pompes à chaleur aérothermiques sont des systèmes efficaces pour produire du froid et de la chaleur, mais pas suffisamment efficaces pour être considérés comme de l'énergie réellement renouvelable, car la quantité d'énergie récupérée dans l'air est moins importante que celle du sol.

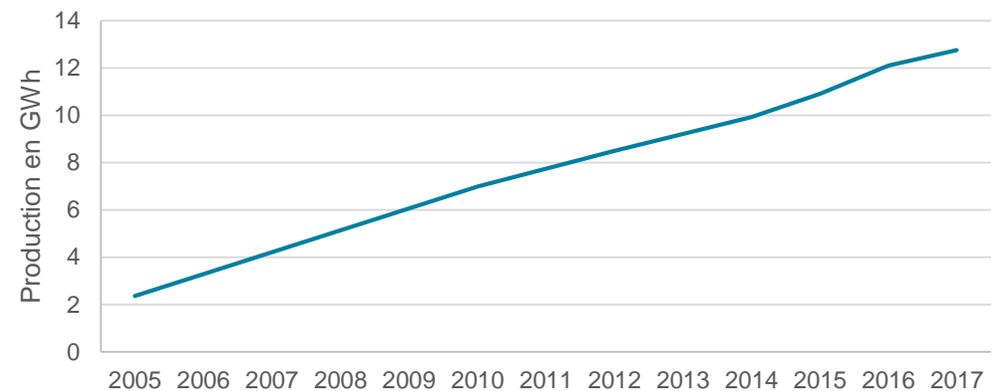
Plusieurs atouts sont à mettre au compte de cette source d'énergie :

- elle est disponible sur une grande partie du territoire régional,
- elle permet à la fois la production de chaleur, de froid ou le rafraîchissement de locaux,
- il est possible sous certaines conditions d'envisager un stockage inter saisonnier d'énergie notamment par le couplage de la géothermie et du solaire thermique ou lors de la production saisonnière de chaud et de froid sur un même site.

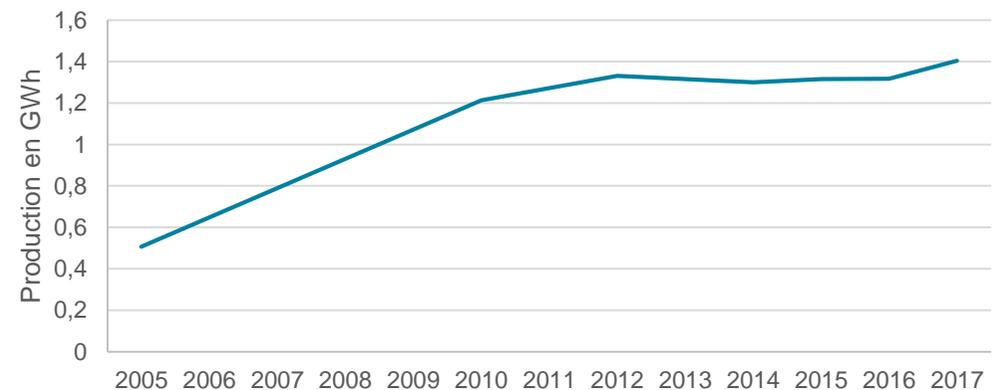
Les pompes à chaleur peuvent également permettre la récupération d'énergie sur les captages d'eau potable ou d'eaux usées.

Données de production de chaleur issue de pompes à chaleur : ATMO Grand Est, données 2017 ; SRCAE Alsace ; Porter à connaissances PCAET réalisé par le préfet de la Région Grand Est en décembre 2017 ; SRADDET Grand Est ; Graphiques : B&L évolution

Production annuelle PACs aérothermiques (GWh/an)



Production annuelle PACs géothermiques (GWh/an)



Pompes à chaleur géothermiques

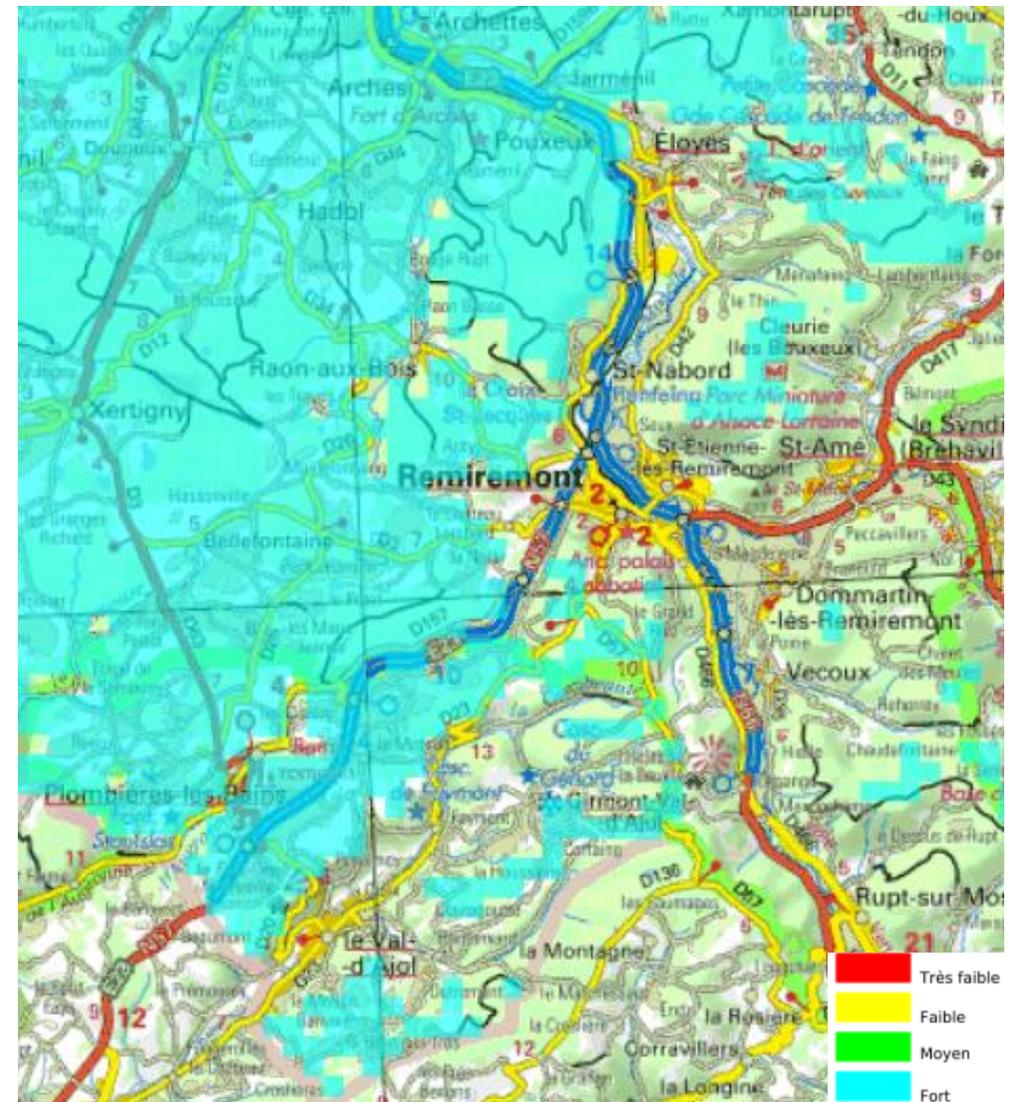


Un potentiel intéressant à exploiter sur la CCPVM

Le site géothermie perspectives permet de connaître les caractéristiques géothermiques du meilleur aquifère de chaque région française. Ici, sur l'ancienne région de la Lorraine, le potentiel provient de la nappe du Buntsandstein. Le **potentiel est « fort »** partout là où il y a du bleu sur la carte, c'est-à-dire sur la **partie Ouest de la communauté de communes**.

Les pompes à chaleur géothermiques sont souvent plus intéressantes que les PACs aérothermiques car elles ont un meilleur rendement.

Potentiel de géothermie sur nappe aquifère



Production photovoltaïque



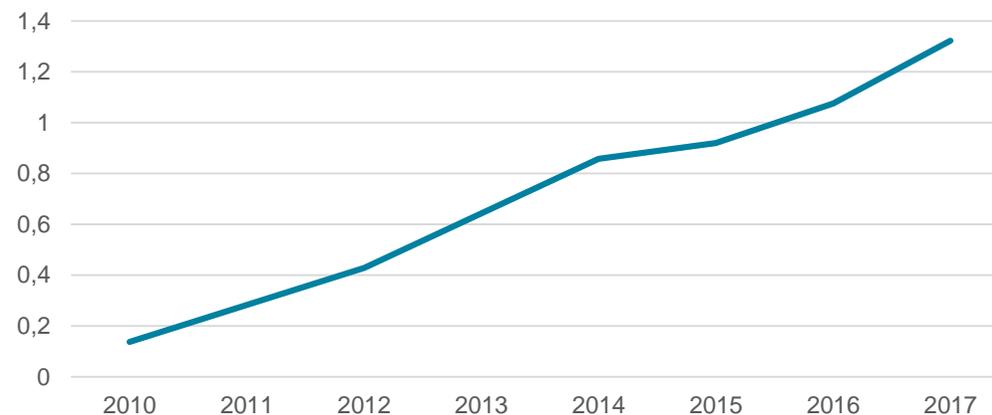
Un développement continu de la production photovoltaïque

Le solaire photovoltaïque représente une production de **1,3 GWh** en 2017 pour une puissance installée de 0,85 MWc (fin 2017).

La filière est en pleine croissance depuis 2010.

A l'échelle du parc naturel régional, la production d'énergie solaire est de 14,4 GWh, soit 13% de la production d'électricité renouvelable. Selon l'étude ENR réalisée sur l'ensemble du parc, le gisement maximale identifié serait de 1 100 GWh/an par le biais de 60 000 installations .

Evolution de la production photovoltaïque en GWh / an



Photovoltaïque sur les toits des logements



Un potentiel sur les toits des logements de 12 GWh

Sur le territoire, l'irradiation solaire annuelle est d'environ **950 kWh/m²**. Ainsi, en prenant en compte l'efficacité des panneaux et les angles des toits, on peut estimer le potentiel de la production photovoltaïque sur les toits des logements sur le territoire : si 50% des maisons et 75% des logements collectifs étaient couverts de panneaux photovoltaïques à hauteur de 20m² par maison et 5m² par appartement, **le territoire pourrait produire 12 GWh**.

Les communes qui ont le plus de potentiel sont celles avec le plus de logements : Remiremont, Le Val d'Ajol, Saint-Nabord, Saint-Etienne-lès-Remiremont...

La future réglementation thermique (RT), prévue pour 2020, développera le concept de bâtiment à énergie positive (BEPOS). Le photovoltaïque deviendra alors à cet horizon proche un incontournable des projets de construction. Le photovoltaïque intégré au bâtiment doit s'inscrire dans une intégration architecturale et fonctionnelle : il est ainsi conseillé d'anticiper l'intégration du système dès la conception du bâtiment et/ou de l'installation photovoltaïque. Il est important de prendre en compte les capacités électriques du réseau à proximité et d'anticiper certaines contraintes, en suivant les préconisations pour une intégration optimale au réseau électrique.



Estimation de la production d'énergie photovoltaïque : 50% des maisons éligibles, 20 m² par maison, 75% des logements collectifs éligibles, 5 m² par appartement ; Hypothèses d'un angle de 20° pour les maisons et de toits plats pour les logements collectifs ; Nombre de logements collectifs et individuels : INSEE ; Efficacité des panneaux : 0,15

Photovoltaïque sur grandes toitures



Les surfaces des bâtiments agricoles et commerciaux mobilisables

Sur le territoire de la CCPVM, la surface exploitable sur les **bâtiments agricoles des élevages (bovins, ovins et caprins)** est estimée à 24 000 m², soit une production d'environ **5 GWh**.

La production photovoltaïque des toits des bâtiments peut aussi concerner les établissements publics (écoles, gymnases, hôpitaux...) et les entreprises. Des études pourront être réalisées sur des sites identifiés. Néanmoins, certaines zones ont été identifiées comme difficilement exploitables par le solaire photovoltaïque. C'est le cas de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) de Plombières-les-Bains qui présente des sites patrimoniaux remarquables où l'implantation est jugée « très difficile ».

De plus, le PNR se fixe des objectifs qui s'inscrivent dans la volonté d'augmenter la production d'ENR : d'ici 2050, l'objectif est l'installation d'ombrières sur 100% des parkings de plus de 2000m² ainsi que sur 100% des bâtiments neufs produisant ainsi plus de 40 GWh.

Panneaux photovoltaïques sur une ferme dans les Vosges



Estimation de la surface de bâtiments agricoles en fonction des données du nombre de bovins, ovins et caprins, du recensement agricole 2010 ; Hypothèse de toits plats pour les bâtiments agricoles, commerciaux et industriels ; Efficacité des panneaux : 0,15



Photovoltaïque au sol

L'occasion de valoriser des sols détériorés ou inutilisés

Les panneaux photovoltaïques au sol ne doivent pas aller à l'encontre de la préservation de sites agricoles et naturels. Il s'agit plutôt de valoriser du foncier détérioré ou inutilisé : sols non exploitables, les anciennes friches ou les anciennes carrières.

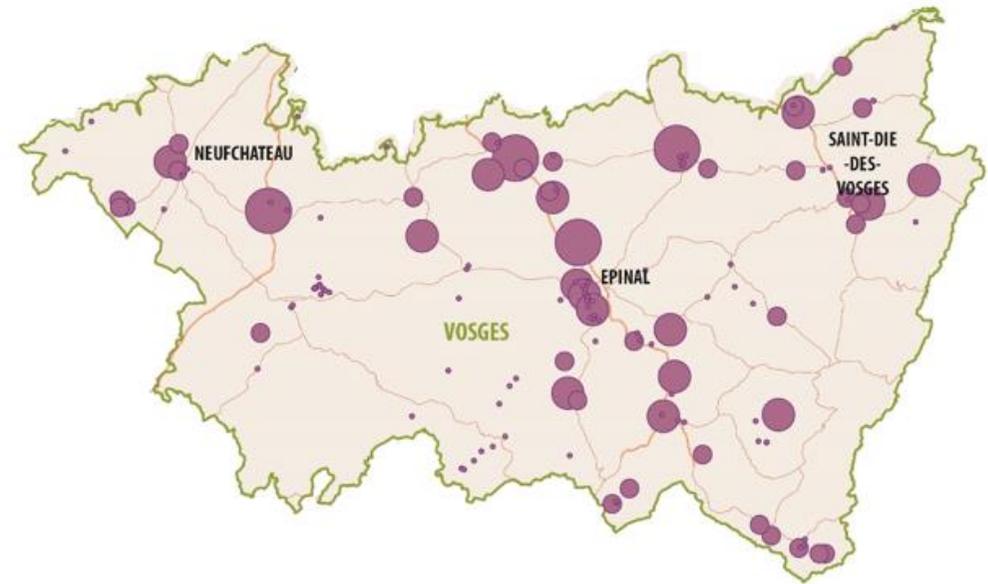
La communauté de communes dispose de plusieurs terrains dégradés (sites et sols pollués) sur son territoire qui pourraient en fonction de leur surface et de leur exposition être remobilisés pour l'implantation de centrales photovoltaïques au sol (voir tableau ci-dessous).

En prenant la somme de ces 5 surfaces, la surface potentiellement disponible est d'environ **242 000 m²**, ce qui correspond à une puissance de 45 MWc et production de **44 GWh / an**.

La carte ci-contre montre des zones potentiellement favorables à l'installation de photovoltaïque au sol, il y a quelques potentiels sur le territoire mais moins qu'à d'autres endroits sur le département.

Un projet est en cours sur la commune de Dommartin-lès-Remiremont, sur une surface de **5 ha** permettant ainsi de produire environ 9 GWh / an.

Zones favorables au développement d'installations photovoltaïques au sol



Identifiant Source	Source	Commune	Adresse	Surface du site (m ²)	Nom	X Lambert 93 (m)	Y Lambert 93 (m)
530	EPFL	SAINT-NABORD	AUX PORTIONS, SAINT-NABORD	73613	AUX PORTIONS, SAINT-NABORD	968095	6781098
557	EPFL	SAINT-NABORD	VILLAGE DE MOULIN, SAINT-NABORD	75215	PAPETERIE GREGOIRE (identifiant n°088.00081)	966547	6775643
575	EPFL	LE VAL-D'AJOL	76 RUE DU DEVAU, LE VAL-D'AJOL	39120	76 RUE DU DEVAU, LE VAL-D'AJOL	959444	6763571
529	EPFL	LE VAL-D'AJOL	LES CHENES, LE VAL-D'AJOL	22415	LES CHENES, LE VAL-D'AJOL	961836	6765692
521	EPFL	VECOUX	SUR LES COURTS, VECOUX	31956	SEB (site BASOL n°088.00057)	971992	6770356

Porter à connaissances PCAET réalisé par le préfet de la Région Grand Est en décembre 2017, SRE Lorraine

Solaire thermique



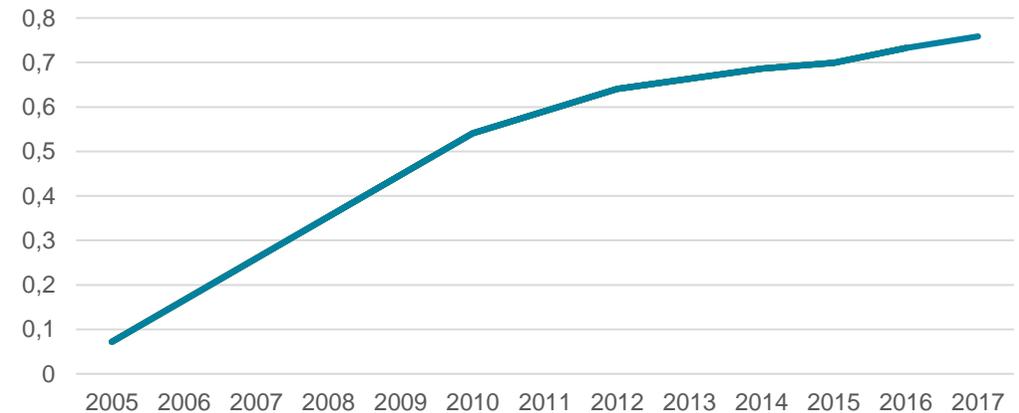
Un gisement important sur les toitures des maisons

Le solaire thermique représente une production de **0,8 GWh** en 2017.

Sur le territoire, si 50% des maisons et 75% des logements collectifs étaient couverts de panneaux solaires thermiques à hauteur de 4 m²/maison et 1,2 m²/appartement, **le territoire pourrait produire 10 GWh/an de chaleur**. Les panneaux solaires thermiques sont surtout utilisés pour l'eau chaude sanitaire.

Ces surfaces sont suffisantes compte tenu que les panneaux servent essentiellement à couvrir les besoins en eau chaude sanitaire : avec cette production de 10 GWh/an on pourrait atteindre 25% de la consommation d'énergie actuelle dédiée à l'eau chaude sanitaire. Les besoins en eau chaude sanitaire sont réductibles par des écogestes (prendre des douches plus courtes, moins de bains...), mais dans une moindre mesure par rapport au chauffage fortement réductible via des rénovations thermiques (voir l'étude de réduction des consommations du secteur résidentiel dans la partie « Bâtiment et habitat »).

Evolution de la production de solaire thermique en GWh / an



Estimation de la production d'énergie solaire thermique : 50% des maisons éligibles et 75% des habitats collectifs, 4 m² par maison et 1,2 m² par appartement ; Hypothèses d'un angle de 20° pour les maisons et de toits plats pour les logements collectifs ; Nombre de logements collectifs et individuels : INSEE ; Efficacité des panneaux : 0,8 ; Données production solaire thermique : ATMO Grand Est



Méthanisation et déchets

Un potentiel intéressant à étudier localement avec les agriculteurs

Il n'y a pas de méthaniseur installé sur le territoire de la Porte des Vosges Méridionales.

Un potentiel existe pour la méthanisation au niveau des **déjections animales** des bovins et ovins, assez bien réparti entre toutes les communes même si Le Val-d'Ajol, Plombières-les-Bains et Dommartin-lès-Remiremont ont des potentiels un peu supérieurs.

Ainsi, **le potentiel de production de méthane se situe autour de 21 GWh**. La solution la plus efficace pour valoriser ce méthane est **l'injection dans le réseau**. En fonction de la distance par rapport au réseau de gaz, il est aussi possible de valoriser le méthane en **électricité + chaleur (par cogénération)** : la production d'électricité serait alors autour de 8 GWh et 9 GWh de chaleur. Dans le second cas, les méthaniseurs sont à envisager près de pôles de consommation de chaleur.

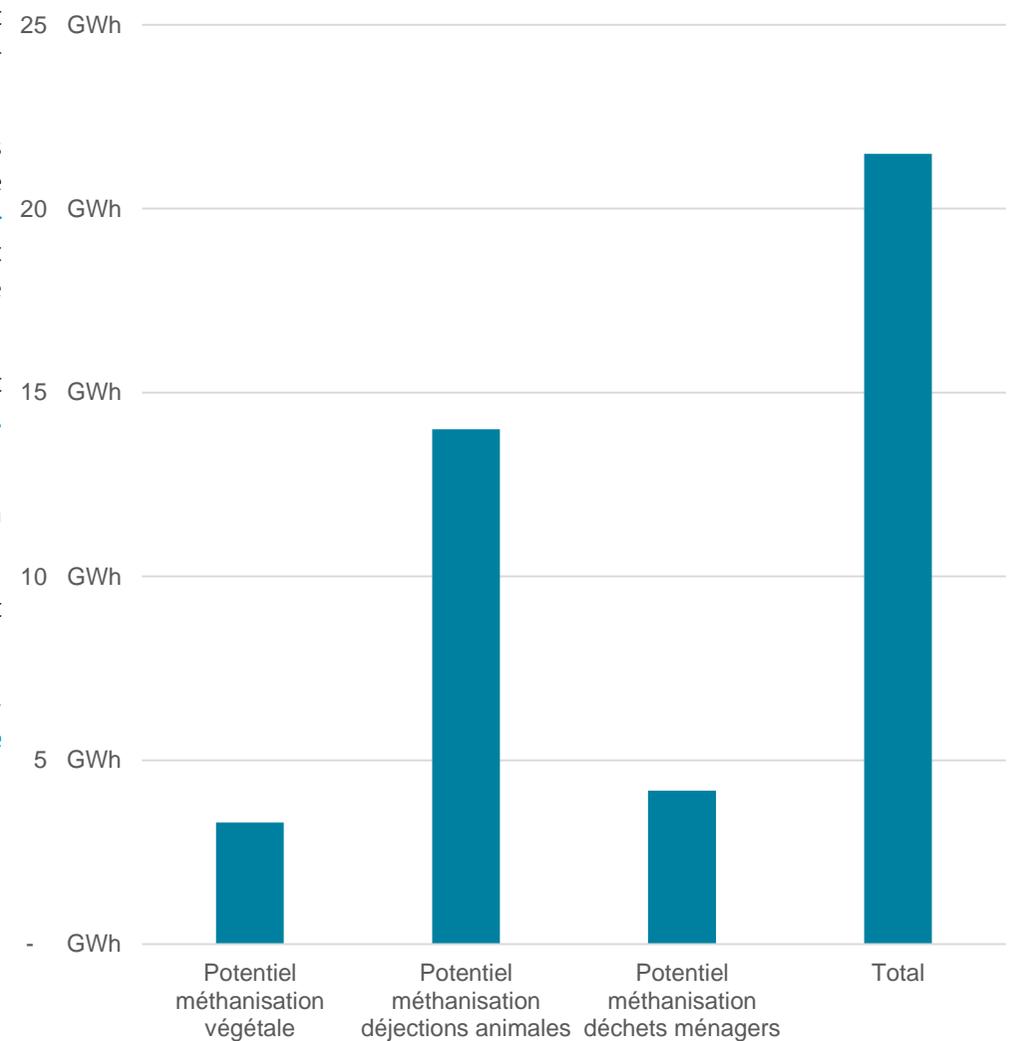
Les déjections animales représentent un potentiel intéressant sur le territoire, qui pourrait être complété par les **biodéchets des ménages ou des déchets alimentaires (industrie, restauration...)**, ainsi que les **résidus de culture**.

Une étude plus précise à l'échelle de Plombières et du Val d'Ajol a été menée, mais aucun projet de méthaniseur n'a vu le jour car les investissements étaient trop importants.

Par ailleurs, la **méthanisation des boues de Station de Traitement des Eaux Usées (STEU)** peut être envisageable.

Cependant, ces stations étant toutes de taille inférieure à 30 000 EH (« seuil de rentabilité » selon l'ADEME), le potentiel de boues de STEU peut faire l'objet d'une **codigestion dans une unité de méthanisation territoriale** située à proximité.

Potentiel de méthanisation en GWh



Estimation à partir des données du recensement agricole 2010 et de la méthodologie de l'ADEME dans son étude *Estimation des gisements potentiels de substrats utilisables en méthanisation*, avril 2013 (Gisements mobilisables : 50% pour le lisier, 60% pour les effluents)



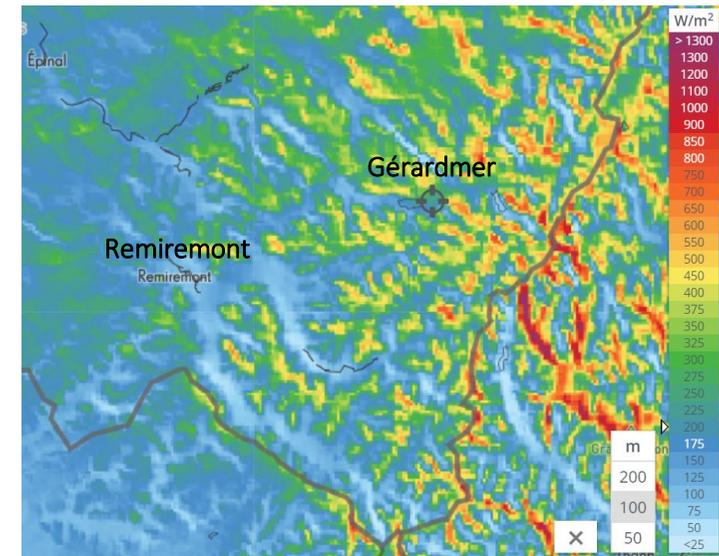
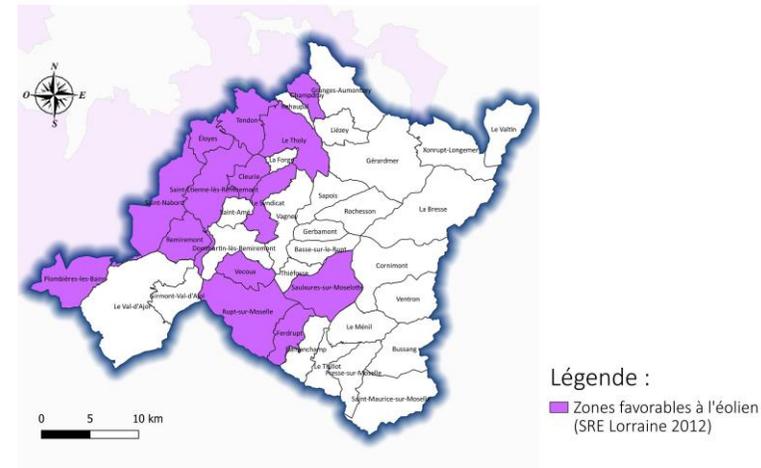
Des communes favorables au développement éolien

Actuellement, il n'y a aucune puissance éolienne installée sur le territoire.

Selon le Schéma régional éolien de 2012, 5 communes de la CCPVM sont favorables au développement de l'éolien : Saint-Nabord, Remiremont, Saint-Etienne-lès-Remiremont, Eloyes et Plombières-les-bains.

La carte des vents montre que le potentiel n'est pas très important sur la CCPVM. De plus, les couloirs aériens (et la réticence des citoyens) font que l'éolien ne fait pas partie des potentiels de développement. Une étude avait été réalisée en 2010.

Communes favorables au développement de l'éolien selon le Schéma régional éolien de Lorraine (2012)



Sources : Porter à connaissances PCAET réalisé par le préfet de la Région Grand Est en décembre 2017 ; Schéma Régional Eolien de l'Alsace ; Densité de puissance sur le territoire : globalwindatlas.info/ (hauteur : 100m)

Récupération de chaleur



Un potentiel au niveau des industrie ou dans les eaux usées

La récupération de chaleur dans les **industries** pourrait être envisagée dans les zones industrielles du territoire, dans le cadre de démarches d'écologie industrielle par exemple pour un échange entre industries, ou pour alimenter un réseau de chaleur pour une zone urbaine à proximité.

En se basant sur les gisements de chaleur fatale en région Grand Est, le potentiel maximum de récupération de chaleur fatale sur le territoire est estimé à environ **22 GWh**, notamment dans les **industries agro alimentaire, industrie chimique (dont plastique), fabrication de papier et carton et fabrication de matériaux non métalliques**. Cependant, cette énergie est difficilement récupérable. Une étude plus précise doit être réalisée pour identifier les gisements nets de chaleur fatale, et comment les valoriser (besoin en chaleur à proximité, réseau de chaleur...).

Par ailleurs, la **récupération de chaleur est possible au niveaux des eaux usées** des stations d'épuration sur le territoire. La chaleur des eaux usées est une énergie disponible en quantité importante en milieu urbain et donc proche des besoins. Cette solution utilise la chaleur des effluents une fois traités (eaux épurées) et peut être mise en place dans l'enceinte de la STEP, en amont du rejet des eaux épurées vers le milieu naturel. La récupération de chaleur sur les eaux épurées en sortie de STEP peut être réalisée grâce à différents types d'installations et d'échangeurs : échangeurs à plaques, échangeurs multitubulaires (faisceau de tubes), échangeurs coaxiaux.

La récupération de chaleur peut être l'opportunité de développer un **réseau de chaleur**, si d'autres sources de chaleur sont ajoutées (biomasse par exemple) ou bien d'alimenter un établissement à proximité de la source (piscine, établissement scolaire, hospitalier...).

Le stockage de l'énergie



Le stockage des énergies intermittentes à anticiper lors de la conception des projets

L'éolien ou le solaire photovoltaïque sont des énergies renouvelables variables, c'est-à-dire que leur production d'électricité varie en fonction des conditions météorologique et non des besoins. Or, pour maintenir l'équilibre du réseau électrique, **la production doit en permanence être égale à la consommation**. Le développement des énergies renouvelables variables doit donc s'accompagner d'un **développement des capacité de stockage** de l'énergie afin d'emmagasiner la production excédentaire quand les conditions sont favorables, et la restituer lorsque les besoins augmentent.

A l'heure actuelle, les seules installations permettant de stocker des quantités significatives d'électricité sont les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) : un couple de barrages hydroélectriques situés à des altitudes différentes, permettant de stocker de l'énergie en pompant l'eau du réservoir inférieur vers le réservoir supérieur puis de la restituer en turbinant l'eau du bassin supérieur.

Plusieurs nouvelles filières sont en cours de développement et susceptible d'être mises en œuvre sur le territoire de la Porte des Vosges Méridionales :

- Batterie de véhicules électriques lorsque ceux-ci sont branchés
- Batteries domestiques associées par exemple à des installations solaires photovoltaïques et éventuellement agrégées sous forme de batterie virtuelles
- "Méga batterie" : batterie de grande capacité en général installée à proximité d'une grande installation de production éolienne ou solaire
- Production d'hydrogène ou de méthane à partir d'électricité excédentaire, ensuite injecté dans le réseau de gaz ou brûlé pour produire à nouveau de l'électricité lorsque les besoins augmentent.

Il est également possible d'obtenir le même résultat qu'en stockant l'électricité grâce à des **systèmes intelligents de gestion de la demande**. Ceux-ci peuvent suspendre temporairement une consommation lorsque la demande est élevée (par exemple couper automatiquement le chauffage électrique 5 minutes par heure) puis compenser lorsqu'elle baisse. Plusieurs entreprises françaises proposent des solutions de ce type aux particuliers, aux collectivités ou aux entreprises en échange de réduction de leur facture d'électricité.

La production d'énergie demain ?



Le PCAET : l'occasion de déterminer la trajectoire énergétique du territoire

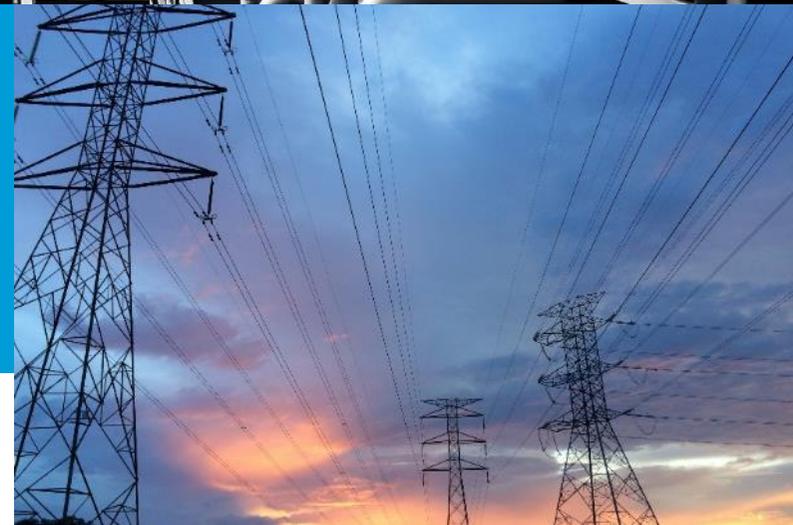
Le PCAET permet la vision globale des besoins futurs en énergie et des potentiels de développement de production d'énergie renouvelable issues de ressources territoriales. Le développement de filières locales de production d'énergie représentent pour certaines de la création d'emplois locaux, non délocalisables et pérennes (plateforme bois-énergie, entretien et maintenance des infrastructures, installation, etc.) et nécessite d'être structurée à l'échelle intercommunale ou d'un bassin de vie.

Le développement des énergies renouvelables sur le territoire implique une **réduction des besoins dans tous les secteurs** au préalable, puis des **productions de différents vecteurs énergétiques** (correspondant à des infrastructures spécifiques (gaz, liquide, solide) et des usages particuliers (électricité spécifique, chaleur...) :

- Production de **combustibles** (solide, liquide ou gaz) et d'électricité pour remplacer les combustibles fossiles actuellement consommés en gardant les **mêmes vecteurs énergétiques** (biogaz pour gaz naturel, biocarburants pour carburants pétroliers, électricité renouvelable pour électricité, ...)
- Production de **combustibles** (solide, liquide ou gaz) et d'électricité pour remplacer les combustibles fossiles actuellement consommés en **changeant les vecteurs énergétiques** (bioGNV et/ou électricité renouvelable pour carburants pétroliers, bois pour fioul...)
- Production de **chaleur et de froid** à partir de ressources renouvelables (géothermie, solaire, thermique, réseau de chaleur...) et changement pour remplacer certains vecteurs énergétiques (fioul, gaz et électricité dans le bâtiment, l'industrie et l'agriculture).



Réseaux d'énergie



Réseaux d'électricité • Réseaux de gaz • Réseaux de chaleur



Questions fréquentes

Quelle est la différence entre transport et distribution d'énergie ?

Le transport est l'acheminement à longue distance de grandes quantités d'énergie, via par exemple des lignes à Très Haute Tension ou des gazoducs. La distribution est la livraison de l'énergie aux consommateurs finaux, via un réseau de gaz ou bien des lignes Basse Tension par exemple. Les quantités d'énergie en jeu n'étant pas les mêmes, ces activités font appel à des technologies et des opérateurs différents, comme RTE pour le transport d'électricité et Enedis pour la distribution.

Quel est l'intérêt de ces réseaux ?

Les réseaux sont indispensables pour mettre en relation les producteurs et les consommateurs d'énergie. En effet, l'énergie se stocke difficilement, ce qui nécessite que la production et la consommation doivent être équivalentes à tout instant. Si le réseau n'est pas assez développé, une partie de la production risque d'être perdue et une partie des besoins risque d'être non satisfaite.

Quel lien y a-t-il entre réseaux et énergies renouvelables ?

Le fonctionnement traditionnel du secteur de l'énergie est simple : de grands producteurs centralisés fournissent des consommateurs bien identifiés, ce qui permettait d'avoir un réseau de transport et de distribution relativement direct. Mais dorénavant, avec le développement des énergies renouvelables, il devient possible de produire à une échelle locale : les consommateurs peuvent devenir producteur, par exemple en installant des panneaux solaires chez eux. Pour valoriser ces plus petites productions, il est souvent nécessaire de moderniser et densifier les réseaux.

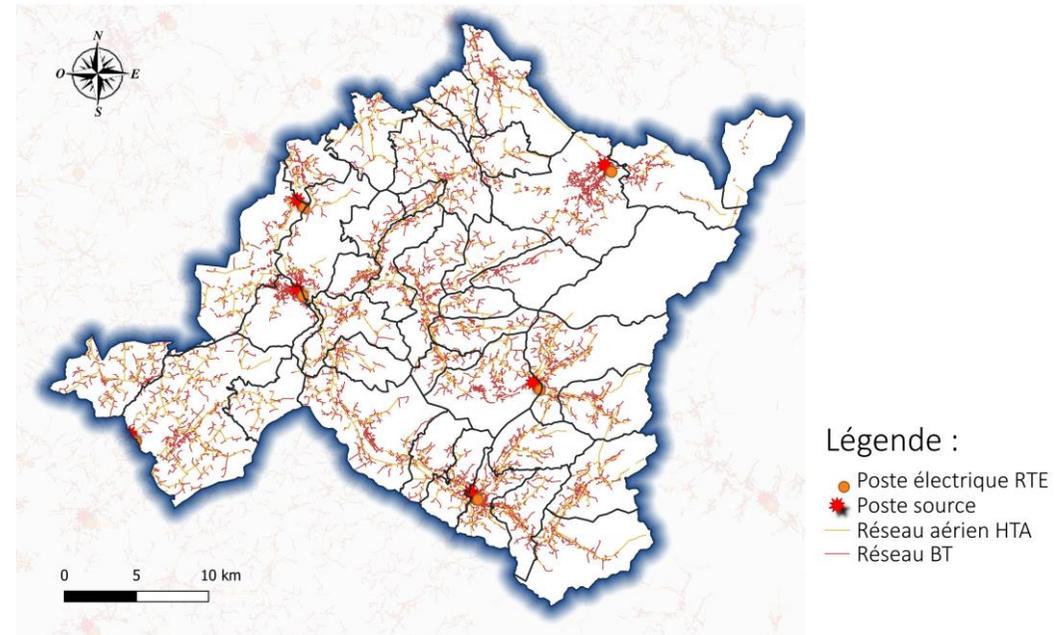


Réseau électrique

La carte ci-contre présente les réseaux de transport et de distribution d'électricité. La transformation du courant haute tension en basse ou moyenne tension se fait au niveau d'installations appelées postes sources. **Deux postes sources sont présents sur le territoire.**

Le développement des réseaux électriques sur le territoire se fera en cohérence avec le développement des infrastructures de production d'électricité et doit être pensé en associant les gestionnaires de réseaux électriques. En effet, les nouvelles infrastructures de production et de distribution (bornes de recharges électriques par exemple) impliquent d'anticiper une adaptation des réseaux et de leurs capacités (dimensionnées à l'échelle régionale dans les S3REnR : schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables, élaborés pour 10 ans).

Réseau électrique sur les 3 communautés de communes





Capacité d'absorption des énergies renouvelables (EnR) sur le réseau électrique

Poste	Capacité réservée aux EnR au titre du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR)	Puissance EnR déjà raccordée	Puissance des projets EnR en développement	Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, restante sans travaux sur le poste source (ENEDIS)
REMIREMONT	0,5 MW	2,9 MW	0,2 MW	0,5 MW
SAINT NABORD	0 MW	0,1 MW	0 MW	5 MW

Il existe **2 petits postes sources sur le territoire**, qui ont de petites capacités réservées aux EnR au titre du S3REnR.

Si de grosses installations d'énergies renouvelables produisant de l'électricité sont envisagées (éolien, fermes photovoltaïques...), une discussion avec les gestionnaires du réseau électrique (RTE et ENEDIS) sera à engager.



Réseau de gaz et consommation de gaz

La consommation totale de gaz de **215 GWh en 2017**.

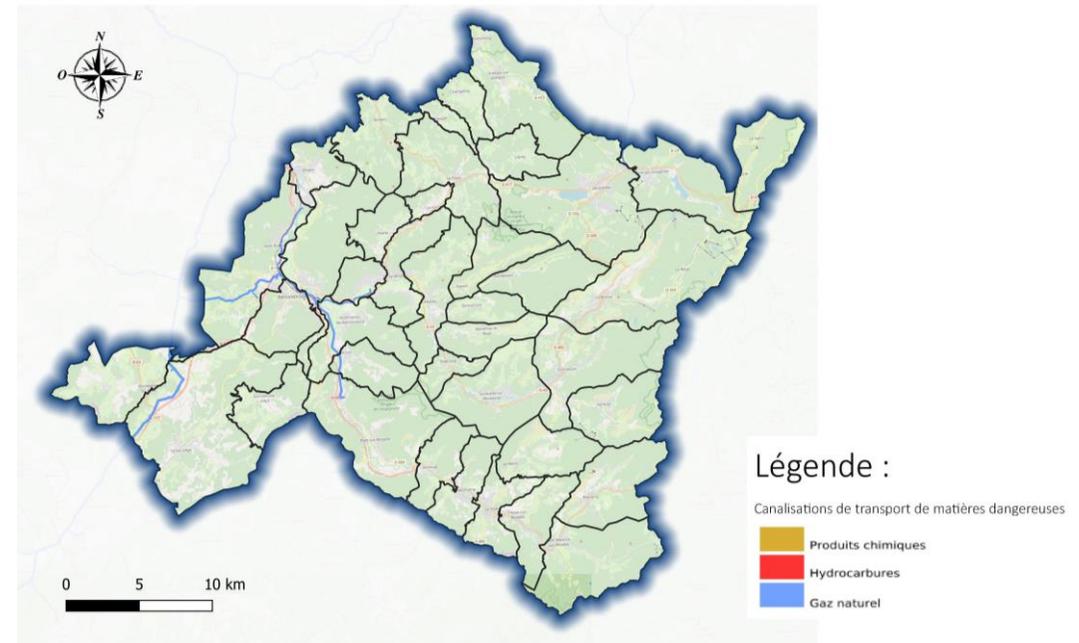
Un **réseau de distribution de gaz est présent sur territoire**, dans les communes de Saint-Nabord, Saint-Etienne-lès-Remiremont, Remiremont, Saint-Amé, Dommartin-lès-Remiremont, Vecoux et le Val d'Ajol.

En 2017, la consommation de gaz naturel du territoire provient :

- À 56% du secteur résidentiel
- À 21% du secteur industriel
- À 23% du secteur tertiaire
- À 0,3% de l'agriculture.

Le développement des réseaux de gaz sur le territoire peut être envisagé dans le cadre de projet de production de biogaz (méthanisation) en cohérence avec les objectifs de part de biogaz dans le réseau (voir objectifs au niveau des gestionnaires de réseau). Les nouvelles infrastructures de production et de distribution (bornes de recharges bioGNV par exemple) impliquent d'associer les gestionnaires de réseau dans la réflexion ; la pertinence d'un raccordement sera étudiée à l'échelle d'un projet.

Réseau de gaz des 3 communautés de communes (en bleu)





Réseaux de chaleur

Il existe un **petit réseau de chaleur avec chaufferie bois à Saint Nabord**, qui alimente la mairie, l'église et certains logements HLM.

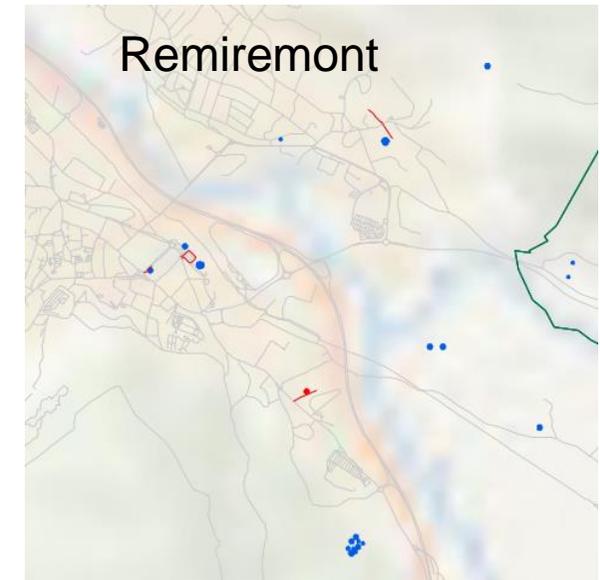
Au regard de la consommation actuelle, le SNCU et la FEDENE identifient les **zones des réseaux de chaleur viables**, dans 2 communes du territoire : Remiremont et le Val d'Ajol. Ce sont des zones où la consommation de chaleur est concentrée. Cependant, le dimensionnement d'un réseau de chaleur sur le territoire devra prendre en compte des objectifs de réduction de la consommation de chaleur au préalable.

Reconstruction d'après les statistiques nationales et les données OpenStreetMap

- Résidentiel collectif
- Tertiaire

Tracé des réseaux de chaleur viables

- Zone de voirie desservant des bâtiments (résidentiel collectif et tertiaire) dont la consommation totale de chaleur est supérieure à 1,5 MWh par mètre linéaire.
- Zone de voirie desservant des bâtiments (résidentiel collectif et tertiaire) dont la consommation totale de chaleur est supérieure à 4,5 MWh par mètre linéaire.





Émissions de gaz à effet de serre



Émissions de gaz à effet de serre par type de gaz • Émissions de gaz à effet de serre par secteur •
Évolution et scénario tendanciel

Émissions de gaz à effet de serre



Questions fréquentes

Qu'est-ce qui détermine la température de la Terre ?

La Terre reçoit de l'énergie sous forme de rayonnement solaire, et en émet vers l'espace sous forme de rayonnement infrarouge. L'équilibre qui s'établit entre ces deux flux détermine la température moyenne de notre planète.

Qu'est-ce qu'un gaz à effet de serre (GES) ?

Un gaz à effet de serre (GES) est un gaz transparent pour la lumière du Soleil, mais opaque pour le rayonnement infrarouge. Ces gaz retiennent donc une partie de l'énergie émise par la Terre, sans limiter l'entrée d'énergie apportée par le Soleil, ce qui a pour effet d'augmenter sa température. Les principaux gaz à effet de serre présents dans notre atmosphère à l'état naturel sont la vapeur d'eau (H_2O), le dioxyde de carbone (CO_2) et le méthane (CH_4). L'effet de serre est un phénomène naturel : sans atmosphère, la température de notre planète serait de $-15^{\circ}C$, contre $15^{\circ}C$ aujourd'hui !

Qu'est-ce que le changement climatique anthropique ?

Depuis le début de la révolution industrielle et l'utilisation massive de combustibles fossiles, le carbone stocké dans le sol sous forme de charbon, de pétrole ou de gaz est utilisé comme combustible. Sa combustion crée l'émission de ce carbone dans l'atmosphère. Les activités humaines ont considérablement augmenté les quantités de gaz à effet de serre dans l'atmosphère depuis le début du XX^e siècle, ce qui provoque une augmentation de la température moyenne de la planète, environ 100 fois plus rapide que les changements climatiques observés naturellement. Il s'agit du changement climatique anthropique (c'est-à-dire d'origine humaine) beaucoup plus rapide que les changements climatiques naturels.

Est-on sûr qu'il y a un problème ?

L'effet de serre est un phénomène connu de longue date – il a été découvert par le physicien français Fourier en 1822 – et démontré expérimentalement. Les premières prévisions concernant le changement climatique anthropique datent du XIX^e siècle et il a été observé à partir des années 1930. Si la hausse exacte de la température ou le détail de ses conséquences sont encore discutés entre scientifiques, il n'existe aucun doute sur le fait que la Terre se réchauffe sous l'effet des émissions de gaz à effet de serre humaines.

Émissions de gaz à effet de serre



Questions fréquentes

Qu'est-ce qu'une tonne équivalent CO₂ ?

Il existe plusieurs gaz à effet de serre : le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote, les gaz fluorés... Tous ont des caractéristiques chimiques propres, et participent donc différemment au dérèglement climatique. Pour pouvoir les comparer, on ramène ce pouvoir de réchauffement à celui du gaz à effet de serre le plus courant, le CO₂. Ainsi, une tonne de méthane réchauffe autant la planète que 28 tonnes de dioxyde de carbone, et on dit qu'une tonne de méthane vaut 28 tonnes équivalent CO₂.

Comment mesure-t-on les émissions de GES ?

Les sources d'émissions de GES sont multiples : chaque voiture thermique émet du dioxyde de carbone, chaque bovin émet du méthane, chaque hectare de forêt déforesté participe au dérèglement climatique. Les sources sont tellement nombreuses qu'il est impossible de placer un capteur à GES sur chacune d'elle. On procède donc à des estimations. Grâce à la recherche scientifique, on sait que brûler 1 kg de pétrole émet environ 3 kg équivalent CO₂. En connaissant la consommation de carburant d'une voiture et la composition de ce carburant, on peut donc déterminer les émissions de cette voiture. De manière similaire on peut déterminer les émissions de la production d'électricité, puis de la fabrication d'un produit, etc.

Quelles émissions sont attribuées au territoire ?

Un bilan des émissions de gaz à effet de serre varie énormément selon le périmètre choisi. Par exemple, si une voiture est utilisée sur le territoire mais est fabriquée ailleurs, que faut-il compter ? Uniquement les émissions dues à l'utilisation ? Celles de sa fabrication ? Les deux ? Pour chaque bilan, il est donc important de préciser ce qui est mesuré. Trois périmètres sont habituellement distingués : les émissions directes (Scope 1), les émissions dues à la production de l'énergie importée (Scope 2), et les émissions liées à la fabrication, l'utilisation et la fin de vie des produits utilisés (Scope 3). **Dans le cadre du PCAET, les émissions sont celles du Scope 1 et 2, dans une approche cadastrale donc limitée aux frontières du territoire.**

Émissions de gaz à effet de serre



176 000 tonnes équivalent CO₂ de gaz à effet de serre émises soit 6 tonnes éq. CO₂ / habitant

Le territoire de la Porte des Vosges Méridionales a émis **176 000 tonnes équivalent CO₂** de gaz à effet de serre (GES) en 2017, soit **6 tonnes éq. CO₂ / habitant**.

Les émissions moyennes du territoire (**6 tonnes éq. CO₂ / habitant**) sont **inférieures à la moyenne régionale** (8,8 tonnes éq. CO₂ / habitant) et à la moyenne nationale (7,2 tonnes éq. CO₂ / habitant). Cette différence peut être expliquée en partie par la faible activité industrielle du territoire, en comparaison avec la Région et la France.

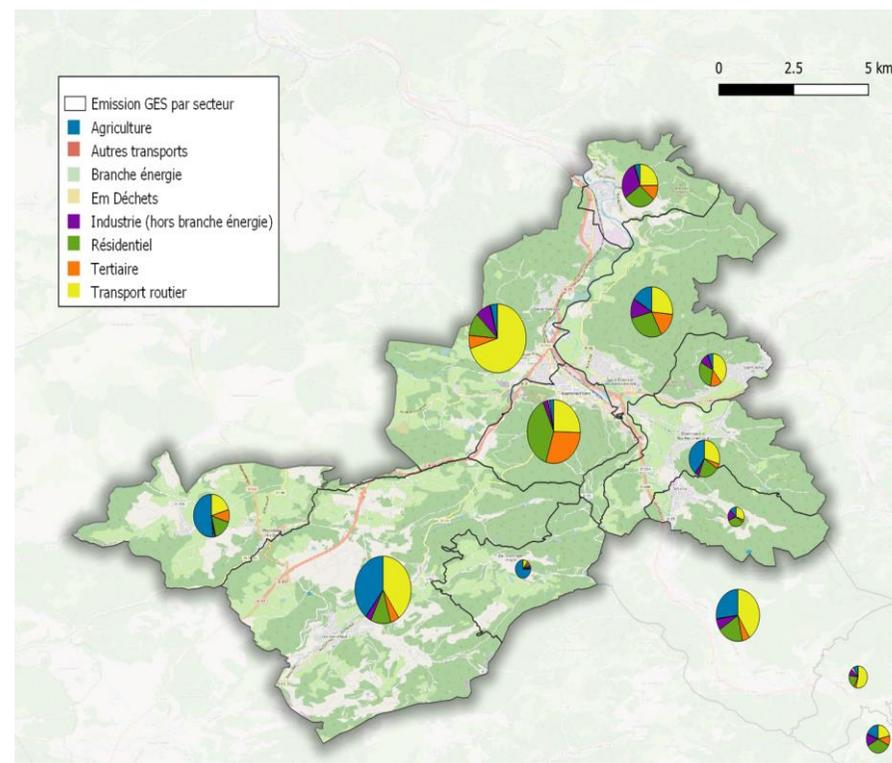
Les émissions de gaz à effet de serre correspondent en grande partie à la consommation énergétique des communes. Cependant, Le Val d'Ajol a des émissions de GES comparables à Remiremont du fait de l'activité agricole sur cette commune (en bleu).

 **Émissions du territoire de la Porte des Vosges Méridionales : 6 tonnes équivalent CO₂/habitant**

Région : 6,4 tonnes équivalent CO₂/habitant

France : 7,2 tonnes équivalent CO₂/habitant

Emissions de gaz à effet de serre par commune et par secteur



Données territoriales et régionales d'émissions de gaz à effet de serre : ATMO Grand Est, données 2017 ; Cartographies : B&L évolution ; **Les données détaillées sont en annexes.**



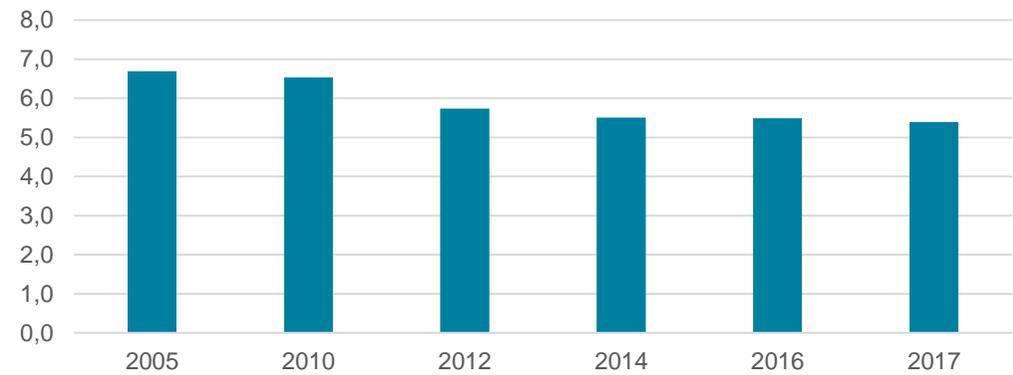
Émissions de gaz à effet de serre

Des émissions par habitant qui diminuent depuis 2005

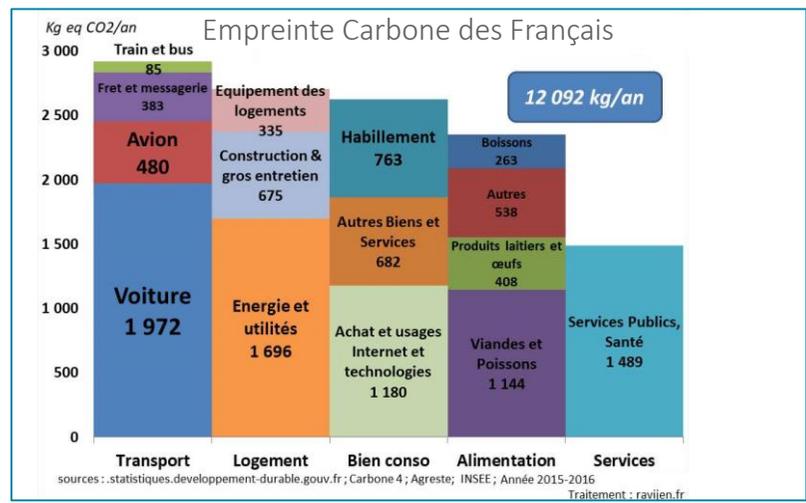
Les nombres cités dans ce diagnostic pour les émissions de gaz à effet de serre correspondent aux **émissions directes du territoire** : les énergies fossiles brûlées sur le territoire (carburant, gaz, fioul, etc.) et les émissions non liées à l'énergie (méthane et protoxyde d'azote de l'agriculture et fluides frigorigènes), **ainsi que les émissions indirectes liées à la fabrication de l'électricité consommée sur le territoire**. Ne sont donc pas prises en compte les émissions indirectes liées à ce que nous achetons et consommons (alimentation, fabrication d'équipement électroménager...) ni les émissions directes faites en dehors du territoire (déplacements à l'extérieur du territoire, grands voyages...).

Ces émissions indirectes peuvent être quantifiées dans l'**empreinte carbone**. En France en 2015, l'empreinte carbone d'un Français se situe autour de **12 tonnes équivalent CO₂**, dont 60% est due aux importations en dehors de la France).

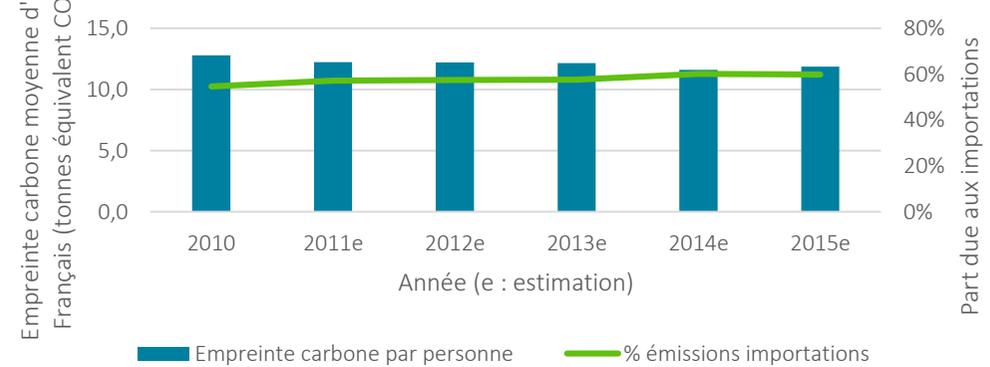
Emissions de gaz à effet de serre du territoire ramenées au nombre d'habitant (tonnes équivalent CO₂)



CO₂
1 tonne de CO₂ évitée = 11km en voiture en moins / jour
1,5 tonne de CO₂ évitée = 8h d'avion en moins



Empreinte carbone par personne (tonnes équivalent CO₂) et % de l'empreinte carbone associé aux importations



Données territoriales et régionales d'émissions de gaz à effet de serre : ATMO Grand Est, données 2017 ; Empreinte carbone par personne : Traitement SDES 2017 ; Données populations : INSEE ; Graphiques : B&L évolution

Émissions de gaz à effet de serre



36% des émissions de gaz à effet de serre liées au transport routier

Le territoire de la Porte des Vosges Méridionales a émis **176 000 tonnes équivalent CO₂** de gaz à effet de serre (GES) en 2017, soit **6 tonnes éq. CO₂ / habitant**.

Les émissions moyennes du territoire (**6 tonnes éq. CO₂ / habitant**) sont **inférieures à la moyenne régionale** (8,8 tonnes éq. CO₂ / habitant) et à la moyenne nationale (7,2 tonnes éq. CO₂ / habitant). Cette différence peut être expliquée en partie par la faible activité industrielle du territoire, en comparaison avec la Région et la France.

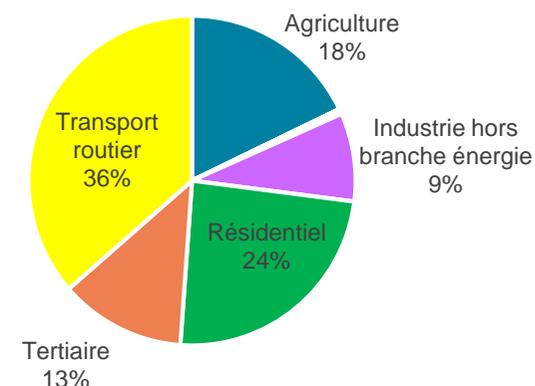
Le secteur qui émet le plus de gaz à effet de serre est le transport (36% des émissions de GES), par la combustion de carburants issus de pétrole.

Le bâtiment (logements et bâtiments tertiaires émettent 37% des GES) utilise des combustibles fossiles (fioul et un peu de gaz pour le chauffage) ainsi que les émissions causées par la production d'électricité.

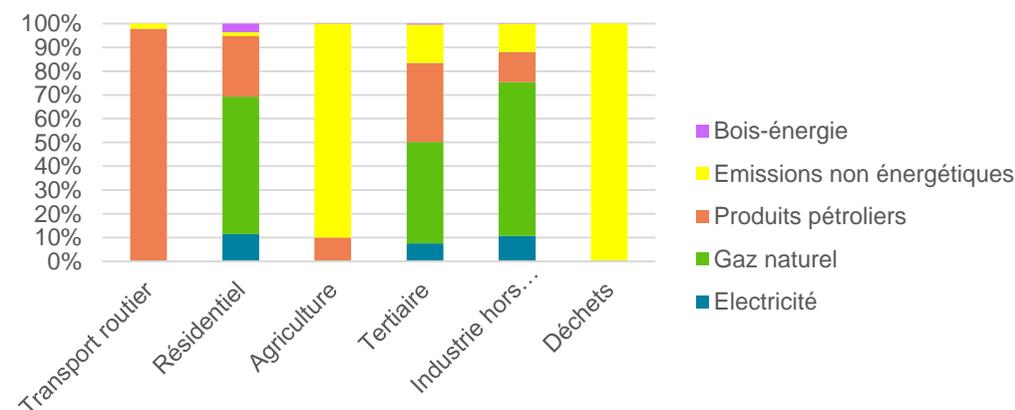
L'**agriculture** représente 18% des émissions de gaz à effet de serre. Contrairement aux autres secteurs, la majorité (90%) des émissions de ce secteur des émissions ont des **origines non énergétiques**, en premier lieu les animaux d'élevages, dont la fermentation entérique et les déjections émettent du méthane (CH₄), puis l'utilisation d'engrais (qui émet un gaz appelé protoxyde d'azote ou N₂O).

L'**industrie** émet 9% des gaz à effet de serre du territoire, par la combustion d'énergie fossile (gaz principalement et pétrole) et quelques émissions non énergétiques dues notamment à l'utilisation de gaz fluorés dans des procédés frigorifiques par exemple.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur



Emissions de gaz à effet de serre par secteur et par origine (teq CO₂ - tonnes équivalent CO₂)



Données territoriales et régionales d'émissions de gaz à effet de serre : ATMO Grand Est, données 2017 ; Graphiques : B&L évolution ; Les données détaillées sont en annexes.

Émissions de gaz à effet de serre



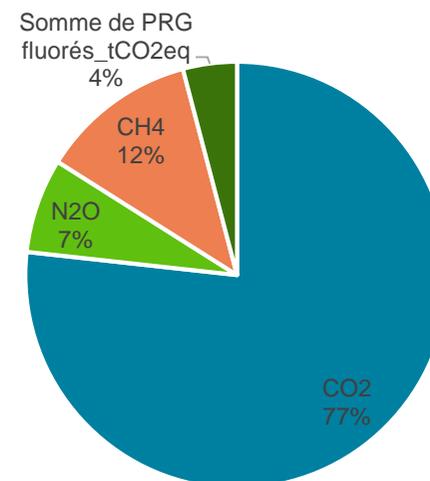
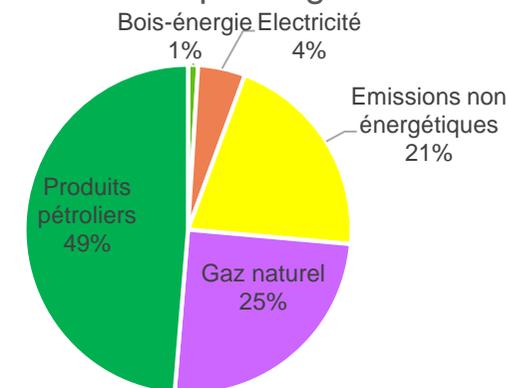
Trois quarts des émissions de GES dues à la consommation d'énergies fossiles

74% de l'énergie consommée sur le territoire provient directement de sources d'**énergie fossiles** (pétrole et gaz). Lors de la combustion de ces deux sources d'énergies, un gaz à effet de serre est émis : le **dioxyde de carbone** (CO₂). C'est pourquoi le gaz à effet de serre le plus émis est le CO₂ (quasiment 80% des gaz émis), avec les secteurs les plus émetteurs correspondants aux secteurs qui consomment le plus d'énergie fossile : le bâtiment et le transport routier.

L'usage d'**électricité** ne représente que 4% des émissions de gaz à effet de serre, bien que ce soit la troisième énergie consommée sur le territoire. En effet, en France, l'électricité est en majorité fabriquée à partir d'énergie nucléaire et hydraulique, qui émet beaucoup moins de CO₂ que le pétrole, le gaz et le charbon.

D'autres gaz que le CO₂ participent à augmenter l'effet de serre et ont des origines humaines. C'est le cas du **protoxyde d'azote** (N₂O, 7% des gaz émis) et du **méthane** (CH₄, 12% des gaz émis), deux gaz aux origines liées à **l'agriculture**, et des **gaz fluorés** (4% des gaz émis), ayant pour cause les climatisations et autres systèmes réfrigérants.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire par origine



Données territoriales d'émissions de gaz à effet de serre : ATMO Grand Est, données 2017 ; Graphiques : B&L évolution ; Les données détaillées sont en annexes.

Émissions de gaz à effet de serre



Des émissions qui diminuent légèrement depuis 2005 et plus fortement depuis 2010

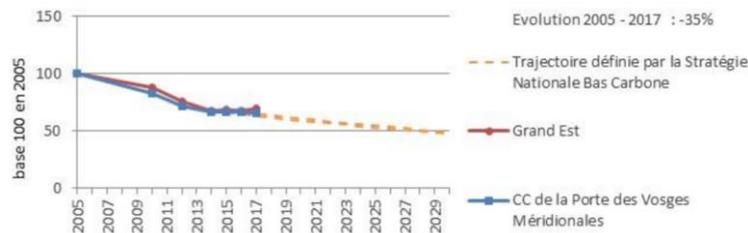
Les émissions de gaz à effet de serre de la Porte des Vosges Méridionales ont diminué de **-3,5%/an** en moyenne entre 2005 et 2017.

Cette diminution globale peut s'expliquer par une **diminution** des émissions de GES du secteur **résidentiel**, qui peut être expliqué par des combustibles moins émetteurs (diminution des chaudières au fioul par exemple) et une diminution de la population (-0,5%/an). Le secteur tertiaire et industriel ont également connu une diminution des émissions de GES, avec la diminution du nombre d'emplois (-600 emplois entre 2011 et 2016 pour l'industrie et -450 emplois pour le commerce et l'administration sur la même période). Quant aux secteurs agricole et des transports, les émissions ont stagné depuis 2005 (légère hausse pour l'agriculture et légère baisse pour le transport).

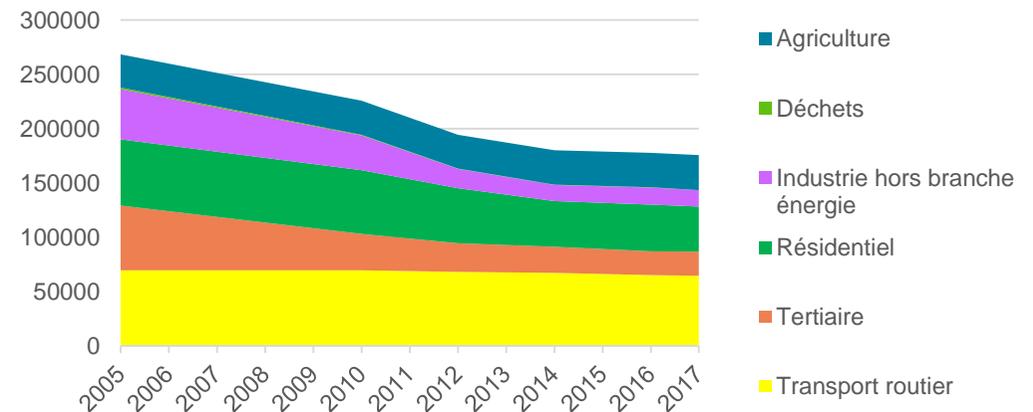
A l'échelle de la Région, la tendance à la baisse des émissions du bâtiment est similaire : -3%/an en moyenne entre 2010 et 2017, avec une baisse dans tous les secteurs.

La **stratégie nationale bas carbone** (SNBC) définit des objectifs de réduction des émissions par secteur et une réduction globale de -35%, à l'horizon du 4ème budget-carbone (2029-2033) par rapport à 2015 (voir traduction en %/an dans le tableau ci-dessous). Ainsi la réduction des émissions de gaz à effet de serre observées est pour l'instant cohérente avec la stratégie nationale bas carbone, bien que due à certains facteurs non désirés (baisse de la population de 100 habitants / an, baisse du nombre d'emplois...).

Evolution des émissions directes de GES (PRG 2007 – Format SECTEN) et comparaison avec la trajectoire nationale définie par la Stratégie Nationale Bas Carbone



Evolution des émissions de gaz à effet de serre par secteur (tonnes éq. CO2)



Emissions de gaz à effet de serre	Objectifs nationaux entre 2016 et 2030	Evolution du territoire entre 2005 et 2017	Évolution de la Région entre 2005 et 2016
Résidentiel	- 4,9 %/an	- 3,1 %/an	- 2,2 %/an
Transport	- 2,4 %/an	-0,6 %/an	- 0,5 %/an
Industrie	- 2,8 %/an	-9 %/an	- 6,3 %/an
Agriculture	- 1,5 %/an	+0,4 %/an	- 0,2 %/an
Déchets	- 3,1 %/an	-14 %/an	- 2 %/an
TOTAL	- 2,6%/an	- 3,5 %/an	- 2,9%/an

Données territoriales et régionales d'émissions de gaz à effet de serre : ATMO Grand Est, données 2017 ; Graphiques : B&L évolution ; Graphique du bas : ATMO Grand Est, fiche territoriale CC de la Porte des Vosges Méridionales



Séquestration carbone



Stock de carbone dans les sols du territoire • Séquestration annuelle de CO₂ par les forêts •
Artificialisation des sols • Émissions nettes de gaz à effet de serre

Séquestration carbone



Questions fréquentes

Qu'est-ce que la séquestration de carbone ?

La séquestration de carbone consiste à retirer durablement du carbone de l'atmosphère pour éviter qu'il ne participe au dérèglement climatique. Pour cela, il faut au préalable le capturer, soit directement dans l'atmosphère, soit dans les fumées d'échappement des installations émettrices. Ce sujet a pris une importance nouvelle avec l'Accord de Paris et le Plan Climat français, qui visent à terme la neutralité carbone, c'est à dire capturer autant de carbone que ce qui est les émissions résiduelles. Cela suppose au préalable une baisse drastique de nos émissions de gaz à effet de serre.

Le bois émet-il du CO₂ quand on le brûle ?

Oui, la combustion d'une matière organique telle que le bois émet du dioxyde de carbone, qui a été absorbé pendant la durée de vie de la plante. Cependant, on comptabilise **un bilan carbone neutre du bois** (c'est-à-dire que l'on ne compte pas d'émissions de CO₂ issues du bois énergie), car le dioxyde de carbone rejeté est celui qui a été absorbé juste auparavant. En revanche, cela signifie que, lors de la quantification de la séquestration de CO₂ des forêts du territoire, les prélèvements de bois (dont ceux pour le bois énergie) sont écartés et ne comptent pas comme de la biomasse qui séquestre du CO₂.

Comment capturer du CO₂ ?

Des processus naturels font intervenir la séquestration carbone, c'est par exemple le cas de la photosynthèse, qui permet aux végétaux de convertir le carbone présent dans l'atmosphère en matière, lors de leur croissance. Les espaces naturels absorbent donc une partie des émissions des gaz à effet de serre de l'humanité. Ce carbone est néanmoins réémis lors de la combustion ou de la décomposition des végétaux, il est donc important que ce stock soit géré durablement, par exemple par la reforestation ou l'afforestation (plantation d'arbres ayant pour but d'établir un état boisé sur une surface longtemps restée dépourvue d'arbre) accompagnée d'une utilisation durable du bois.

Il existe également des procédés technologiques permettant de retirer le dioxyde de carbone des fumées des installations industrielles très émettrices, comme les centrales à charbon ou les cimenteries. Ce carbone peut ensuite être stocké géologiquement, ou valorisé dans l'industrie chimique et agroalimentaire. Ces technologies sont néanmoins encore au stade expérimental et leur efficacité est limitée. C'est pourquoi seule la séquestration naturelle est considérée dans les PCAET.



Séquestration carbone

Définition

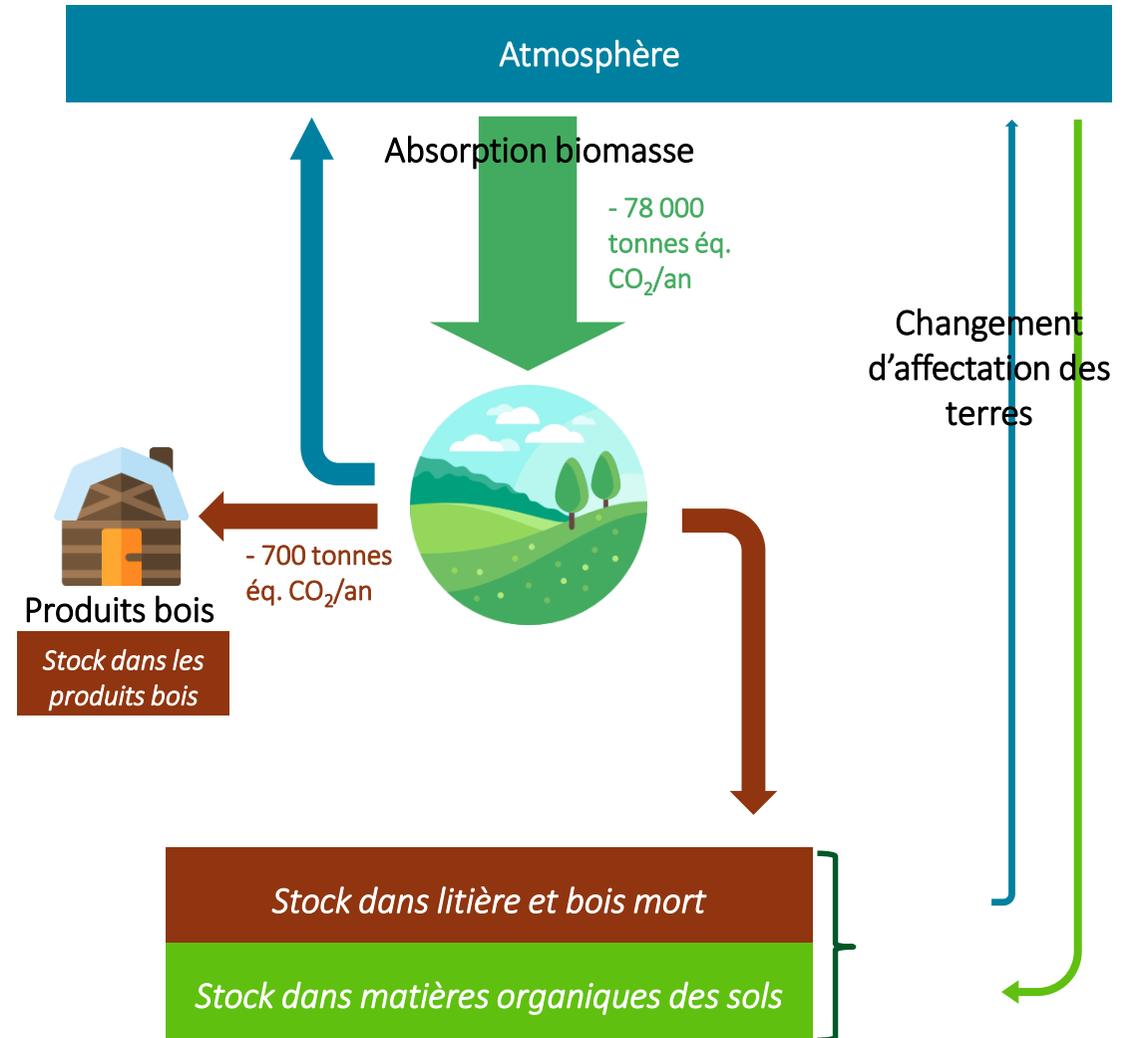
La séquestration carbone correspond au captage et au stockage du CO₂ dans les écosystèmes (sols et forêts) et dans les produits issus du bois. A l'état naturel, le carbone peut être stocké sous forme de gaz dans l'atmosphère ou sous forme de matière solide dans les combustibles fossiles (pétrole, charbon, gaz), dans les sols ou les végétaux. Les produits transformés à base de bois représentent également un stock de carbone.

Trois aspects sont distingués et estimés :

- Les stocks de carbone dans les sols des forêts, cultures, prairies, forêts, vignobles et vergers,
- Les flux annuels d'absorption de carbone par les prairies et les forêts,
- Les flux annuels d'absorption ou d'émission de carbone suite aux changements d'usage des sols.

Pour faciliter la distinction entre les flux et les stocks, les flux sont exprimés en **tonnes équivalent CO₂ / an**, et les stocks sont exprimés en **tonnes de carbone** (voir glossaire sur les unités pour plus d'information). 1 tonne de carbone est l'équivalent de 3,67 tonnes de CO₂ (on ajoute le poids des 2 atomes d'oxygène).

Flux et stocks de carbone (Chiffres du territoire : voir détails et explication dans les parties ci-après)



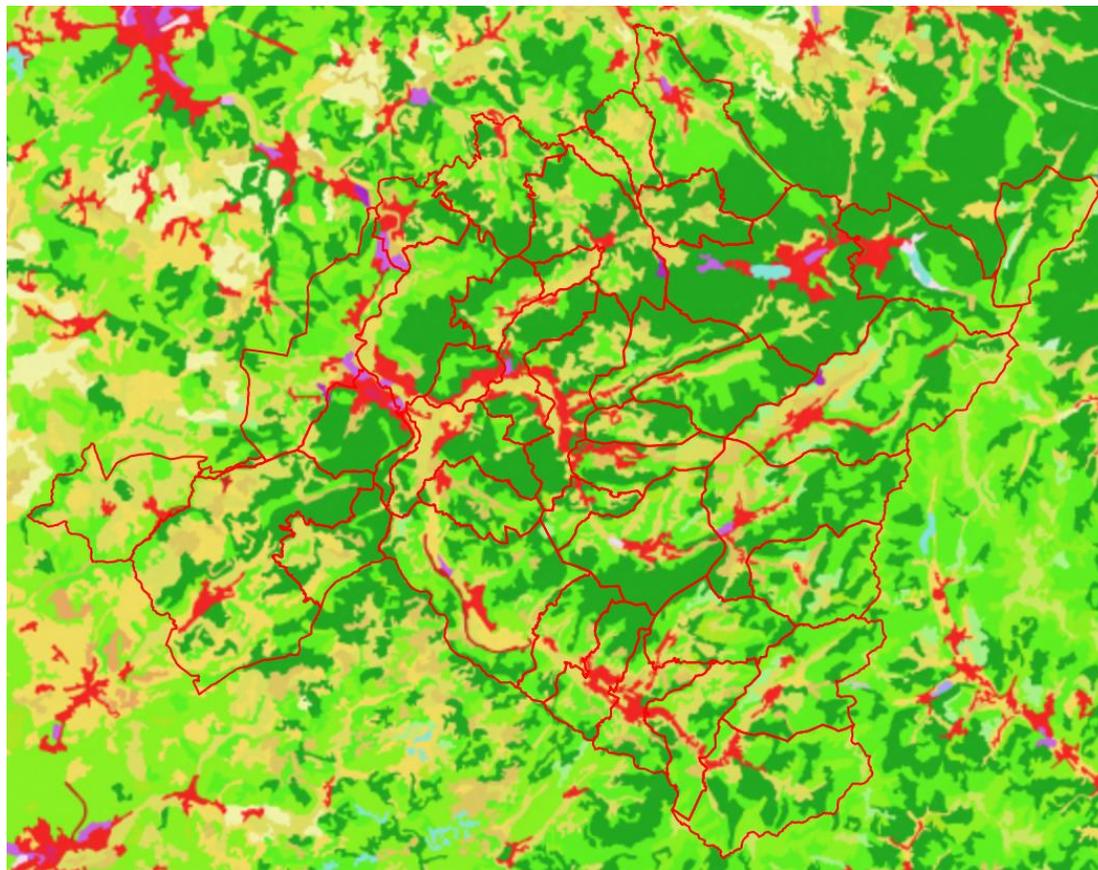
Stock de carbone du territoire



Occupation des sols sur le territoire

Le territoire de la Porte des Vosges Méridionales est composé à **33% de terres agricoles** (8 600 ha), **60% de forêts et milieux semi-naturels** (15 500 ha), **8% de surfaces artificialisées** (2 000 ha).

Carte d'occupation des sols – CLC 2012



Légende

■	Tissu urbain continu
■	Tissu urbain discontinu
■	Zones industrielles et commerciales
■	Reseaux routier et ferroviaire et espaces associes
■	Zones portuaires
■	Aéroports
■	Extraction de materiaux
■	Decharges
■	Chantiers
■	Espaces verts urbains
■	Equipements sportifs et de loisirs
■	Terres arables hors périmètres d'irrigation
■	Périmètres irrigués en permanence
■	Rizières
■	Vignobles
■	Vergers et petits fruits
■	Oliveraies
■	Prairies
■	Systemes culturaux et parcellaires complexes
■	Surfaces essentiellement agricoles
■	Forêts de feuillus
■	Forêts de conifères
■	Forêts mélangées
■	Pelouses et pâturages naturels



Stock de carbone du territoire

4 millions de tonnes de carbone sont stockées sur le territoire

Les **forêts représentent environ 80% des stocks de carbone** ; les **prairies et les cultures stockent les 20% restants**. En effet, un hectare de forêt stocke plus de carbone qu'un hectare de culture, et le carbone est stocké à la fois dans les arbres (biomasse) et dans les sols.

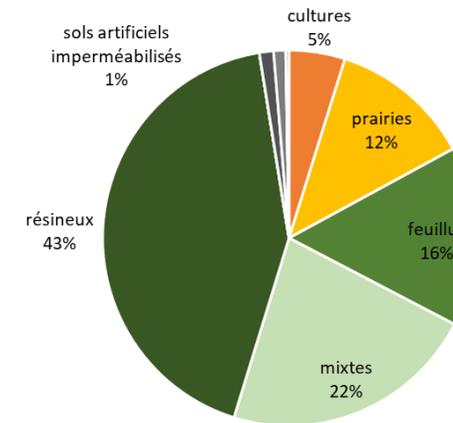
La biomasse du territoire représente un stock de carbone d'environ 1,7 millions de tonnes de carbone. Ces stocks sont répartis entre les résineux, les arbres mixtes et les feuillus.

Les sols et la litière du territoire stockent également du carbone : 2,2 millions de tonnes de carbone. Cette fois, la répartition est plus diverse : les résineux en premier lieu, puis les prairies, les arbres mixtes, les feuillus et les cultures.

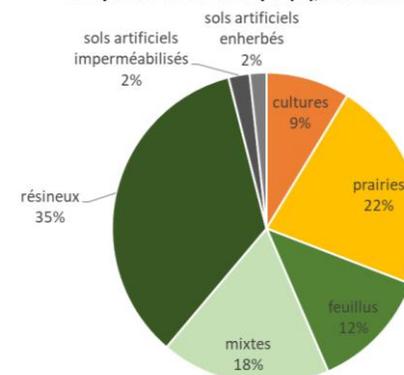
Par ailleurs, le bois absorbe du carbone, c'est pourquoi on considère que les produits bois (finis) utilisés sur le territoire, et dont on estime qu'ils seront stockés durablement (dans la structure de bâtiments notamment), stockent du carbone. Ce stock est estimé à 200 000 tonnes de carbone selon l'approche consommation.

Au total, 4 millions de tonnes sont stockées sur le territoire. Cela représente l'équivalent de 14,5 millions de tonnes de CO₂. La préservation des sols et de la biomasse permet de ne pas rejeter ce carbone dans l'atmosphère (voir impacts de l'artificialisation des sols dans les pages suivantes).

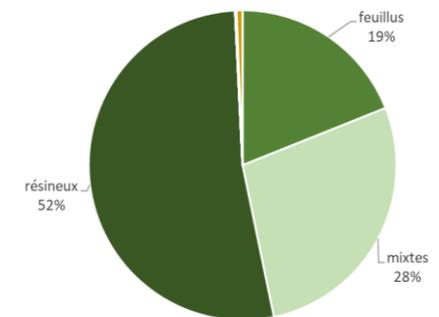
Répartition des stocks de carbone (hors produits bois) par occupation du sol de l'epci (%), 2012, état initial (2012)



Répartition des stocks de carbone dans les sols et la litière par occupation du sol de l'epci (%), état initial (2012)



Répartition des stocks de carbone dans la biomasse par occupation du sol de l'epci (%), état initial (2012)



Graphiques et résultats : Outil ALDO de l'ADEME ; 1 tonne de Carbone est l'équivalent de 3,67 tonnes de CO₂ (on ajoute le poids des 2 atomes d'oxygène)



Séquestration annuelle de CO₂ du territoire

Une absorption de CO₂ par les forêts mais un fort impact de l'artificialisation

La séquestration annuelle de CO₂ du territoire prend en compte l'absorption des surfaces forestières, des produits de constructions issus de bois et le changement d'usage des sols.

Le territoire est composé à 60% de **forêts** et milieux semi-naturels (15 500 ha). Cette biomasse **absorbe** l'équivalent de **78 000 tonnes de CO₂ chaque année**. Cette séquestration forestière représente **44% des émissions de gaz à effet de serre du territoire**, ce qui est supérieur à la moyenne nationale : 15%.

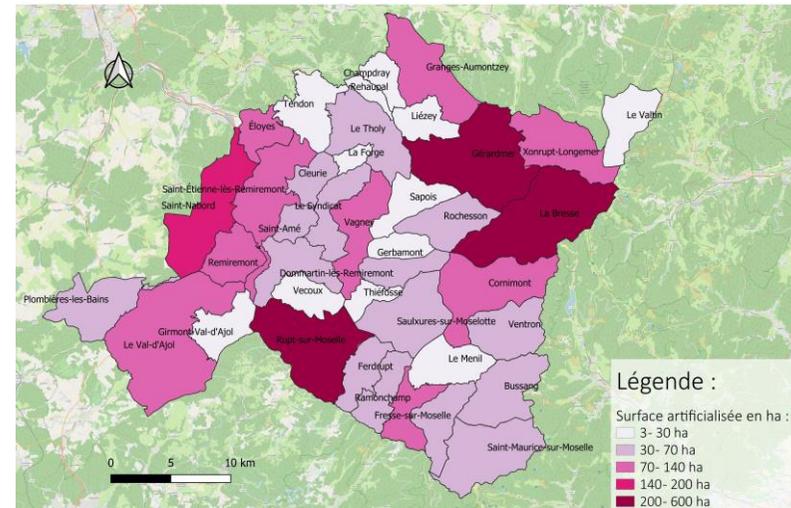
Les **prairies** aussi séquestrent du carbone. L'estimation de cette séquestration de carbone est délicate car les données précises sur les types de prairies et les pratiques adoptées ne sont pas connues de manière précise. On estime la séquestration des prairies **à environ 3 600 tonnes de CO₂/an** pour 5000 ha de prairies.

D'autre part, la surface artificialisée (sols bâtis et sols revêtus : routes, voies ferrées, parkings, chemins...) représente 8% de la surface du territoire (2 000 ha). Le territoire est légèrement moins artificialisé que la moyenne française (9,3 % des sols sont artificialisés en France). Ramenée au nombre d'habitants, **l'artificialisation des sols est supérieure à la moyenne française : 860 m² par habitant** contre 475 m² en moyenne en France.

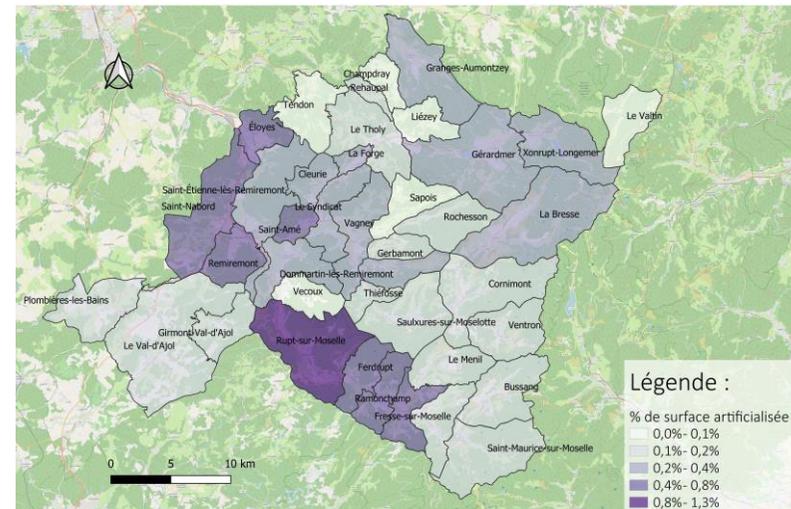
Entre 2009 et 2017, le changement d'usage des sols du territoire consiste en la conversion de terres agricoles et forestières en surface artificialisée : **10 ha/an en moyenne ont été convertis en surface artificialisée**. Ainsi, **0,02% du territoire est artificialisé chaque année**. C'est inférieur à la moyenne française observée sur la même période (0,05% du territoire par an).

Cette artificialisation de 12 ha/an fait disparaître un sol qui avait la capacité d'absorber du carbone, notamment à Saint-Nabord (2,4 ha / an), au Val d'Ajol (1,7 ha / an).

Artificialisation des sols entre 2009 et 2017 sur la CCHV, la CCPVM et la CCBHV



Artificialisation des sols entre 2009 et 2017 sur la CCHV, la CCPVM et la CCBHV



Facteurs de séquestration : ADEME (1 ha de forêt permet de stocker en moyenne 4,8 tonnes éq. CO₂ par an ; l'artificialisation d'1 ha provoque en moyenne la perte d'un stock de CO₂ de 142 tonnes éq. CO₂) ; Séquestration en France : Datalab (chiffres clés du climat, France et Monde, édition 2017) ; Usage des sols sur le territoire et en France : Corine Land Cover, données 2006 et 2012 ; Séquestration de carbone par les prairies : Institut de l'élevage et GES'TIM 2010, hypothèses : prairies de plus de 30 ans avec haies : 200 kg C/ha/an ; Cartographies : B&L évolution



Séquestration annuelle de CO₂ du territoire

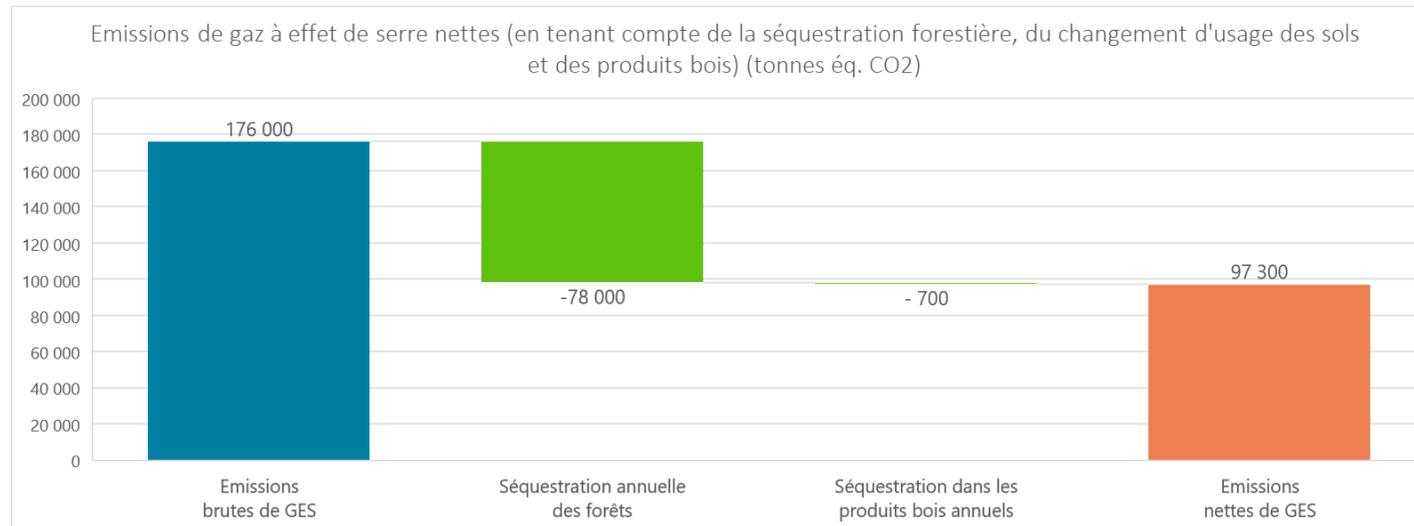
79 000 tonnes de CO₂ séquestrées par an sur le territoire

Le flux annuel de **produit bois** représente aussi une séquestration annuelle de CO₂ à hauteur de 700 tonnes équivalent CO₂. D'autres matériaux biosourcés que le bois (chanvre, lin pour isolation...) pourraient participer à augmenter cette séquestration de carbone.

Au total, la séquestration annuelle de CO₂ sur le territoire est de **79 000 tonnes équivalent CO₂** soit **45% des émissions de gaz à effet de serre du territoire**.

Les bonnes pratiques agricoles (allongement prairies temporaires, intensification modérée des prairies peu productives (hors alpages et estives), agroforesterie en grandes cultures, couverts intermédiaires, haies, bandes enherbées, semis direct...), permettent d'augmenter la séquestration annuelle du carbone dans le sol, mais par manque de données n'ont pu être quantifiées. Le potentiel de séquestration de ces pratiques est évalué dans la partie 2, section « Agriculture et Consommation ».

 **Séquestration de CO₂ = 45%**
des émissions de gaz à effet de serre du territoire



Source : Outil ALDO de l'ADEME – Précision méthodologique : Les données de séquestration de carbone fournies pour les territoire sont issues de l'outil ALDO développé par l'ADEME. L'estimation des flux de carbone entre les sols, la forêt et l'atmosphère est sujette à des incertitudes importantes car elle dépend de nombreux facteurs, notamment pédologiques et climatiques. Sont pris en compte pour estimer ces flux :

- Le changement d'affectation des sols, qui laissent échapper du carbone contenue dans les sols. A titre d'exemple, en France, les trente premiers centimètres des sols de prairies permanentes et de forêts présentent des stocks près de 2 fois plus importants que ceux de grandes cultures. Il n'y a pas eu de changement d'état des sols sur le territoire entre 2006 et 2012 selon Corine Land Cover.
- Les flux estimés pour chaque composition forestière spécifique aux grandes régions écologiques. Ces flux sont calculés en soustrayant à la production biologique des forêts la mortalité et les prélèvements bois.
- Les stocks et les flux dans les produits issus de la biomasse prélevée, en particulier le bois d'œuvre.

Note : la séquestration de carbone par les prairies n'est pas estimée par l'outil ALDO de l'ADEME – elle est estimée par B&L évolution (voir page précédente), elle n'est donc pas prise en compte dans le graphique

Effets de substitution



Des émissions évitées grâce à la biomasse

Le recours à des **produits biosourcés** permet des **effets de substitution** : la substitution d'énergie consiste à évaluer les émissions de GES évitées grâce à l'utilisation de bois énergie ou de biogaz, pour de la chaleur ou de l'électricité. Sur le territoire, les 100 GWh de bois énergie consommés permettent d'**éviter l'émission de 24 000 tonnes équivalent CO₂**.

Les émissions évitées ne sont pas incluses dans le calcul des émissions nettes, car il ne s'agit pas d'une absorption de carbone.

Facteur de l'ADEME : 265 tonnes équivalent CO₂ évitées par GWh de chaleur produite à partir de bois

Polluants atmosphériques



Qualité de l'air • Coût de la pollution • Pollution primaire : Émissions d'oxydes d'azote (NO_x), de dioxyde de soufre (SO₂), de particules en suspension (PM), de monoxyde de carbone (CO), de composés organiques volatils (COV) et d'ammoniac (NH₃) • Pollution de l'air photochimique • Pollution de l'air intérieur



Polluants atmosphériques

Questions fréquentes

Quel lien entre l'air, l'énergie et le climat ?

L'air est une nouvelle thématique : avant les PCAET, on parlait de Plan Climat Energie Territorial (PCET). Le volet sur l'air est désormais une réflexion à mener en corrélation avec les réflexions sur l'énergie. Les mesures vont parfois dans le même sens, par exemple la réduction de la combustion de fioul est bénéfique pour le climat et pour la qualité de l'air. En revanche, sur d'autres sujets tels que les chauffages au bois, la pollution atmosphérique doit être prise en compte, afin d'éviter de nouvelles sources de pollutions, à l'image du diesel, carburant un temps privilégié alors qu'il est responsable d'émissions d'oxydes d'azote (NOx).

Quelle différence entre polluants atmosphériques et gaz à effet de serre ?

Dans les deux cas on parle d'émissions, et l'approche pour les estimer est similaire. Les gaz à effet de serre sont des gaz qui partent dans l'atmosphère et ont des conséquences globales sur le climat ou les océans, quelle que soit la localisation des émissions. Dans le cas de polluants atmosphériques, on parle de conséquences locales suite à des émissions locales : brouillard de pollution, gênes respiratoires, troubles neuropsychiques, salissure des bâtiments...

Pourquoi parle-t-on d'émissions et de concentrations ?

Les émissions de polluants atmosphériques sont estimées, comme les émissions de gaz à effet de serre, sur une approche cadastrale à partir des activités du territoire (quantité de carburants utilisés, surface de cultures, activité industrielle...) et de facteurs d'émissions. Ceci permet d'estimer les polluants émis sur le territoire.

Cependant, les polluants atmosphériques sont sujets à des réactions chimiques, et leur concentration dans l'air peut aussi être mesurée (on peut voir dans certaines villes des panneaux d'affichage sur la qualité de l'air en direct). Cette concentration mesure réellement la quantité de polluants présent dans un volume d'air à un endroit donné, et est donc intéressante à analyser en plus des émissions ; **ce sont les concentrations qui mesurent réellement la qualité de l'air**. L'analyse des émissions permet surtout de comprendre *l'origine* des polluants. Comme la mesure des concentrations demande plus d'infrastructures, tous les polluants ne sont pas systématiquement suivis par les AASQA (associations agréées de surveillance de la qualité de l'air).



Polluants atmosphériques

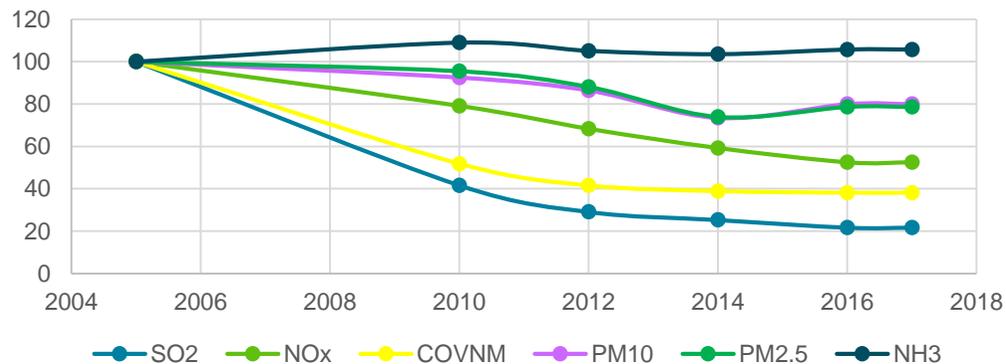
Une qualité de l'air globalement bonne mais une marge de progression

Bilan sanitaire



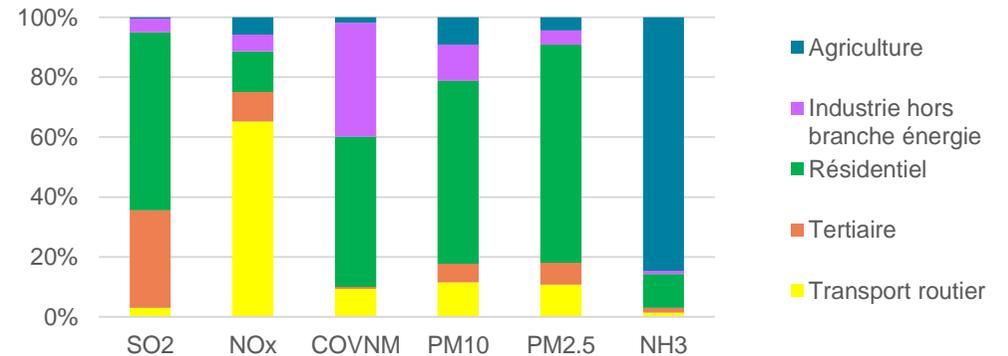
- La concentration ne dépasse pas le seuil (valeur cible / seuil de l'OMS / objectif de qualité) et les émissions diminuent
- La concentration ou le nombre de jours de pics est proche d'un seuil, dépasse un seuil ou les émissions sont en augmentation
- La concentration ou le nombre de jours de pics dépasse fortement un seuil, ou les émissions sont en forte augmentation

Evolution des émissions (en tonnes) des polluants atmosphériques sur le territoire, en base 100



D'où viennent les polluants ?

Répartition des émissions de polluants atmosphériques par secteur



La répartition des émissions de polluants est présentée en relatif (en % du total) plutôt qu'en absolu (tonnes de polluants émis) ; il n'est pas judicieux de comparer les émissions des polluants atmosphériques entre elles car les impacts d'une tonne d'un polluant ne sont pas les mêmes que les impacts d'une tonne d'un autre polluant.

Même si les seuils réglementaires sont respectés, on peut noter des valeurs hautes de concentrations d'Ozone (O₃, dont les NO_x sont des précurseurs). De plus, les émissions de NH₃, presque totalement dues au secteur de l'agriculture (engrais azotés) sont en augmentation depuis 2005.

Une attention particulière est à mener sur la centrale d'enrobé de Saint-Etienne-lès-Remiremont, dont l'étude de Juin 2007 a montré des émissions d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) liées à son activité. Cependant, les émissions d'HAP étant rares, aucun suivi régulier n'est effectué sur ce polluant atmosphérique. Des mesures plus spécifiques doivent être menées pour établir un état des lieux plus récent.

Données territoriales et départementales de concentrations en polluants atmosphériques 2018, source : © ATMO GRAND EST 2019 ; Graphiques : B&L évolution ; http://www.pollutionsaint-etiennelesrt.com/upload/analyses_biomonitor.pdf

Émissions de polluants atmosphériques



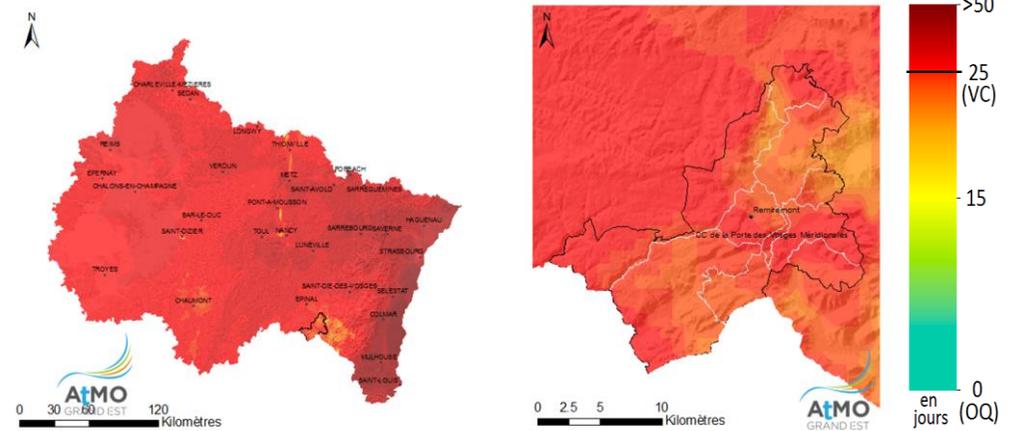
Qualité de l'air moyenne : concentration d'ozone et de dioxyde d'azote

Concernant la concentration d'ozone sur la région Grand Est, la valeur cible est atteinte ou dépassée dans tous les départements de la région. Sur la communauté de commune de la Porte des Vosges Méridionales, la concentration moyenne se situe au niveau de la valeur cible avec des maximums qui dépassent cette valeur. Cependant, la concentration d'ozone est inférieure à la moyenne régionale.

Le nombre de maxima journaliers supérieurs à $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en ozone est d'environ 25 sur le territoire, ce qui est égal à la valeur cible mais supérieur à l'objectif de qualité (0).

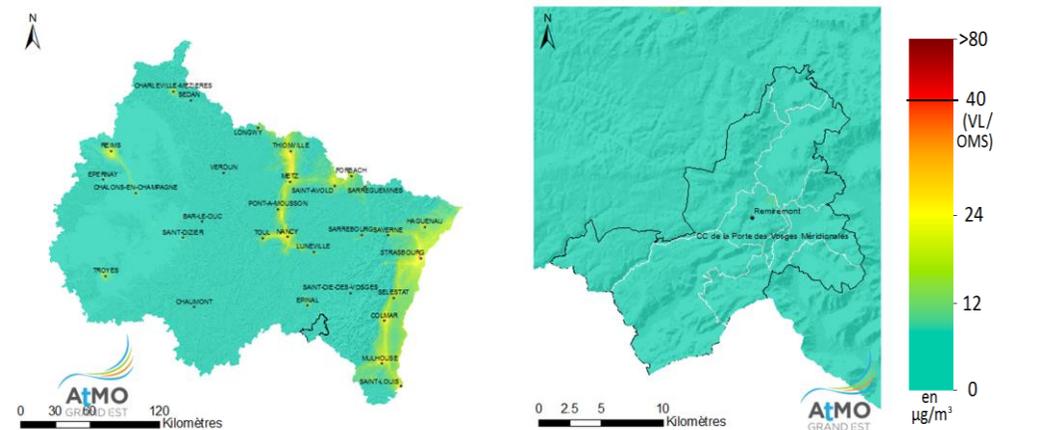
Au niveau du dioxyde d'azote, les concentrations sont plutôt faibles sur le territoire comme sur la région Grand Est.

Nombre de maxima journaliers (MH8Hgl) supérieurs à $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en ozone en 2017



Code	Zone	Minimum	Moyenne	Maximum
200068377	CC de la Porte des Vosges Méridionales	21	25	28

Moyennes annuelles en dioxyde d'azote en 2018



Code	Zone	Minimum	Moyenne	Maximum
200068377	CC de la Porte des Vosges Méridionales	4	5	11

Données territoriales et départementales de concentrations en polluants atmosphériques 2018, source : © Atmo Grand Est 2019 ;

VL = Valeur Limite

VC = Valeur Cible

OQ = Objectif de Qualité

NC vég. = Niveau Critique pour la végétation

OMS = Recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé

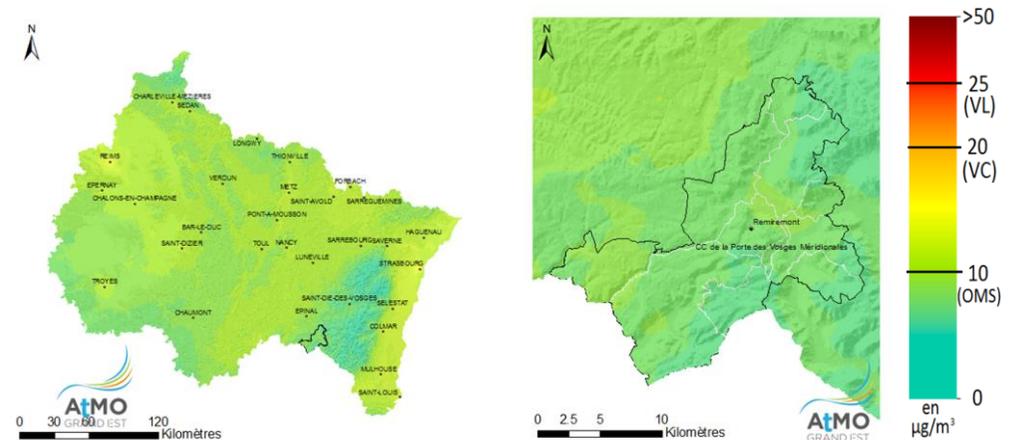
Émissions de polluants atmosphériques



Qualité de l'air plutôt bonne : concentration des particules fines

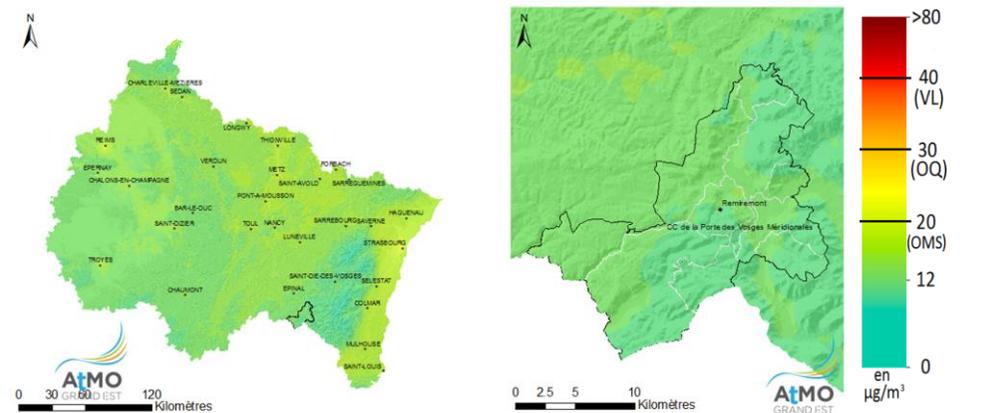
En ce qui concerne la pollution de l'air due aux particules fines, elle est peu présente sur le territoire. Les concentrations en particules fines de diamètre 2,5 micromètre ou 10 micromètre respectent toutes deux les seuils de l'OMS. Dans la suite, les sources de ces émissions de particules fines seront analysées pour prévenir l'augmentation des émissions et le dépassement des seuils prescrits par l'OMS.

Moyennes annuelles en particules fines PM 2.5 en 2017



Code	Zone	Minimum	Moyenne	Maximum
200068377	CC de la Porte des Vosges Méridionales	7	8	10

Moyennes annuelles en particules fines PM10 en 2017



Code	Zone	Minimum	Moyenne	Maximum
200068377	CC de la Porte des Vosges Méridionales	12	13	15

Données territoriales et départementales de concentrations en polluants atmosphériques 2018, source : © ATMO GRAND EST 2019 ;

VL = Valeur Limite

VC = Valeur Cible

OQ = Objectif de Qualité

NC vég. = Niveau Critique pour la végétation

OMS = Recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé

Émissions de polluants atmosphériques



Une qualité de l'air plutôt bonne avec certains points de vigilance

Polluant	Indicateur	Valeur CCPVM 2018	Valeur réglementaire	Valeur OMS
NO₂	Moyenne annuelle	5 µg/m ³	40 µg/m ³	40 µg/m ³
PM10	Moyenne annuelle	13 µg/m ³	40 µg/m ³	20 µg/m ³
PM 2.5	Moyenne annuelle	8 µg/m ³		10 µg/m ³
Ozone O₃	Nombre de jours dépassant 120 µg/m ³ en moyenne sur 8h	25 jours	25 jours	
Ozone O₃	AOT 40 – seuil pour la protection de la végétation	18 459 µg/m ³	6000 µg/m ³	

La qualité de l'air est globalement bonne sur le territoire, au regard des valeurs de concentrations et de nombres de jours de pics par rapport aux seuils réglementaires, aux seuils préconisés par l'OMS (organisation mondiale de la santé).

Un point de vigilance est cependant à noter concernant la concentration en ozone : l'AOT (*Accumulated Ozone exposure over a Threshold of 40 Parts Per Billion*), qui mesure le seuil de concentration d'ozone dans l'air ambiant visant à protéger la végétation, a une valeur supérieure à l'objectif de qualité. Il en va de même pour le nombre de jours dépassant 120 µg/m³ en moyenne sur 8h : il est en moyenne de 25 pour le territoire, soit égal à la valeur cible et supérieur à l'objectif de qualité.

Les 3 polluants présentés ci-dessus sont les polluants dont la concentration est mesurée. Dans les pages qui suivent, il ne s'agit plus de concentrations mais d'émissions (en tonnes) estimées sur le territoire. La concentration en ozone peut être mesurée, mais il n'existe pas d'estimations de ses émissions, car c'est un polluant qui se forme à partir d'autres polluants, notamment les oxydes d'azote (NOx) et les composés organiques volatils (COV).

Émissions de polluants atmosphériques



Un coût de l'inaction face à la pollution considérable

La pollution de l'air entraîne des **coûts sanitaires** :

- système de santé,
- absentéisme,
- perte de productivité,
- mortalité et morbidité,

et des **coûts économiques et financiers** :

- baisse des rendements agricoles et forestiers,
- dégradation du bâti et coût des réfections,
- dépenses de prévention,
- de surveillance et de recherche,
- dégradation des écosystèmes et pertes de biodiversité,
- nuisances psychologiques,
- olfactives ou esthétiques.

On peut estimer ce coût de l'inaction sur le territoire à **37 millions d'euros par an**, soit **1250€/habitant par an**.

Une fois déduit le coût de l'ensemble des mesures de lutte contre la pollution de l'air, le bénéfice sanitaire net pour la France de la lutte contre la pollution atmosphérique serait de plus de 11 milliards d'euros par an pour la France, soit un **bénéfice net de 5 millions d'euros pour le territoire de la Porte des Vosges Méridionales**.

Estimation à partir de l'évaluation du coût de la charge économique et financière de la mauvaise qualité de l'air pour la France faite par une commission d'enquête du Sénat (rapport n°610).

Détail par polluant





Pollution de l'air primaire

Oxydes d'azote (NOx), des polluants des véhicules et de l'industrie

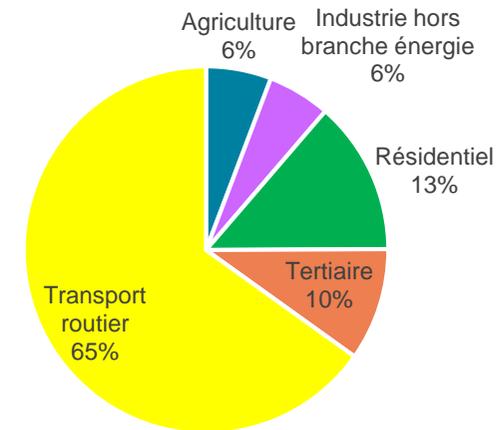
Les oxydes d'azotes (NOx) contribuent à la formation des pluies acides et à l'eutrophisation des sols. Ils favorisent également la formation d'ozone (O₃) sous l'effet du rayonnement solaire.

Parmi les oxydes d'azote, le **dioxyde d'azote (NO₂) est le plus nocif pour la santé humaine**. C'est un gaz provoquant des irritations (yeux, nez, bouche), des troubles respiratoires et des affections chroniques. Le monoxyde d'azote (NO) n'est pas considéré comme dangereux pour la santé dans ses concentrations actuelles et ne fait pas l'objet de seuils réglementaires ou de surveillance.

Les émissions des véhicules à essences ont presque disparues suite à la mise en place des pots catalytiques depuis 1993, mais cette baisse a été compensée par la forte augmentation du trafic et peu favorisée par le faible renouvellement du parc automobile. Les véhicules diesel, en forte progression ces dernières années, rejettent davantage de Nox, ils sont responsable de 65% des émissions de Nox.

Les émissions de NOx sont également issues du **bâtiment** (combustion de fioul et de bois-énergie).

Emissions de NOx par secteur





Pollution de l'air primaire

Dioxyde de soufre (SO₂), un polluant spécifique aux produits pétroliers

Le SO₂ est un gaz incolore, d'odeur piquante. Il est produit par la combustion des énergies fossiles (charbon et pétrole) et la fonte des minerais de fer contenant du soufre. La source anthropique principale de SO₂ est la combustion des énergies fossiles contenant du soufre pour le chauffage domestique, la production d'électricité ou les véhicules à moteur.

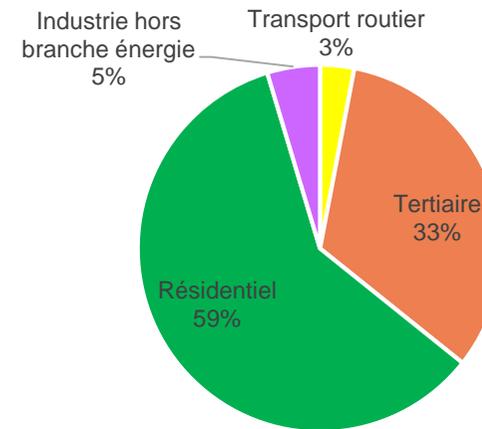
Le SO₂ affecte le système respiratoire, le fonctionnement des poumons et il provoque des irritations oculaires. L'inflammation de l'appareil respiratoire entraîne de la toux, une production de mucus, une exacerbation de l'asthme, des bronchites chroniques et une sensibilisation aux infections respiratoires. La réaction avec l'eau produit de l'acide sulfurique, principal composant des pluies acides à l'origine de phénomènes de déforestation.

Le secteur **résidentiel** émet 59% du dioxyde de soufre. Cela est dû à l'utilisation de **fioul domestique pour le chauffage**. Le second secteur est le **tertiaire** pour le chauffage également.

L'**industrie** (5% des émissions) est responsable d'émissions de dioxyde de soufre liées à la combustion de bois-énergie, de produits pétroliers et de gaz.

La part du transport routier (3%), uniquement attribuable aux véhicules diesel, est de plus en plus faible en raison de l'amélioration du carburant (désulfuration du gasoil) et de la présence de filtres à particules qui équipent les véhicules les plus récents.

Emissions de SO₂ par secteur





Pollution de l'air primaire

Particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 2,5 µm (PM2.5)

Selon leur granulométrie (taille), les particules pénètrent plus ou moins profondément dans l'arbre pulmonaire. Les particules les plus fines (taille inférieure à 2,5 µm) pénètrent facilement dans les voies respiratoires jusqu'aux alvéoles pulmonaires où elles se déposent et peuvent, à des concentrations relativement basses, irriter les voies respiratoires inférieures. Elles peuvent donc **altérer la fonction respiratoire** des personnes sensibles (enfants, personnes âgées, asthmatiques). De plus, elles peuvent transporter des composés cancérigènes absorbés sur leur surface jusque dans les poumons.

Dans le secteur résidentiel, les émissions sont dues à la **combustion de bois-énergie dans de mauvaises conditions** (trop humides, foyers ouverts...). Ce secteur représente trois quarts des émissions de PM 2.5.

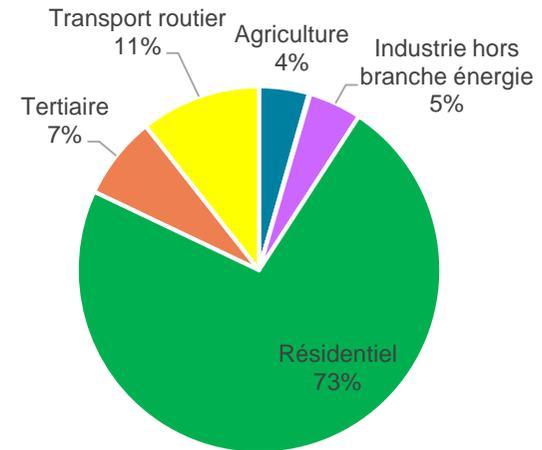
Dans le secteur industriel, les émissions sont également liées à l'utilisation du bois et quelques émissions ont des origines non énergétiques.

Dans les transports routiers, les émissions proviennent des carburants, mais aussi de l'usure des pneus et des freins.

Pour l'agriculture, au-delà de la combustion d'énergie fossile, l'élevage émet des particules de type PM2.5, au travers du **lisier et du fumier** des bêtes. Les fumiers et lisiers les plus émetteurs de PM2.5 sont les vaches laitières, puis les autres bovins, puis les chevaux, mules, ânes. La valeur est cependant très faible.

Les **combustions** liées aux **activités domestiques, industrielles, agricoles**, ainsi qu'aux **transports**, favorisent les émissions de particules plus fines : PM2.5, même des PM1, encore plus petites (diamètre inférieur à 1 µm).

Emissions de PM2.5 par secteur





Pollution de l'air primaire

Particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 µm (PM10)

Selon leur granulométrie (taille), les particules pénètrent plus ou moins profondément dans l'arbre pulmonaire. Les plus grosses particules sont retenues par les voies aériennes supérieures. Elles peuvent être à l'origine d'**inflammations**, et de l'aggravation de l'état de santé des personnes atteintes de maladies cardiaques et pulmonaires.

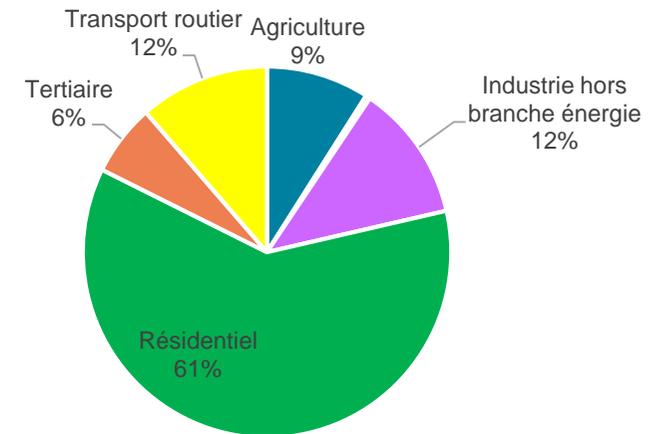
Les effets de **salissure des bâtiments** et des monuments sont les atteintes à l'environnement les plus visibles. Le coût économique induit par leur remise en état est considérable : au niveau européen, le chiffre des dégâts provoqués sur le bâti serait de l'ordre de 9 milliards d'euros par an.

Dans le premier secteur émetteur, le **résidentiel**, les émissions de PM₁₀ sont liées au **chauffage au bois** : les émissions sont importantes pour les **installations peu performantes** comme les cheminées ouvertes et les anciens modèles de cheminées à foyers fermés (inserts) et de poêles à bois.

Dans l'industrie, les émissions de PM10 sont majoritairement liées à l'utilisation du bois et quelques émissions sont non énergétiques, liées à des **procédés industriels**.

Les émissions des particules les plus grossières sont aussi marquées par les **activités agricoles** : le **travail du sol** (labour, chisel, disques), et les **pratiques liées aux récoltes** (semis, plantation, moisson, arrachages, pressage...). L'élevage, avec le lisier et le fumier des bêtes, émet aussi des PM₁₀. Les **fumiers et lisiers** les plus émetteurs de PM₁₀ sont les vaches laitières, puis les porcins, puis les autres bovins, puis les chevaux, mules, ânes.

Emissions de PM10 par secteur





Pollution de l'air primaire

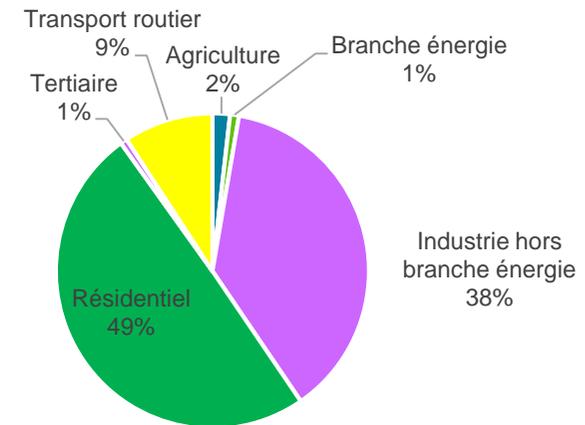
Les COVNM, des polluants issus des solvants et autres produits chimiques

Les composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM) sont des **précurseurs**, avec les oxydes d'azote, **de l'ozone** (O3). Leur caractère volatil leur permet de se propager plus ou moins loin de leur lieu d'émission. Ils peuvent donc avoir des impacts directs et indirects. Les effets sur la santé des COVNM sont divers, il peut provoquer une simple gêne olfactive, des **irritations** des voies respiratoires ou des **troubles neuropsychiques**. Les organes cibles des COVNM sont principalement les yeux, la peau, le système respiratoire et le système nerveux central. Certains présentent également un effet toxique pour le foie, la circulation sanguine, les reins et le système cardiovasculaire.

Ce sont des polluants de compositions chimiques variées avec des sources d'émissions multiples. Les sources anthropiques (liées aux activités humaines) sont marquées par la **combustion** (**chaudière biomasse** du résidentiel, carburants) et l'usage de **solvants** (**procédés industriels** ou **usages domestiques**).

Les COVNM sont également émis dans l'atmosphère par des processus naturels, ainsi les forêts sont responsables de 77% des émissions de COVNM et les sources biotiques agricoles (cultures avec ou sans engrais) représentent 23% des émissions de COVNM totales (en comptant les émissions non incluses dans l'inventaire français).

Emissions de COVNM par secteur





Pollution de l'air primaire

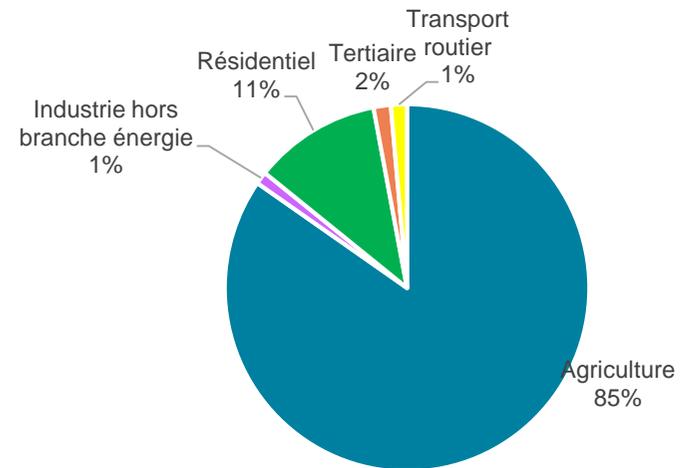
L'ammoniac, polluant des eaux et des sols, issu des engrais agricoles et de l'épandage

L'ammoniac (NH_3) inhalé est toxique au-delà d'un certain seuil. Les quantités d'ammoniac rejetées dans l'atmosphère en font l'un des principaux responsables de l'**acidification de l'eau et des sols**, ainsi qu'un facteur favorisant les pluies acides. Par ailleurs, il s'agit de l'un des principaux **précurseurs de particules fines** dont les effets sanitaires négatifs sont largement démontrés.

Le principal émetteur de NH_3 est le secteur de l'**agriculture**. En 2017, ce secteur représente 85% des émissions. Les émissions proviennent de l'hydrolyse de l'urée produite par les **animaux d'élevage** (urine, lisiers), au champ, dans les bâtiments d'élevage, lors de l'**épandage ou du stockage du lisier**, et de la fertilisation avec des **engrais à base d'ammoniac** qui conduit à des pertes de NH_3 gazeux dans l'atmosphère.

Ensuite vient le secteur résidentiel avec des émissions d'ammoniac liées à l'utilisation du bois-énergie.

Emissions de NH_3 par secteur





Le secteur résidentiel émet des substances polluants... qui se retrouvent chez nous

La pollution de l'air ne concerne pas uniquement l'air extérieur. Dans les espaces clos, les polluants générés par le mobilier et par les activités et le comportement des occupants peuvent s'y accumuler, en cas de mauvaise aération, et atteindre des niveaux dépassant ceux observés en air extérieur.

On retrouve dans notre air intérieur les polluants suivants :

- le benzène, substance **cancérogène** issue de la combustion (gaz d'échappement notamment) ;
- le **monoxyde de carbone** (CO), gaz toxique ;
- les **composés organiques volatils**, dont le nonylphénol (utilisé comme antitaches, déperlant, imperméabilisant) est un **perturbateur endocrinien** avéré ;
- les perfluorés (déperlant, imperméabilisant) et les polybromés (retardateurs de flammes utilisés dans les matelas par exemple), qui sont des **perturbateurs endocriniens** avérés ;
- les formaldéhydes (anti-froissage, émis par certains matériaux de construction, le mobilier, certaines colles, les produits d'entretien) qui sont des substances **irritantes** pour le nez et les voies respiratoires ;
- les **oxydes d'azote** (NOx), dont le dioxyde d'azote (NO₂) provoque des irritations (yeux, nez, bouche), des troubles respiratoires et des affections chroniques ;
- des particules en suspension (**PM2.5 et PM10**).

Un geste simple de prévention est **aérer**, été comme hiver, toutes les pièces, plusieurs fois dans la journée (sans oublier l'hiver de couper le chauffage), en particulier pendant les activités de bricolage ou de ménage. Il est également important, pour réduire la pollution intérieure, de :

- faire vérifier régulièrement ses chauffe-eau et chaudière,
- faire ramoner la cheminée tous les ans,
- ne pas obturer les grilles d'aération,
- privilégier les matériaux et produits écocertifiés,
- sortez vos plantes d'intérieur pour les traiter,
- bien refermer les récipients de produits ménagers et de bricolage et les stocker dans un endroit aéré.

Les enjeux de qualité de l'air intérieur sont également à prendre en compte **lors de la rénovation et la construction de bâtiments**, au niveau des matériaux ou produits utilisés, ou de l'aération.



Des potentiels de réduction guidés par le PREPA

Le PREPA (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques) présente des **mesures sectorielles** pour diminuer les émissions de polluants atmosphériques.

Les objectifs de réduction du PREPA entre 2014 et 2030 des émissions sont les suivants :

- NOx : -50%
- PM2.5 : -35%
- SO₂ : -36%
- COVNM : -36%
- NH₃ : -16%

Les hypothèses nationales à 2020-2030 sont :

Pour les transports :

- Renouvellement du parc auto vers des véhicules moins émissifs (VP, VUL...),
- Développer les infrastructures pour les carburants propres,
- Encourager la conversion des véhicules les plus polluants et l'achat de véhicules plus propres
- Modification du mix énergétique (incorporation des biocarburants),
- Faire converger la fiscalité entre l'essence et le gazole,
- Mettre en œuvre les zones à circulation restreinte (ZCR) dans les grandes agglomérations,
- Contrôler les émissions réelles des véhicules routiers.

Pour le résidentiel/tertiaire :

- Inciter à la rénovation thermique des logements (taux de rénovation du parc privé existant et du parc social)
- Application de la RT2012 jusqu'en 2030 : 500 000 constructions neuves annuelles en résidentiel
- Réduire la teneur en soufre du fioul domestique.

Pour l'industrie :

- Renforcer les exigences réglementaires pour réduire les émissions polluantes,
- Application de valeurs intermédiaires entre valeurs basses et hautes des meilleures techniques disponibles pour les procédés énergétiques et le raffinage de pétrole.

Pour l'agriculture :

- Les projections de cheptels,
- Arrêt complet des pratiques de brûlage des résidus agricoles,
- Règlement pour les moteurs à combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers
- Evolution des méthodes de fertilisation des sols (injecteurs, pendillards, incorporations immédiates).



Vulnérabilité et adaptation aux dérèglements climatiques



Adaptation aux changements climatiques



Questions fréquentes

Quelles sont les conséquences du dérèglement climatique ?

L'augmentation de la température moyenne a plusieurs conséquences sur la plupart des grands systèmes physiques de la planète. Le niveau des océans monte sous l'effet de la dilatation de l'eau et de la fonte des glaces continentales, et l'absorption du surplus de CO₂ dans l'atmosphère les acidifie. Le réchauffement de l'atmosphère conduit à des tempêtes et des sécheresses plus fréquentes et plus intenses. Les périodes de forte précipitations, si elles seront globalement plus rare, seront aussi plus importantes. Face à ces changements rapides et importants dans leur environnement, les écosystèmes devront s'adapter ou se déplacer sous risque de disparaître.

Quel est le risque pour les sociétés humaines ?

Les écosystèmes ne comprennent pas seulement les végétaux et animaux, mais également les sociétés humaines. Les changements de notre environnement auront des impacts directs sur les rendements agricoles, qui risquent de diminuer suite à la raréfaction de la ressource en eau. L'intensification des événements extrêmes augmentera la vulnérabilité et la dégradation des infrastructures. L'augmentation de la température favorisera la désertification de certaines zones et y rendra l'habitat plus difficile, provoquant des déplacements de population. **De manière générale, le dérèglement climatique aura des conséquences directes sur notre santé et sur la stabilité politique des sociétés.**

N'est-il pas trop tard pour réagir ?

Les conséquences du dérèglement climatique se font ressentir, et il est trop tard pour revenir aux températures observées avant la révolution industrielle. L'enjeu est donc de **s'adapter à ces modifications**, par exemple en développant des gestions plus efficaces de l'eau pour limiter les tensions à venir sur cette ressource. Néanmoins, les efforts d'adaptation nécessaires seront d'autant plus importants que le réchauffement sera intense, il convient donc de le limiter au maximum pour faciliter notre adaptation, en réduisant dès maintenant nos émissions de gaz à effet de serre. **Tout ce qui est évité aujourd'hui est un problème en moins à gérer demain !**

Adaptation aux changements climatiques



Questions fréquentes

Quel climat futur ? Quel scénario choisir ?

Aujourd'hui, en fonction de l'ampleur du succès mondial dans la lutte contre le dérèglement climatique, plusieurs scénarios d'évolutions climatiques sont devant nous. Pour simplifier les représentations, les données présentées dans cette exposition reprennent les projections du scénario RCP 8.5 qui est le scénario du « pire », c'est-à-dire celui qui correspond à une très faible atténuation des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale.

Grâce au Plan Climat et à la lutte conjointe de nombreux territoires et organisations à travers le monde, **on peut espérer que les changements que nous observerons seront d'une moindre ampleur que ceux qui sont présentés dans cette projection.** Néanmoins, il ne faut pas oublier que le dérèglement climatique est déjà à l'œuvre et s'observe déjà sur le territoire. Ainsi **l'adaptation et la vulnérabilité du territoire doivent s'envisager dès maintenant**, quel que soit le résultat de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Qui a produit ces projections ?

Il s'agit des résultats médians obtenus par 11 modèles climatiques européens dans le cadre de l'expérience EURO-CORDEX2014. Les données présentées sont issues d'une extraction réalisée sur le site de la DRIAS (www.drias-climat.fr) pour le point de coordonnées (48.0276;6.5748) sur la ville de Remiremont et pour le point de coordonnées (48.0155;6.896) sur la ville de La Bresse (en altitude).

Comment sont obtenues les projections présentées ici ?

Des modèles informatiques (appelés modèles de circulation générale) ont été mis au point à partir des années 1950 pour simuler l'évolution des variables climatiques à long-terme en fonction de différents scénarios d'émissions. Ces modèles permettent aujourd'hui d'obtenir une image du climat futur avec une résolution spatiale de l'ordre de 100km. Des méthodes de régionalisation (descente d'échelle dynamique ou statistique) sont ensuite utilisées pour préciser ces résultats à l'échelle locale.

Les données concernant le climat d'hier s'appuient sur différentes mesures observées par le passé. Les données concernant le climat en futur s'appuient sur un modèle de calcul nommé ALADIN. Comme tout travail de modélisation, les résultats présentés ici sont associés à une certaine incertitude qu'il est bon de garder à l'esprit. Cependant, **ces données présentent les grandes tendances climatiques du territoire et permettent d'ores et déjà d'identifier les enjeux clefs et d'envisager des options en termes d'adaptation.**

Ces résultats sont-ils fiables ?

Il existe plusieurs sources d'incertitudes : l'écart entre les émissions réelles et les scénarios, les défauts des modèles, la variabilité naturelle du climat... L'utilisation conjointe de plusieurs modèles et plusieurs scénarios permet de limiter ces incertitudes mais ils ne faut pas oublier que les projections climatiques ne sont pas des prévisions météorologiques : elles ne représentent pas « le temps qu'il va faire » mais un **état moyen du climat à l'horizon considéré.**

Vulnérabilité climatique



Scénarios climatiques du territoire : températures

Le climat sur le territoire va suivre une tendance au réchauffement, tout comme la tendance globale : entre **+1,3°C et +4,4°C** en moyenne d'ici la fin de siècle, selon les scénarios (scénario d'action ambitieuse et scénarios « on continue comme ça »). L'augmentation des températures sera plus importante durant les mois **de juillet à août**, et moins importante durant les mois **de janvier à mai**.



Quel climat dans 30 ans ?

Scénario d'action ambitieuse

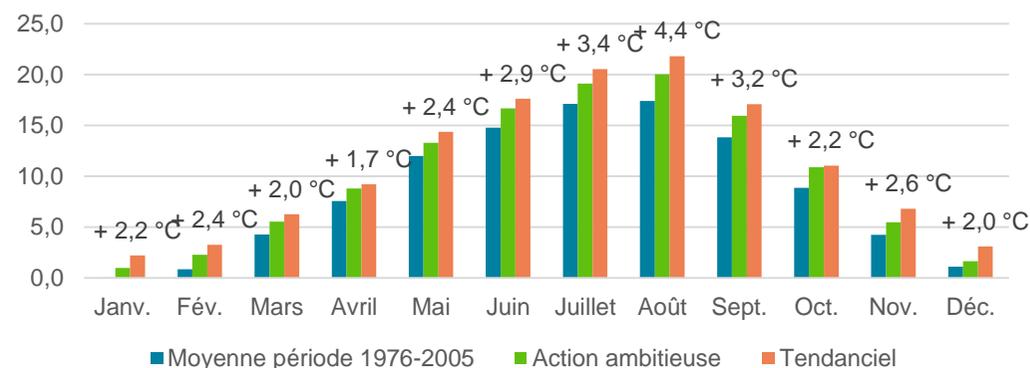
+1,6°C en moyenne sur l'année avec des augmentations plus importantes en été



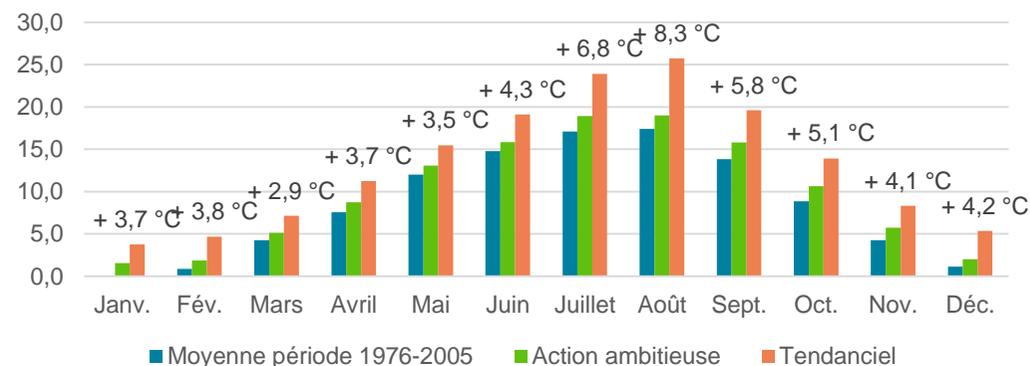
Scénario « on continue comme ça »

+2,6°C en moyenne sur l'année avec des augmentations plus importantes en été

Températures moyennes journalières mensuelles à horizon 2050 et augmentation en °C dans le cas du scénario tendanciel



Températures moyennes journalières mensuelles à horizon 2100 et augmentation en °C dans le cas du scénario tendanciel



Extractions pour Remiremont du modèle CNRM2014 – Aladin, scénario de référence et scénarios RCP2.6 (scénario de l'action ambitieuse à l'échelle internationale par des fortes réductions des émissions de gaz à effet de serre correspondant à un objectif 1,5°C - 2°C maximum de réchauffement moyen en 2100) et RCP8.5 (scénario de l'inaction à l'échelle internationale par la poursuite des tendances actuelles en termes d'émissions de gaz à effet de serre), issues de www.drias-climat.fr/

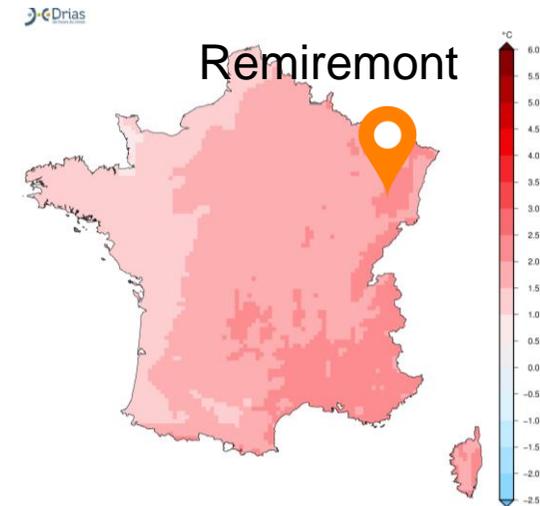
Vulnérabilité climatique



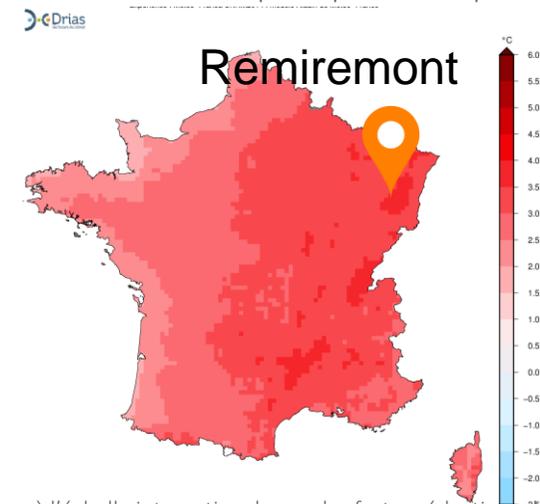
Scénarios climatiques du territoire : températures

Par son climat continental, la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales est particulièrement touché par l'augmentation des températures par rapport à la France, comme l'illustrent les cartes de l'augmentation de la température moyenne en été à l'horizon 2050. Le territoire subira les conséquences du dérèglement climatique et devra s'adapter, en plus de réduire son impact sur le dérèglement climatique. **Ce volet adaptation est à anticiper le plus tôt possible.**

Scénario de stabilisation des concentrations de CO₂



Scénario sans politique climatique



Extractions pour Remiremont du modèle CNRM2014 – Aladin, scénario de référence et scénarios RCP2.6 (scénario de l'action ambitieuse à l'échelle internationale par des fortes réductions des émissions de gaz à effet de serre correspondant à un objectif 1,5°C - 2°C maximum de réchauffement moyen en 2100) et RCP8.5 (scénario de l'inaction à l'échelle internationale par la poursuite des tendances actuelles en termes d'émissions de gaz à effet de serre), issues de www.drias-climat.fr/



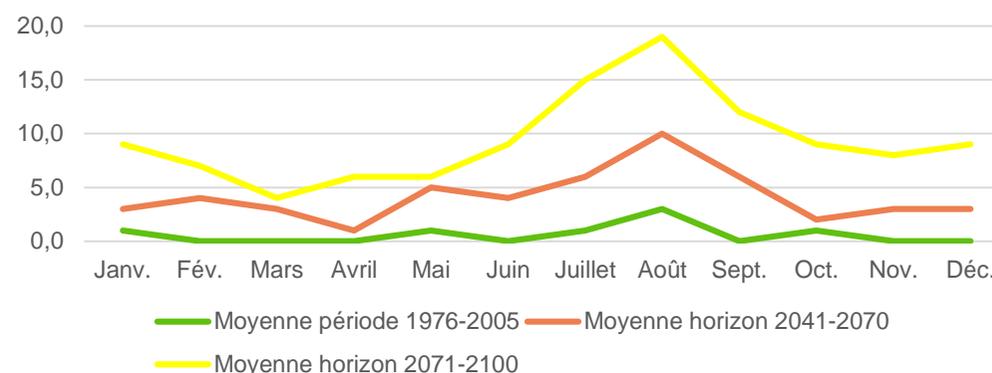
Scénarios climatiques du territoire : températures

Pour mesurer l'intensité de l'augmentation des températures, on s'intéresse à la notion de **vague de chaleur** : il s'agit d'une période d'au moins **5 jours consécutifs pendant lesquels la température maximale est supérieure à la normale de 5°C**. Sur la période de référence (1976-2005), il y a 7 jours de vagues de chaleur sur le territoire. Avec l'augmentation des températures à prévoir, **le nombre de jours de vague de chaleur par an serait au moins de 50 jours d'ici 30 ans et pourrait atteindre 106 jours à la fin du siècle**, selon le scénario tendanciel.

Ainsi, en plus d'une augmentation de la température moyenne, les jours où l'augmentation est la plus forte (+5°C) se suivront. Ces phénomènes de vagues de jours plus chauds que les normales auront lieu à toute saison, mais de manière plus importante en été : 15 jours de vague de chaleur sur juillet et d'août d'ici 30 ans, et 30 jours de vagues de chaleurs pendant les mois de juillet et d'août d'ici 70 ans (la moitié de l'été).

Il n'y aurait **plus de vagues de froid** (température minimale inférieure à 5°C par rapport normale pendant 5 jours consécutifs) sur le territoire.

Nombre de jours de vague de chaleur de référence et projections du GIEC selon le scénario tendanciel



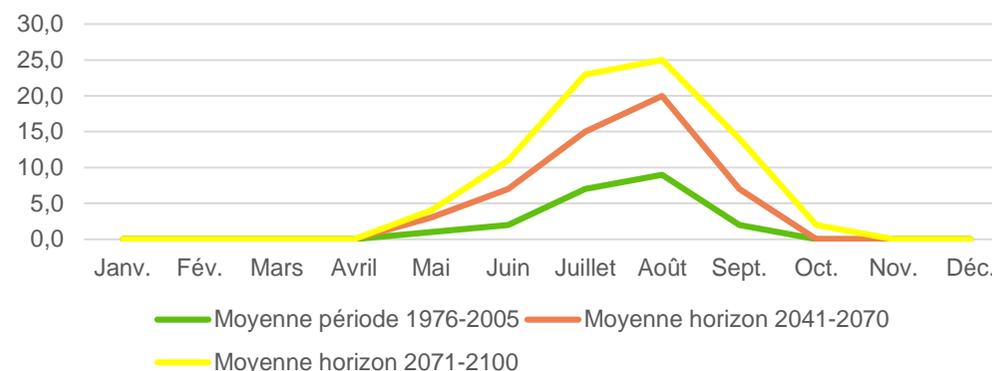


Scénarios climatiques du territoire : journées et nuits d'été

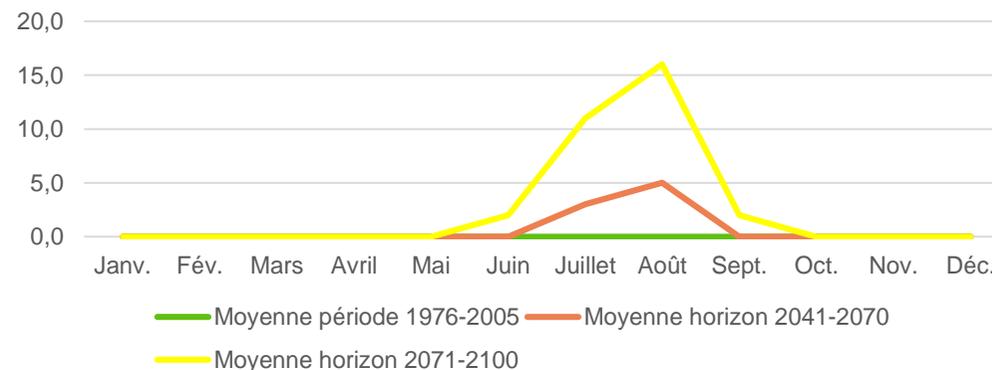
Pendant les mois d'été (juillet, août, septembre), la moitié des journées pourraient être des « journées d'été », c'est-à-dire que la température maximale dépasse 25°C. Au total sur l'année, cela représente entre +19 et **+31 journées d'été d'ici 30 ans, et entre +12 et +58 journées d'été d'ici la fin du siècle** par rapport à la période de référence, selon les scénarios ambitieux ou tendanciel du GIEC. Quel que soit le scénario, le nombre de journées avec une température dépassant 25°C augmente surtout en **juillet et août**.

Les nuits également deviendront de plus en plus chaudes : la notion de nuit tropicale (nuit pendant laquelle la température ne descend pas sous 20°C) s'appliquera au territoire avec **entre 2 (action ambitieuse) et 31 (si on ne fait rien) nuits tropicales par an dans 50 ans**. Elles auraient surtout lieu en juillet et en août.

Nombre de journées d'été (température dépasse 25 °C) de référence et projections du GIEC selon le scénario tendanciel



Nombre de nuits tropicales (température ne descend pas sous 20°C) de référence et projections du GIEC selon le scénario tendanciel



Extractions pour Remiremont du modèle CNRM2014 – Aladin, scénario de référence et scénarios RCP2.6 (scénario de l'action ambitieuse à l'échelle internationale par des fortes réductions des émissions de gaz à effet de serre correspondant à un objectif 1,5°C - 2°C maximum de réchauffement moyen en 2100) et RCP8.5 (scénario de l'inaction à l'échelle internationale par la poursuite des tendances actuelles en termes d'émissions de gaz à effet de serre), issues de www.drias-climat.fr/



Scénarios climatiques du territoire : précipitations

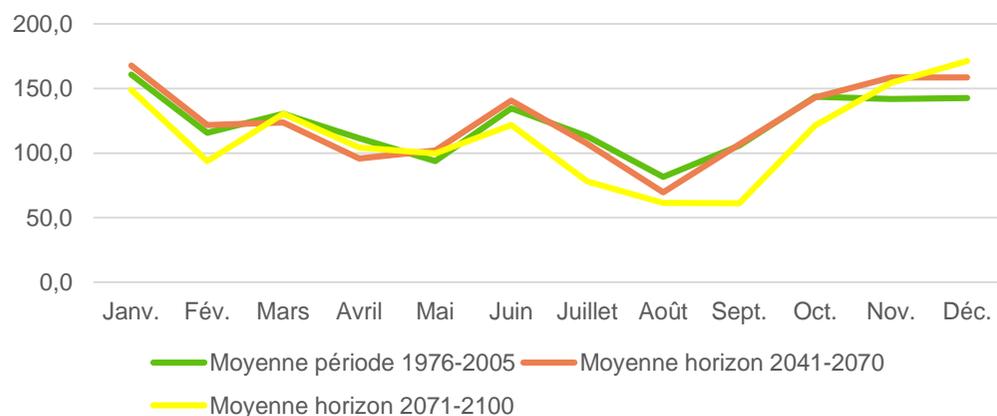
Les précipitations sur le territoire vont subir une tendance à l'**augmentation à moyen terme** : entre +23 et +21 mm par an selon les scénarios, mais une diminution drastique d'ici la fin du siècle pour le scénario tendanciel (-130 mm par an) (tendance similaire sur le territoire français). Cependant, derrière cette augmentation se cache une **répartition inégale** des précipitations à moyen terme : **beaucoup plus en hiver** (+15 mm/ mois en novembre et décembre) et **beaucoup moins en été** (- 9 mm/mois en juillet et août).

A ce stade, les données et modèles disponibles permettent difficilement de conclure précisément sur l'augmentation ou la diminution du nombre de jours de pluies. Néanmoins, il faut s'attendre à ce que les précipitations soient moins bien réparties. Les jours pluvieux risquent d'être moins nombreux alors que les précipitations seront plus intenses.

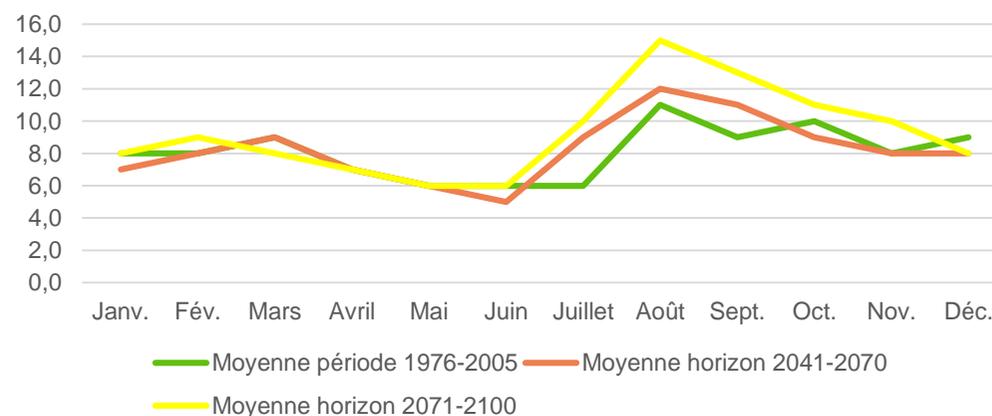
De manière liée, le nombre de jours de **sécheresse** (jours où les précipitations journalières < 1 mm) risque d'augmenter en moyenne sur l'année, surtout pendant les mois **d'août et septembre**. Ce manque de précipitations coïncidant avec des besoins en eaux importants dus aux fortes chaleurs sont un enjeu d'adaptation à prendre en compte.

A ce stade, les données et modèles disponibles permettent difficilement de conclure précisément sur l'augmentation du risque de sécheresse sur le territoire. Néanmoins, il faut s'attendre à des sécheresses plus intenses dans le meilleur des cas. Dans le pire des cas, ces sécheresses seront plus intenses mais aussi plus nombreuses.

Cumul de précipitation (mm) de référence et projections du GIEC selon le scénario tendanciel



Nombre de jours de sécheresse de référence et projections du GIEC selon le scénario tendanciel



Extractions pour Remiremont du modèle CNRM2014 – Aladin, scénario de référence et scénarios RCP2.6 (scénario de l'action ambitieuse à l'échelle internationale par des fortes réductions des émissions de gaz à effet de serre correspondant à un objectif 1,5°C - 2°C maximum de réchauffement moyen en 2100) et RCP8.5 (scénario de l'inaction à l'échelle internationale par la poursuite des tendances actuelles en termes d'émissions de gaz à effet de serre), issues de www.drias-climat.fr/

Vulnérabilité climatique

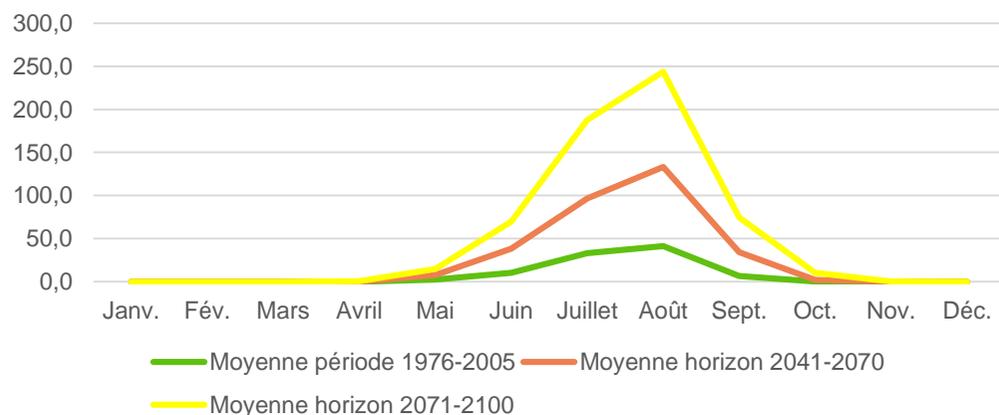


Scénarios climatiques du territoire : besoins de chaud et de froid

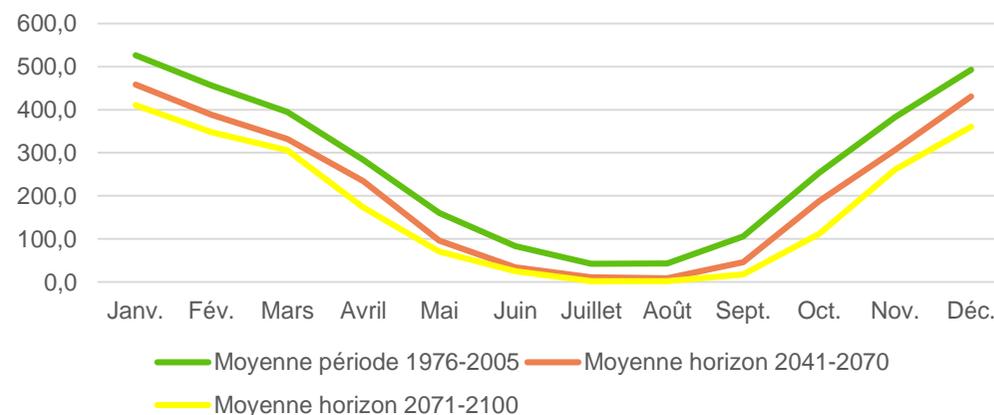
L'augmentation globale des températures, et en particulier pendant les mois déjà chauds (été) permet d'estimer un besoin futur de chauffage à la baisse. Cependant, les besoins de froid risquent très fortement d'augmenter. On mesure ces besoins de chaud ou de froid en degrés-jours.

Les besoins de chauffage pourraient ainsi diminuer de -20% tandis que les besoins de froid pourraient être multipliés par 6 selon le scénario tendanciel d'ici la fin du siècle.

Degré-jours de climatisation de référence et projections du GIEC selon le scénario tendanciel



Degré-jours de chauffage de référence et projections du GIEC selon le scénario tendanciel



Extractions pour Remiremont du modèle CNRM2014 – Aladin, scénario de référence et scénarios RCP2.6 (scénario de l'action ambitieuse à l'échelle internationale par des fortes réductions des émissions de gaz à effet de serre correspondant à un objectif 1,5°C - 2°C maximum de réchauffement moyen en 2100) et RCP8.5 (scénario de l'inaction à l'échelle internationale par la poursuite des tendances actuelles en termes d'émissions de gaz à effet de serre), issues de www.drias-climat.fr/



Tendance et risques clés

Agriculture :

- Augmentation de la fréquence et intensités des sécheresses agricoles : chute de rendement, pertes de récoltes (échaudage), difficultés d'approvisionnement en fourrage du bétail, approvisionnement en eau des bêtes générant plus de transport ;
- Le système vertueux des puits de carbone dans les prairies peut être impacté par le dérèglement climatique avec notamment des saisons plus contrastées engendrant une modification de la phénologie des plantes fourragère et une modification de leur rendement ;
- Modification des calendriers des cultures désadaptés au dérèglement climatique ;
- Conditions climatiques plus variables d'une année à l'autre entraînant des rendements, une productivité et une qualité de récolte plus aléatoires (gel tardif, sécheresse printanière, été trop humide, ...)
- Augmentation possible du prix des facteurs de production (engrais, intrants, prix de l'eau, de l'énergie..)
- Conflit d'usage sur l'eau ;
- Evolution des maladies liée à l'émergence de nouveaux pathogènes ou à la migration des pathogènes existants (cultures et bétail), et risques de maladie plus importants liés aux conditions d'humidité excessives à certaines périodes des cycles des cultures ;
- *Amélioration des conditions de maraîchage*
- *Augmentation de la teneur en CO₂ de l'atmosphère qui favorise les plantes telles que le blé ou la vigne*
- *Des récoltes préservées par des périodes de gel moins fréquentes*

Secteurs productifs (hors agriculture) :

- Vulnérabilité des infrastructures de production, à la chaleur, aux phénomènes extrêmes ;
- Augmentation de la maintenance et du suivi des structures ;
- Augmentation des prix de l'énergie ;
- Modification des circuits d'approvisionnement (augmentation des phénomènes extrêmes en Europe de l'Est et en Asie) ;
- Modification de la productivité (salariés et installations), possible baisse des vitesses d'exploitation en raison des fortes chaleurs ;
- Changement de comportement des consommateurs, demande de produits nouveaux plus éco-responsables.

Vulnérabilité climatique



Tendance et risques clés

Energie :

- Vulnérabilité des infrastructures de production d'énergie (résistance des infrastructures hydroélectriques aux crues) ;
- Vulnérabilité des infrastructures de transport d'énergie (dilatation, tempête, froid...);
- Augmentation des prix des ressources et matières premières, et des prix de l'énergie engendrant plus de foyers en précarité ;
- Difficulté à répondre aux pics de demande en électricité (généralisation de la climatisation, développement de la voiture électrique...);
- L'évolution des débits vers une accentuation des extrêmes entraînera des impacts sur les unités de production hydroélectrique
- *Amélioration de la productivité des énergies renouvelables (solaire, éolien...)*
- *Le débit hivernal de la Moselle en hausse permettra de produire autant, voire davantage d'énergie hydroélectrique pendant la même période si de nouveaux équipements viennent exploiter cette possibilité*

Risques naturels – Habitat :

- Risques d'inondations par l'augmentation du débit hivernal ;
- Risques de mouvement de terrain par l'intensification des averses ;
- Coulées de boues plus fréquentes liées à l'érosion des sols agricoles ;
- Dégradation du confort thermique en raison de la hausse des températures ;
- Aggravation de la pollution atmosphérique entraînant d'importantes conséquences sanitaires ;
- Possible amplification des événements climatiques majeurs extrêmes ;
- Retraits et gonflements d'argile pouvant gravement endommager les bâtiments;
- Risque d'incendie par l'augmentation des pics de températures;
- Possible flux migratoires en fonction des températures (Entre 200 millions et 1 milliard de personnes déplacées pour causes climatiques d'ici 2050, selon l'Organisation mondiale des déplacements. Il faut y ajouter les possibles migrations internes pouvant affecter la répartition de la population nationale).

Vulnérabilité climatique



Tendance et risques clés

Eau :

- Une augmentation de la fréquence des crues-éclair sur les petits bassins versants, accentuée par la fonte plus précoce et plus intense de la neige, aggravera le risque d'inondation dans les zones sensibles
- Aggravation des inondations liée à l'imperméabilisation des sols artificialisés
- Possibilité d'inondation liée au ruissellement
- Pollution des cours d'eau et des nappes plus forte (ruissellement et lessivage en période de forte pluie ; concentration des polluants durant les étiages estivaux), d'autant plus que l'érosion associée à des précipitations intenses rend ces substances plus mobiles
- Plus grande évapotranspiration qui réduira le niveau des nappes phréatiques ;
- La pluviométrie intense peut entraîner des charges supplémentaires ponctuellement, ainsi que des problèmes de débordement des réseaux ou bassins et de rejets dans les milieux.
- Dépendance aux territoires voisins pour l'approvisionnement en eau une partie de l'année

Urbanisme :

- Aggravation des effets d'îlots de chaleur en milieu urbanisé ;
- Dégradation du confort thermique en raison de la hausse des températures ;
- Aggravation de la pollution atmosphérique entraînant d'importantes conséquences sanitaires ;
- Difficulté pour le réseau d'assainissement unitaire d'absorber les impacts de l'augmentation des pluies hivernales
- Augmentation des risques naturels
- Possible flux migratoires en fonction des températures (Entre 200 millions et 1 milliard de personnes déplacées pour causes climatiques d'ici 2050, selon l'Organisation mondiale des déplacements. Il faut y ajouter les possibles migrations internes pouvant affecter la répartition de la population nationale).

Vulnérabilité climatique



Tendance et risques clés

Santé :

- Vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses, augmentation des expositions aux UV... Ce risque est renforcé par la population territoriale plutôt âgée : **28 % de la population a plus de 60 ans** (26 % en France) : une population plus exposée aux conséquences sanitaires des périodes de fortes chaleur.
- Dégradation de la qualité de l'air : pics d'ozone, pollution particulaire ;
- Extension des pathologies vectorielles (maladie de Lyme, moustiques) et des allergies aux pollens ;
- Traumatismes liés aux événements climatiques extrêmes (inondations, tempêtes, sécheresse) ;
- Problématique de la ressource en eau (quantité et qualité),
- Perte de minéraux, protéines, et vitamines dans une partie des végétaux comestibles.

Tourisme :

- *Une saison touristique « estivale » plus longue*
- Dégradation de la qualité de l'eau et des écosystèmes impactant la valeur touristique du territoire (pêche, paysage...).
- Prolifération des algues, bactéries et parasites dans les plans d'eau du territoire

Vulnérabilité climatique



Tendance et risques clés

Biodiversité :

- Accroissement du taux d'extinction des espèces en raison notamment d'une moindre capacité d'adaptation des écosystèmes au regard de la rapidité du dérèglement climatique ;
- Accélération des changements d'aires de répartition des espèces et perturbation des périodes de reproduction ;
- Modification des calendriers saisonniers des plantes cultivées et sauvages, des espèces animales et risque de dissociation des calendriers entre les proies et les prédateurs ou entre les espèces végétales et les espèces animales ;
- Augmentation du parasitisme des plantes indigènes en raison d'une diminution des périodes hivernales rudes et progression de certaines espèces envahissantes (jussie, ambrosie, insectes ravageurs...) ;
- Risque d'homogénéisation des espèces végétales et animales, disparitions de certaines essences au profit d'espèces ubiquistes et thermophiles.

Forêt :

- Augmentation du scolyte : maladie accentuée par la sécheresse et les vagues de chaleur qui touche les épicéas, notamment en 2019.
- Augmentation des phénomènes extrêmes (sécheresse ou au contraire pluies trop abondantes, vents violents, augmentation des températures...) entraînant une plus grande vulnérabilité de certaines essences ;
- Apparition ou délocalisation de nouveaux parasites (chenille processionnaire du pin par exemple) ;
- Menace des principales essences aujourd'hui exploitées en cas de difficulté d'accès à l'eau ; vulnérabilité de certaines essences face au stress hydrique
- Vulnérabilité des forêts face aux incendies ;
- Modification ou déplacement géographiques des essences d'arbre ;
- Vulnérabilité des forêts face aux épisodes de pollutions atmosphériques (ozone, pluies acides...).

Vulnérabilité climatique

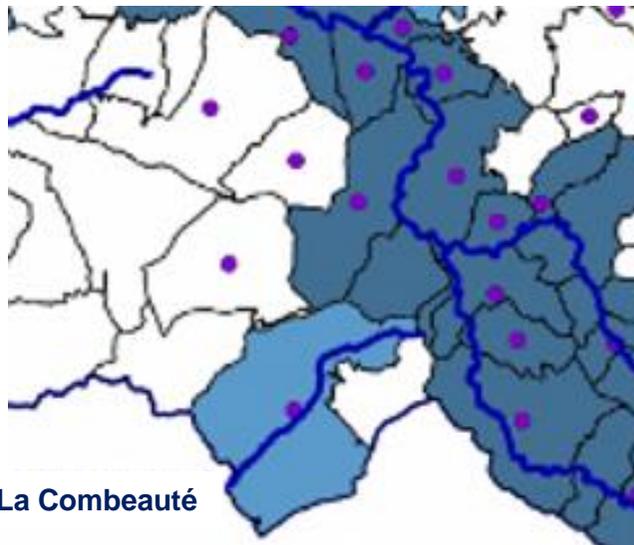


Coût de l'inaction face aux dérèglements du climat

Le dérèglement climatique se traduit également par des coûts économiques pour la société. Selon un rapport coordonné par Nicholas Stern en 2006, l'inaction face aux conséquences du dérèglement climatique pourrait coûter au moins 5% du PIB mondial chaque année (contre 1% pour un scénario d'action), dès maintenant et indéfiniment.

Sur le territoire, cela pourrait représenter **entre 44 et 58 millions d'euros chaque année d'ici à 2030** (selon la croissance économique estimée à 0,5% ou 2% par an).

Il est ainsi nécessaire de **lutter contre les causes** anthropiques du dérèglement climatique pour en limiter l'ampleur, mais aussi de **s'adapter aux changements** qu'il entrainera en les anticipant.



La rivière « La Combeauté » sortie de son lit engendrant des inondations dans le secteur HLM, au Val d'Ajol (photo Eric Thiebaut)

Coût de l'inaction : Rapport de Sir Nicholas Stern, ancien chef économiste de la Banque mondiale ; Image Vosges Matin : <https://www.vosgesmatin.fr/edition-de-remiremont/2018/01/04/inondations-la-combeaute-sort-de-son-lit-au-val-d-ajol>, Carte : IGN-DDRM 2016, DDT88

PARTIE 2 : APPROCHE THÉMATIQUE ET ENJEUX DU TERRITOIRE



MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

BÂTIMENT ET HABITAT

AGRICULTURE ET CONSOMMATION

ÉCONOMIE LOCALE



Mobilité et déplacements



• Limiter les émissions de CO₂ • Réduire la pollution atmosphérique • Limiter le nombre de véhicules •
• Transport de marchandises



Le plus gros poste de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre

Avec 250 GWh consommés en 2017, la consommation d'énergie des transports sur le territoire a stagné entre 2005 et 2017, mais a diminué de **-1% / an entre 2010 et 2017**. Ramenée au nombre d'habitant, la consommation d'énergie des transports sur le territoire est de **8,5 MWh / habitant**, similaire à la moyenne de 9 MWh / habitant sur la Région Grand Est.

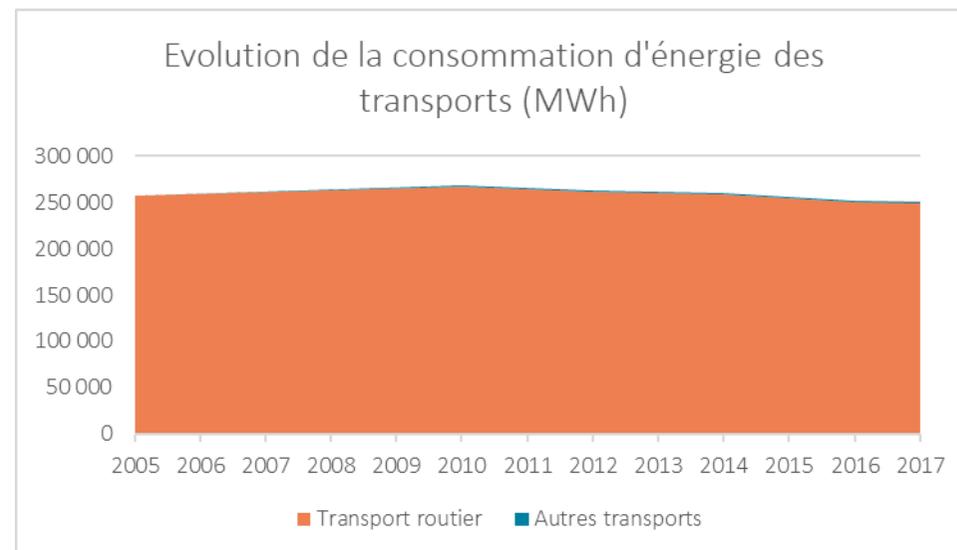
Ce poste comprend les transports de personnes et de marchandises, et se découpe entre les transports routiers et non routiers (train, bateau).

La forte consommation d'énergie de ce secteur peut s'expliquer par plusieurs éléments :

- La nationale N57 entre Epinal et Vesoul en passant par Saint-Nabord
- La nationale N66, prolongement de la N57 depuis Remiremont qui continue vers Mulhouse en passant par la CC des Ballons des Hautes Vosges
- L'utilisation prépondérante de la voiture dans un territoire plutôt rural et vallonné comme celui-ci
- Le fret routier sur les deux nationales

Ces conditions conduisent à des déplacements importants sur le territoire :

- **87% des ménages sont équipés d'au moins une voiture, et 54% en ont au moins 2.** Le territoire est donc particulièrement dépendant à la voiture.





Réduction des carburants pétroliers

Des carburants essentiellement issus de produits pétroliers

Le transport routier représente 30% de l'énergie consommée par le territoire et **36% des émissions de gaz à effet de serre**, ce qui en fait le premier secteur du territoire. **Les carburants pétroliers représentent 93% de l'énergie consommée** (la moyenne française est à 96%).

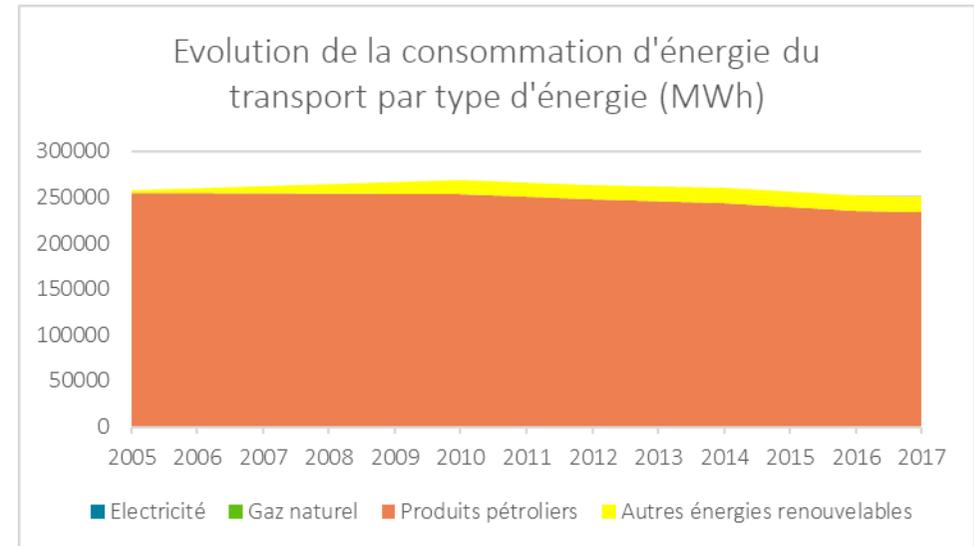
Les autres énergies sont : les biocarburants à hauteur de 7%, le gaz naturel véhicule (GNV) (0,02%) et l'électricité (0,01%).

Le secteur des transports repose donc quasiment entièrement sur les énergies fossiles.

Le GNV ne constitue pas une énergie renouvelable mais peut être produit à partir de biomasse par méthanisation (bioGNV). Il n'existe pas de borne GNV ou hydrogène.

Pour le véhicule électrique, il existe **5 bornes de recharge recensées à Plombières-les-Bains, Remiremont, Saint-Etienne-lès-Remiremont et le Val d'Ajol**. Ce type de véhicule permet d'éviter des émissions locales de gaz à effet de serre ou de polluants atmosphériques. On estime que sur l'ensemble du cycle de vie, un véhicule électrique émet 2 fois moins de gaz à effet de serre qu'un véhicule thermique. La majorité de leur impact écologique se situe dans la phase de production de la voiture et de la batterie. Leur utilisation émet peu de gaz à effet de serre grâce au mix électrique français qui est très peu carboné. Toutefois, le véhicule électrique ne résout pas totalement les problèmes d'émissions de particules fines, qui sont dues pour moitié aux pneus et plaquettes de frein. Également, les enjeux de congestion routière restent inchangés, que les véhicules soient électriques ou non.

Les carburants moins polluants ne peuvent donc constituer qu'une partie de la solution, et doivent **être couplés avec une réduction du nombre de véhicules qui circulent** (diminution des besoins de déplacements, déplacements optimisés, modes doux).



Données énergie territoire et département : ATMO Grand Est, données 2017 ; Carte des infrastructures de recharges : chargemap.com/map

Réduction de la pollution atmosphérique



Le transport routier émet 65% des oxydes d'azote

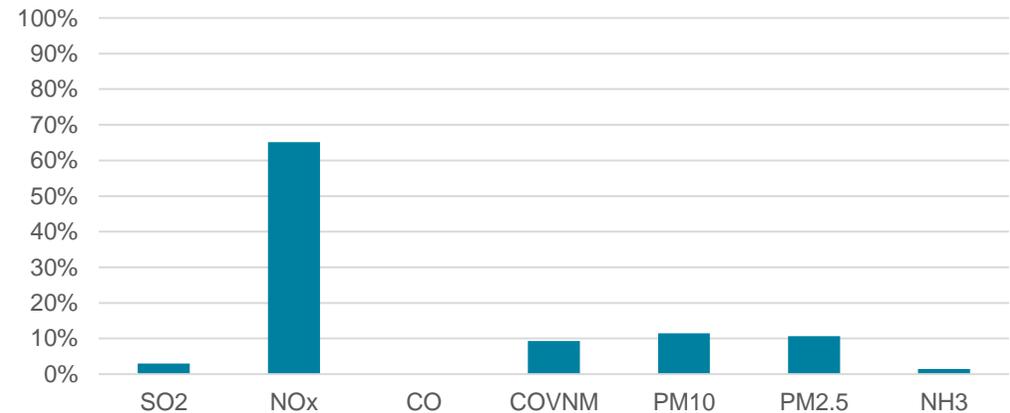
Les carburants pétroliers émettent aussi des polluants atmosphériques présentant un risque pour la santé, tels que les **oxydes d'azote** (NOx) et des **particules en suspension** (PM2.5 et PM10) ; avec une contribution très significative aux émissions d'oxydes d'azote du territoire.

Les émissions d'oxyde d'azote (polluant dont la responsabilité est à **65% au transport routier**) créent une **pollution locale**.

L'enjeu est alors de protéger les populations qui pourraient habiter à proximité des routes nationales, notamment sur les axes N66 et N57. Il est aussi possible d'agir indirectement sur les usagers de la voiture en proposant des alternatives : en moyen de transport ou en carburant.

Ainsi, pour le temps où le territoire n'est pas encore complètement aménagé pour proposer un panel d'alternatives à la voiture individuelle roulant au carburant pétrolier, il est possible de diminuer l'impact du transport routier sur le climat et la pollution de l'air en choisissant **un véhicule peu consommateur de carburant et peu émetteur**. En particulier, plus un véhicule est petit, moins il consomme.

Part du transport routier dans les émissions de polluants atmosphériques





Modes de déplacement doux

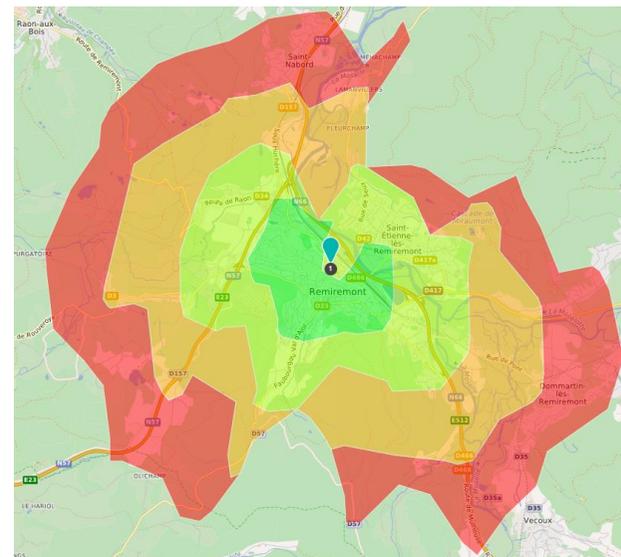
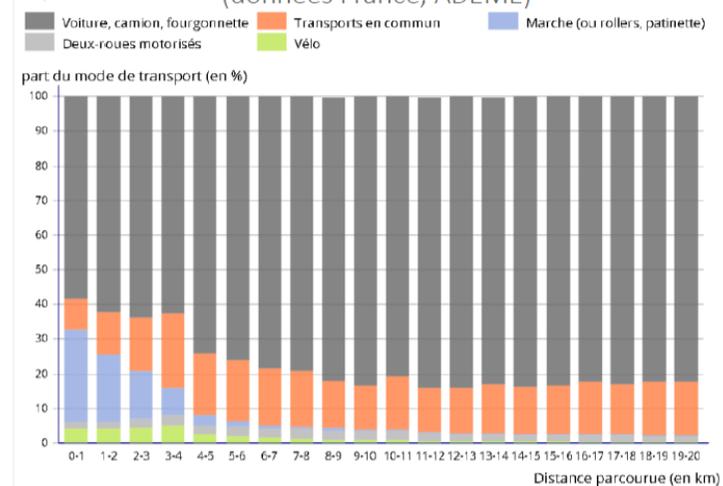
La majorité des déplacements sont sur des petites distances

Les **déplacements doux** sont une solution face aux enjeux de la pollution atmosphérique, des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie du transport routier. Il s'agit en effet des modes de déplacement non motorisés. Ils ont également des bénéfices sanitaires. Il y a une forte marge de progression face au constat à l'échelle de la France : quasiment **60% des déplacements de moins de 1 km se font en voiture** (voir graphique ci-contre).

Un des atouts du territoire est d'être organisé autour de **multiples pôles de services et de commerces**, et non autour d'un seul pôle. Toutes les communes permettent en effet l'accessibilité à plusieurs services dits « du quotidien » : commerces alimentaires, établissements scolaires, pharmacie, poste...

La carte des isochrones montre les déplacements à **vélo depuis Remiremont à moins de 20 minutes**. Il en ressort que l'on peut se rendre dans toutes les villes limitrophes de Remiremont assez facilement, en moins de 20 minutes. De plus, ceci est calculé avec un vélo « classique » mais il est possible d'aller plus vite ou plus loin avec une vélo « électrique ».

Part du mode de transport selon la distance domicile-travail (données France, ADEME)



Isochrones à vélo autour de Remiremont

- Vert : 5 minutes
- Jaune : 10 minutes
- Orange : 15 minutes
- Route : 20 minutes

Plage	Zone	Reach score	Population	✓
5 min	3.88 km ²	0.79	6551	●
10 min	15.75 km ²	0.80	12180	●
15 min	33.10 km ²	0.75	13407	●
20 min	57.27 km ²	0.73	16157	●

INSEE ; carte des isochrones à vélo : <https://maps.openrouteservice.org/>



Modes de déplacement doux

La voie verte, un fort potentiel pour le développement des modes doux

Sur le territoire, il existe une voie verte (voir carte ci-contre) : itinéraire verdoyant et très bien entretenu de plus de cinquante km, réservé aux déplacements non motorisés qui relie Remiremont à Cornimont et Remiremont au village de Bussang.

La voie est ouverte aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale. La voie verte touche une grande variété de personnes et d'utilisations. Elle se caractérise avant tout par son degré de sécurité et son accessibilité.

Certaines communes ont également engagé des actions en faveur des déplacements doux comme Saint-Amé qui aménage des pistes cyclables sur les nouvelles réalisations ou le Val d'Ajol qui met à disposition des Vélos à Assistance Electrique (VAE) via le camping, ou encore Remiremont qui réduit la vitesse du centre ville.

De plus, suite au Comité de Pilotage du schéma directeur des itinéraires cyclables mis en place sur le Pays de la Déodatie et du Pays de Remiremont et de ses vallées, le schéma cyclable retenu comprend 405 km dont 295 km de lignes prioritaires. La carte ci-contre montre les liaisons prioritaires retenues (Remiremont – Plombières en passant par Saint-Nabord et le Val d'Ajol ; Remiremont – Eloyes, ainsi qu'une ligne entre Remiremont et Gérardmer).

Il y a notamment un **bassin d'emploi à Remiremont** mais aussi dans la **vallée de la Moselle tout le long de la voie verte** allant vers Bussang. Concernant l'autre partie de la voie verte reliant Cornimont, Saulxures et Vagney présentent aussi des petits bassins d'emplois. Ainsi, la voie verte peut être un moyen de transport cohérent pour les déplacements domicile-travail.

Penser l'intermodalité, vélo-train en particulier, autour de la gare de Remiremont, est aussi un levier d'action important pour réduire l'utilisation de la voiture.



Liaisons retenues dans le schéma directeur cyclable du Pays de Remiremont et de ses Vallées et du Pays de la Déodatie



Proximité des services dits « du quotidien » au sein de la Porte des Vosges Méridionales : INSEE ; Carte et photo : <http://www.lavoieverte.com/> ; Liste des actions liées au PCAET effectuées par les communes ; Schéma directeur cyclable du Pays de Remiremont et de ses Vallées et du Pays de la Déodatie



Déplacements domicile-travail

Une réflexion à mener avec les pôles d'emploi et les employeurs

L'un des usages importants de la voiture est le déplacement domicile-travail. Selon l'enquête mobilité de 2019, **72% des sondés** affirment utiliser souvent ou très souvent la voiture pour ce type de déplacement, avec une moyenne qui baisse un peu pour Remiremont (voir carte ci-contre).

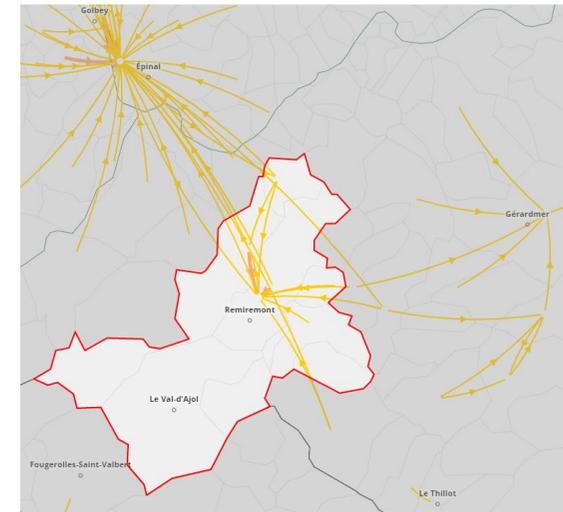
Cette utilisation de la voiture peut être diminuée car des trajets courts sont effectués en voiture : **38% des actifs travaillent dans leur commune de résidence** ; les communes avec le plus fort taux d'actifs y travaillant sont Remiremont (52%, soit 1500 actifs) et le Val d'Ajol (52%), Plombières-les-Bains (45%) et Girmont-Val-d'Ajol (43%). En tout, ce sont plus de **4 400 actifs qui travaillent dans leur commune de résidence**. Ce sont les modes doux qui sont à privilégier pour ce type de déplacements.

Concernant les **déplacements internes à la communauté de communes**, il y a une **concentration des flux vers Remiremont** (avec de gros employeurs publics comme l'hôpital avec 1000 employés ou la commune qui emploie 200 salariés), mais également Saint Nabord (Mauffrey, 450 employés) ou Eloyes (Glaces Thiriet, 300 employés) comme le montre la carte ci-contre.

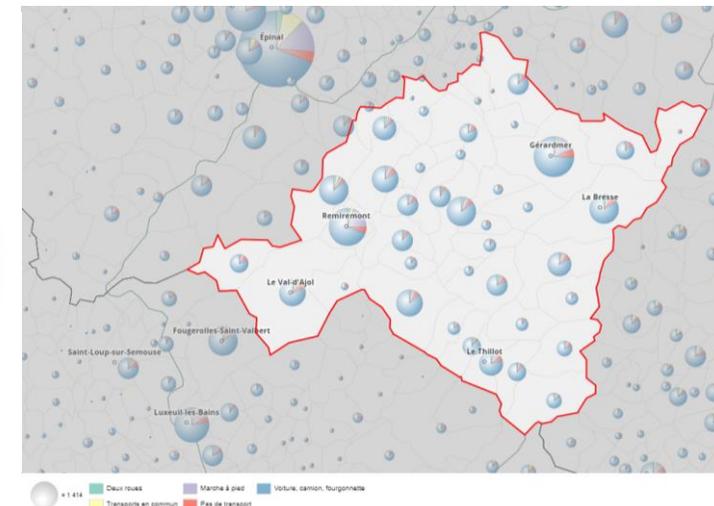
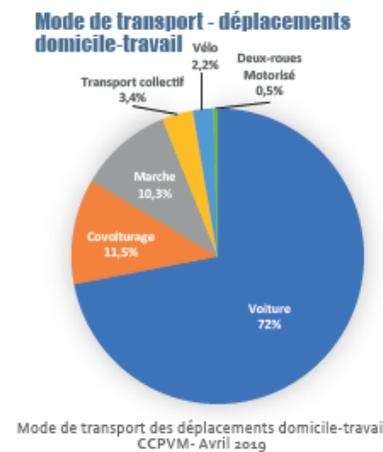
Pour les transports domicile-travail en dehors du territoire, la réflexion doit être menée avec des **acteurs extérieurs**, notamment la ville d'Epinal et les communautés de communes engagées dans leur PCAET, à savoir les communautés de communes des Hautes Vosges et des Ballons des Hautes Vosges. Pour ces destinations, un des motifs premiers de déplacement est le **travail**, avec par conséquent des flux appropriés à une mutualisation des transports, type **covoiturage ou transport en commun**.

Enfin, une réflexion avec les employeurs autour du **télétravail** peut aussi diminuer les trajets liés au lieu de travail.

Flux de mobilité domicile – travail sur la CCPVM



Moyen de transport utilisé pour les déplacements domicile-travail



Graphique part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail : INSEE ; Cartographie : INSEE ; Rapport de l'enquête de mobilité – Avril 2019



Infrastructures existantes

Transports en communs et covoiturage

Le territoire est desservi par plusieurs lignes de bus dont **Epinal-Remiremont**. D'autres lignes existent et permettent de rejoindre presque toutes les communes de la CCPVM, exceptées Eloyes et Girmont. Des lignes à destination de Gérardmer et Bussang permettent de rejoindre les communautés de communes voisines.

Le territoire est bien desservi par les lignes de bus régulières, malgré cela les transports collectifs ne représentent que 3,4% des déplacements domicile travail selon l'enquête de mobilité.

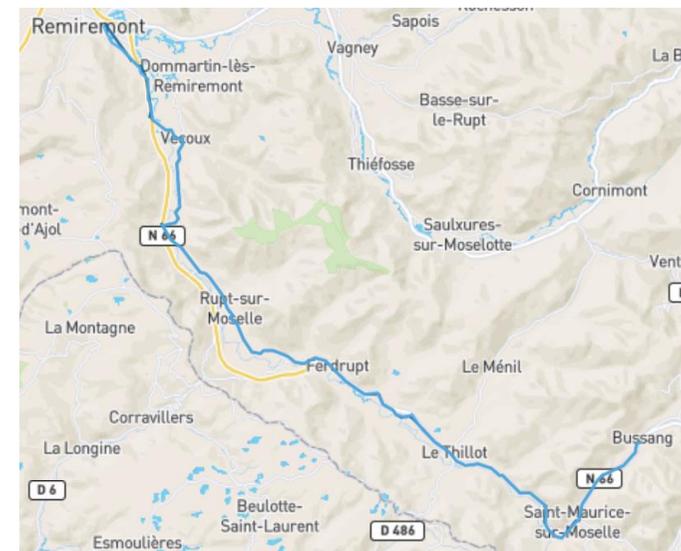
La seule **gare du territoire est située à Remiremont**. Elle permet de rejoindre **Epinal ou Nancy** assez rapidement. Un des enjeux est de **favoriser l'intermodalité** en dirigeant les voyageurs vers cette gare, à pied, à vélo ou avec des véhicules efficaces et propres, et dialoguer avec la Région pour assurer le maintien voire le renforcement de cette ligne.

Il n'y a actuellement pas d'aire de covoiturage recensée sur le site fluo rand Est.

Lignes régulières de transports en commun – Fluo Grand Est 88



Lignes régulières de transports en commun - Déobus



Réseau de bus : <https://www.fluo.eu/>

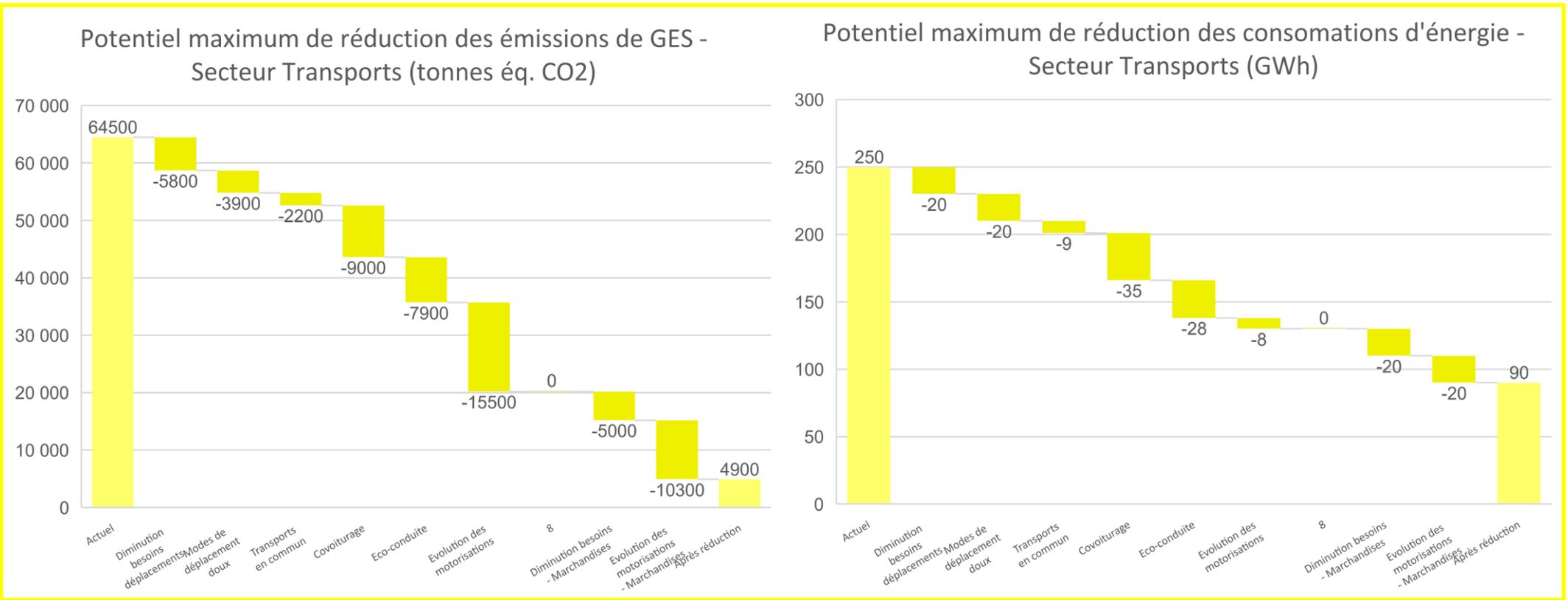


Les potentiels d'action dans les transports

Diminution de la dépendance à la voiture individuelle

Différents leviers d'action peuvent permettre de faire diminuer la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports. Toutes les réductions potentielles ne peuvent s'additionner. Pour évaluer une réduction potentielle maximum, on considère au préalable une réduction du nombre de véhicules (covoiturage, transport en commun, développement des transports doux), des distances parcourues (télétravail, circuits courts) et de la consommation (écoconduite), puis des moteurs moins consommateurs et des carburants moins carbonés.

Ainsi, le secteur des transports aurait le potentiel de réduire ses consommations d'énergie de 92% et ses émissions de gaz à effet de serre de 64%.



Graphiques et calculs : B&L évolution ; Hypothèses transport de personnes : Diminution des besoins de déplacements de personne de 15% ; Part modale des deux-roues motorisés : 6% ; Part modale des modes de déplacement doux : 9%, part modale des transports en commun : 12% pour les bus et 6% pour le train ; nombre de personnes par voiture : 2,5 ; Voiture : part modale 75%, consommation 2L/100 km, mix énergétique : 10% carburants pétroliers, 50% bioGNV, 40% hydrogène ou électricité ; Hypothèses transport de marchandises : Diminution des besoins de transports de marchandises de 15%, Véhicules utilitaires légers (développement des circuits courts supposé) : part modale 30%, consommation 0,2L/t.km, mix énergétique : 20% carburants pétroliers, 45% bioGNV, 30% électricité ; Poids lourds (développement des circuits courts supposé) : part modale 70%, consommation 0,02L/t.km, mix énergétique : 70% carburants pétroliers, 20% bioGNV, 10% électrique ; Hypothèse de 75% de biogaz dans le GNV ; **Les hypothèses détaillées sont en annexe.**

Synthèse Mobilité et déplacements



Atouts

- Certaines zones d'activités concentrent les flux domicile-travail (Remiremont, Epinal, Saint-Nabord et Eloyes)
- Réseau SNCF présent avec 1 gare à Remiremont qui relie Epinal puis Nancy
- Mobilité douce de loisir et touristique présente, notamment avec la voie verte
- Plusieurs lignes de bus régulières qui relient quasiment toutes les villes du territoire
- Le vélo est un mode de déplacement pertinent entre Remiremont et les villes alentours
- Des bornes de recharge électrique sont présentes dans le Sud et à Remiremont
- Une étude mobilité a été menée en 2019
- Une étude sur les modes de déplacements doux est en cours sur le Massif des Vosges
- 80% des sondés déclarent être prêts à limiter l'utilisation de la voiture
- Projet de schéma cyclable en cours sur le Pays de la Déodatie et le Pays de Remiremont et de ses vallées

Faiblesses

- Covoiturage peu développé sur le territoire
- Des routes nationales passantes traversent le territoire (N66 et N57), entraînant de la pollution (dégradant la qualité de l'air) et des émissions de gaz à effet de serre
- Premier secteur consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre : 36% des émissions de gaz à effet de serre
- Mode de transport automobile dominant : 72% des trajets domicile travail et 76% des autres trajets (courses, école, sport...) se font avec une voiture
- Faible fréquentation des lignes de bus (trajets longs, manque d'organisation)
- Fret routier de marchandises important sur les 2 nationales
- 83% des actifs considèrent que leur activité n'est pas compatible avec le télétravail

Opportunités

- 34% des actifs salariés travaillent dans leur commune de résidence
- Désencombrement des routes
- Diminution de la pollution atmosphérique (gain pour la collectivité en termes de santé et d'entretien du patrimoine) et des pollutions sonores
- Redynamisation de centres bourgs avec une relocalisation d'emplois de commerces et services de proximité
- Mobilité douce pour petits trajets (actifs travaillant dans leur communes, trajets quotidiens)
- Production locale de carburants (bioéthanol, biodiesel ou bioGNV)
- Développement d'autres modes de transport (vélo, marche, transports en commun...) pour pallier l'augmentation du prix des carburants pétroliers
- Défi « J'y vais à vélo » organisé chaque année organisé sur la CCBHV

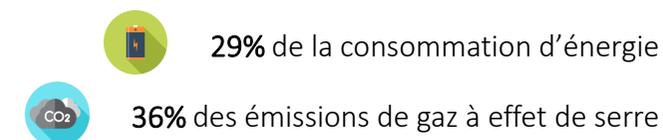
Menaces

- Densification du trafic
- Pollution de l'air
- Éviter la fermeture des arrêts de transports en commun (bus, ferroviaire)

Enjeux

- Développer des infrastructures pour les modes doux (marche, vélo)
- Diminuer les besoins de déplacement
- Renouveler le parc vers des véhicules particuliers et utilitaires à faible émission
- Développer les circuits courts de marchandises avec une optimisation de la logistique de proximité
- Développer l'intermodalité à la gare de Remiremont
- Mutualiser les moyens de déplacements (par ex. covoiturage pour déplacements domicile-travail)

Transports :





Bâtiment et habitat



Rénovation thermique • Sources d'énergie fossiles • Sources d'énergie renouvelables • Pollution de l'air
• Consommation d'électricité hors chauffage • Construction neuve et urbanisme • Adaptation aux
changements climatiques • Précarité énergétique



Situation du bâti sur le territoire

Une prédominance des logements individuels

La consommation d'énergie du bâti représente **44% de la consommation d'énergie finale** du territoire :

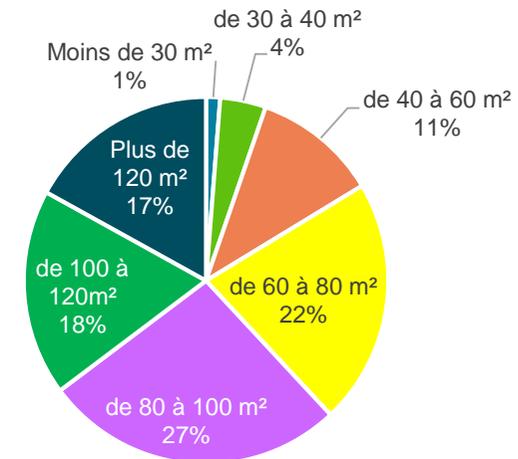
- 39% pour les logements
- 15% pour le tertiaire.

55% des logements sont des maisons ; 45% sont des appartements (dont la moitié est située à Remiremont). Ce qui fait des logements individuels le poste de consommation énergétique le plus important du bâtiment.

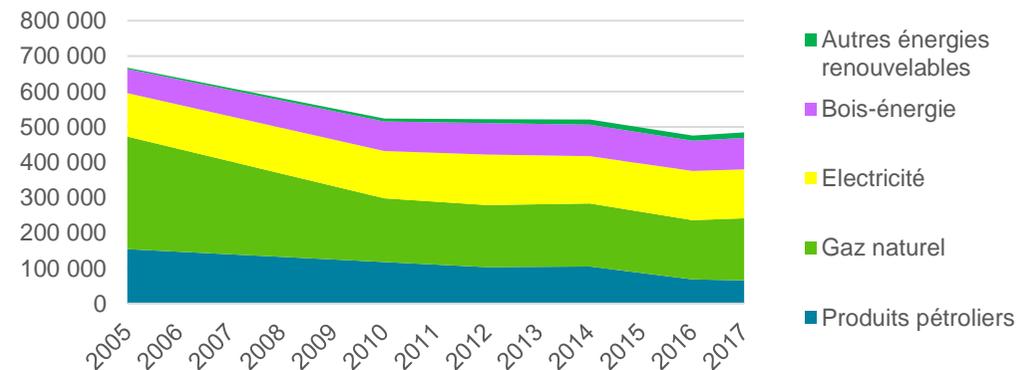
La surface totale des 16 700 logements du territoire est de 1,5 millions de m². En moyenne, un logement fait 88 m². Près de **35% des logements font plus de 100 m²**. La surface moyenne par habitant est de **49 m²/habitant**, ce qui est supérieur à la moyenne française (41m² / habitant) mais en partie dû aux nombreuses résidences secondaires et logements vacants. La surface moyenne des résidences principales par habitant est de 41 m²/habitant.

La consommation des bâtiments subit des variations importantes dues au climat (les hivers froids impliquent des pics de consommation pour le chauffage), c'est pourquoi on s'intéresse aux consommations d'énergie corrigées des variations climatiques. Le bâtiment (résidentiel et tertiaire) consomme environ **480 GWh/an** ces dernières années, une consommation qui a **diminué depuis 2005**.

Surface des résidences principales



Evolution de la consommation d'énergie dans le bâtiment (secteurs résidentiel et tertiaire) en MWh corrigée des variations climatiques



Données énergie : ATMO Grand Est, données 2017 ; Surface et type de logements : INSEE, données 2014 ; Graphiques : B&L évolution



Rénovation thermique

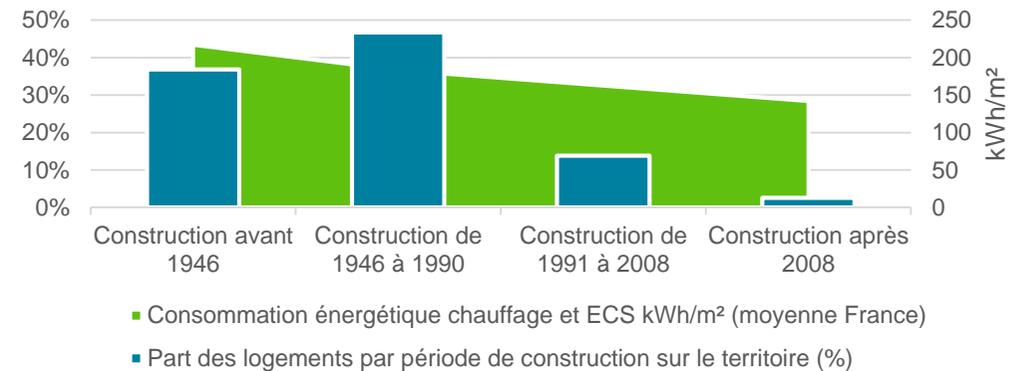
Des logements anciens très consommateurs de chauffage

Dans le secteur du bâtiment, le premier poste de consommation est le chauffage. Or sur le territoire, **84% des logements sont construits avant 1990**, et un peu plus d'un tiers avant 1946. Ces bâtiments sont anciens et moins bien isolés que les nouveaux bâtiments.

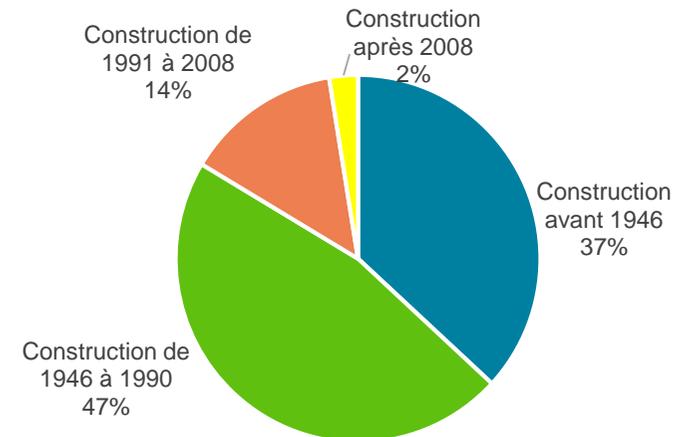
Au niveau de la France, les logements construits avant 1990 consomment en moyenne 196 kWh/m², soit 4 fois plus qu'un logement BBC (label « Bâtiment basse consommation » correspondant à une consommation de 50 kWh/m² pour le chauffage, et qui deviendra la réglementation en vigueur pour les nouveaux bâtiments en 2020).

En moyenne, la **performance énergétique** des logements en France est de 184 kWh/m² pour la consommation de chauffage et l'eau chaude sanitaire (ECS). Sur le territoire, on estime celle-ci à **205 kWh/m²**.

Part des logements et consommation (chauffage + Eau chaude sanitaire) par période de construction



Part des logements par année de construction



Logements par année de construction : GEOIDD, données 2011 ; Consommation d'énergie du secteur résidentiel : ATMO Grand Est, données 2017 ; Moyennes nationales par année de construction : Enquête Phébus 2013, données 2012 ; Estimation de la consommation d'énergie en kWh/m² pour le chauffage et de l'ECS sur le territoire à partir de la répartition des usages dans le secteur résidentiel (ADEME, chiffres clés du bâtiment édition 2013, données 2011) ; Graphiques et cartographies : B&L évolution



Sources d'énergie plus propres

Les ENR représentent 21% de l'énergie finale consommée dans le bâti

L'électricité représente près de 30% des consommations d'énergie du bâtiment, pour 10% des émissions de GES. Ceci s'explique car le mix électrique français est essentiellement composé d'énergies peu carbonées, comme le nucléaire et l'hydro-électricité.

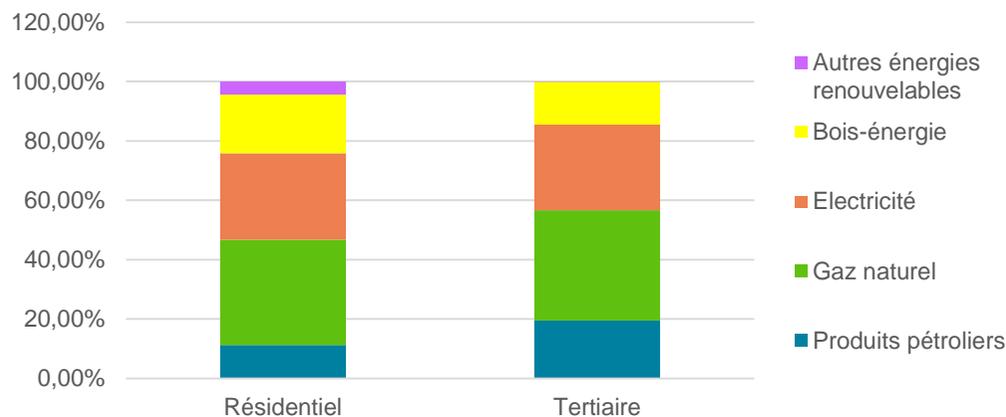
18% de l'énergie finale consommée dans le bâtiment est issue de bois-énergie, une énergie renouvelable utilisée pour produire de la chaleur. Le bois-énergie est cependant moins utilisé dans le secteur tertiaire (14% de l'énergie). Dans le secteur résidentiel, cette énergie renouvelable est plus fortement utilisée : 20% de l'énergie, alors que la moyenne en France est de 15%.

De plus, 4,4% de l'énergie du résidentiel provient d'autre énergies renouvelables (géothermie ou énergie solaire par exemple), qui sont également très peu utilisées dans le secteur tertiaire.

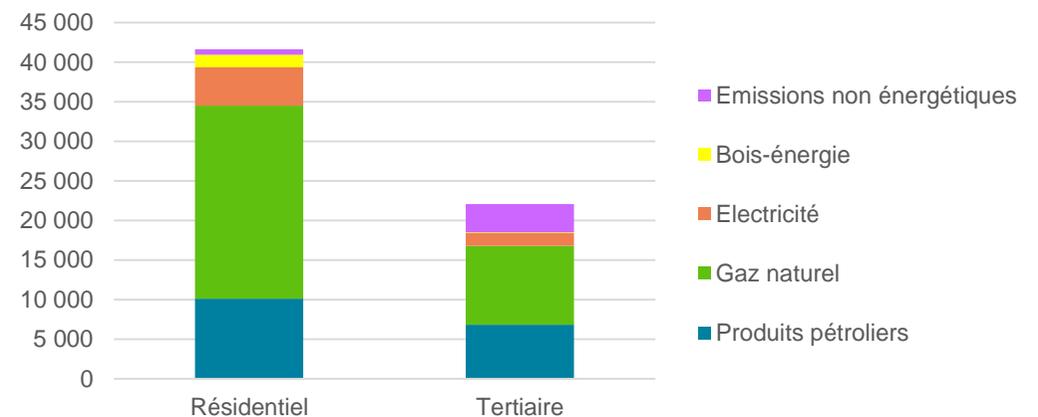
Pour remplacer les énergies fossiles, des énergies peuvent être produites localement à partir de ressources renouvelables :

- Pour le chauffage : biomasse (combustion directe, biogaz en cogénération), géothermie...
- Pour le froid : pompes à chaleur aérothermique ou géothermique,
- Pour l'eau chaude sanitaire : solaire thermique, électricité renouvelable,
- Pour la cuisson : électricité renouvelable, biogaz.

Consommation d'énergie des secteurs résidentiel et tertiaire (MWh)



Emissions de gaz à effet de serre des secteurs résidentiels et tertiaires (tonnes éq. CO2)



Données de consommation : ATMO Grand Est, données 2017 ; Graphiques : B&L évolution



Pollution de l'air

Fioul et bois, les 2 responsables de la pollution de l'air lié aux bâtiments

Si la qualité de l'air est plutôt bonne sur le territoire, les émissions de polluants atmosphériques restent tout de même significatives et le bâtiment prend sa part de responsabilité.

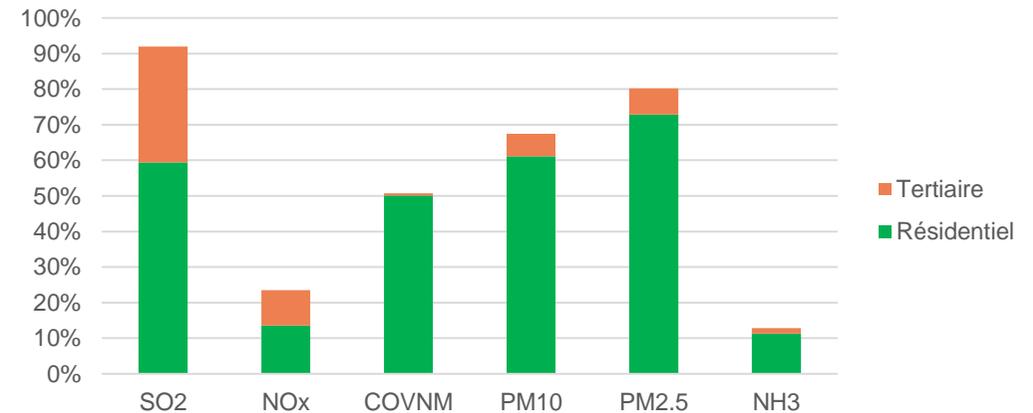
Plus de 90% du dioxyde de soufre (SO₂) et 23% des oxydes d'azote (NOx) sont émis par le bâti sur le territoire. Ces deux polluants sont principalement émis par la combustion de produits pétroliers, soit du **fioul domestique** dans le secteur du bâti, pour produire de la chaleur. Pour les oxydes d'azote, le gaz naturel et le bois-énergie contribuent également aux émissions.

80% des particules en suspension PM10 et 68% des PM2.5 sont émis par le bâti sur le territoire. Ces deux polluants sont principalement émis par la **combustion du bois dans de mauvaises conditions** : bois humide, installations peu performantes (cheminées ouvertes et anciens modèles), absence de dispositif de filtrage...

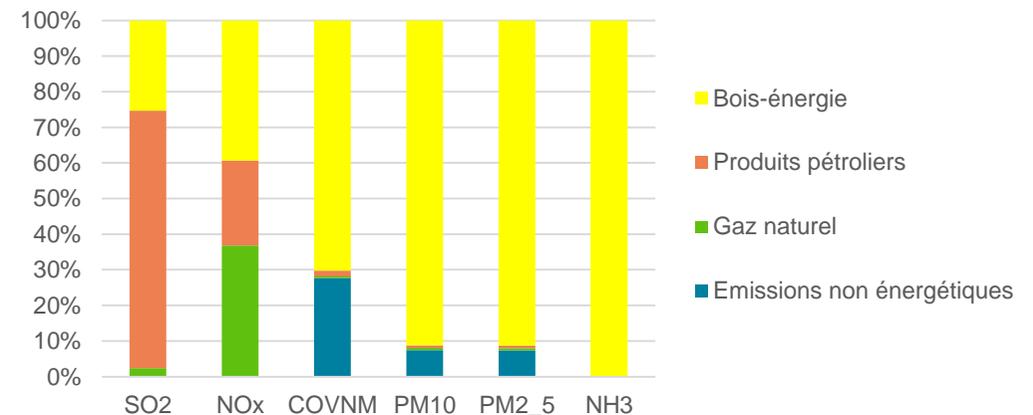
La moitié des émissions de composés organiques volatils (COV) sont issues du bâtiment : d'une part de la **combustion de bois en poêle et chaudière**, et d'autre part de l'usage de **solvants contenus dans les peintures, produits ménagers**,... (émissions non énergétiques, facilement évitables par l'emploi de produits labellisés sans COV).

La faible part du secteur tertiaire dans les émissions de polluants autres que le dioxyde de soufre (SO₂) vient de la plus faible utilisation de bois-énergie, cause principale des émissions de poussières (PM10 et PM2.5) et de COVNM, alors que le SO₂ provient du fioul, plus utilisé dans le tertiaire.

Part des secteurs du bâtiment dans les émissions de polluants atmosphériques



Emissions de polluants atmosphériques du bâtiment par énergie



Données : ATMO Grand Est, données 2017 ; Graphiques : B&L évolution

Consommation d'électricité hors chauffage



L'électricité : une énergie qui alimente des usages spécifiques en croissance

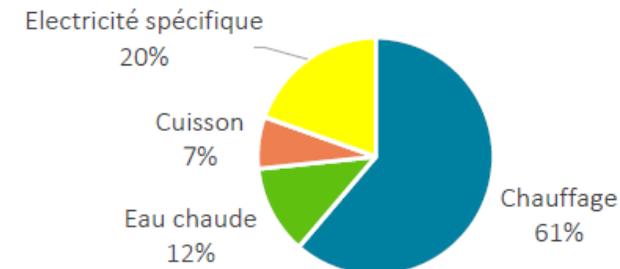
Environ 30% de l'énergie consommée dans les bâtiments est de l'électricité, cette valeur est similaire pour les logements et les bâtiments tertiaires.

Cette électricité dans le bâtiment a plusieurs usages : le chauffage, la production d'eau chaude, la cuisson, et l'*électricité spécifique*. Il s'agit de l'électricité utilisée pour les services qui ne peuvent être rendus que par l'électricité. En effet, d'autres énergies (gaz, solaire, pétrole) peuvent être employées pour le chauffage ou la production d'eau chaude. En revanche, les **postes informatiques, audiovisuels et multimédias, et la climatisation**, etc. ne peuvent fonctionner sans électricité, et sont particulièrement présents dans le secteur tertiaire.

Il n'y a pas de détail de cet usage-là dans les données de l'ATMO Grand Est. C'est une consommation qui peut être réduite par de simples écogestes, dans le résidentiel et dans le tertiaire : lavage à 30°C, extinction des appareils en veille, usage sobre de la climatisation, etc.

Si les équipements, en particulier l'informatique ou l'électroménager, sont de plus en plus performants, sur le territoire les consommations d'électricité (totales) ont augmenté sur la période 2005 – 2017 et stagnent depuis 2010, alors que la consommation d'énergie totale des bâtiments diminue. En cause, l'**effet rebond**, c'est à dire l'adaptation des comportements en réponse à cette augmentation de performance et l'achat d'**équipements plus imposants ou plus nombreux**, augmentant in fine les consommations d'électricité spécifique.

Répartition des usages énergétiques dans le résidentiel (France)



Source : Chiffres Clefs du Bâtiment, ADEME, 2013



Construction neuve

50 logements commencés en 2017, principalement individuels

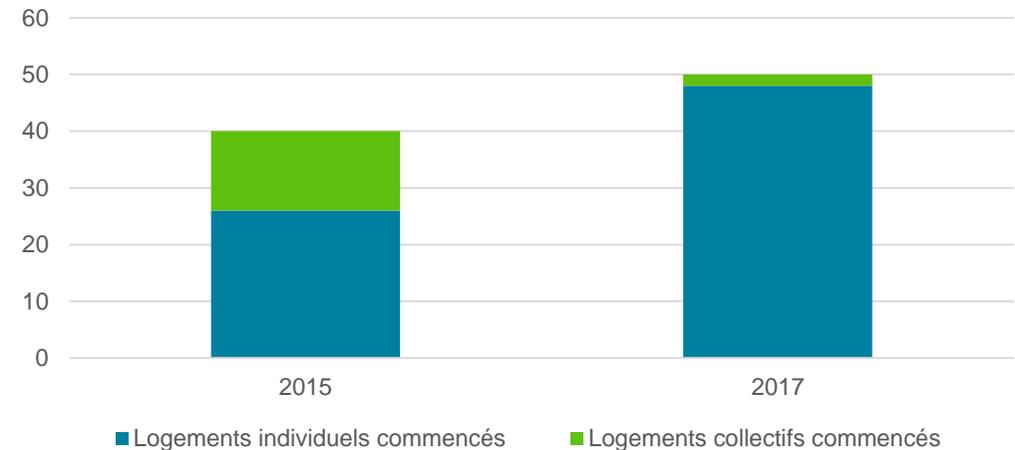
Les logements récents (construits après les années 1990) représentent 16% des logements du territoire. En France, les logements construits après 1990 ont une consommation d'énergie finale moyenne de 156 kWh/m² (étiquette énergétique E).

Entre 2015 et 2017 se sont construits sur le territoire en moyenne 45 logements, dont **une majorité de logements individuels** (98% en 2017 contre 65% en 2015).

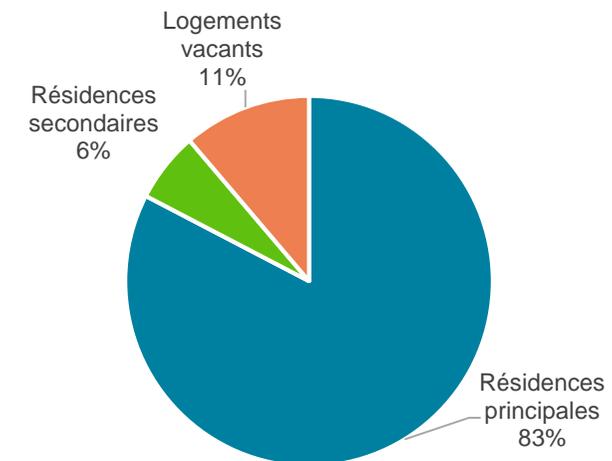
Par ailleurs, **11% des logements du territoire sont vacants**, ce qui est très important et supérieur à la moyenne française. Cela représente tout de même **1900 logements qui peuvent être réhabilités afin de limiter l'impact de la construction**.

D'autre part, 1000 résidences sont secondaires, soit 6% du total des logements.

Evolution des constructions sur le territoire



Type de logements sur le territoire



Données de construction : MEEDDM/CGDD/SDES - Sit@del2 - mars 2015 ; Données de population : INSEE ; Graphiques : B&L évolution

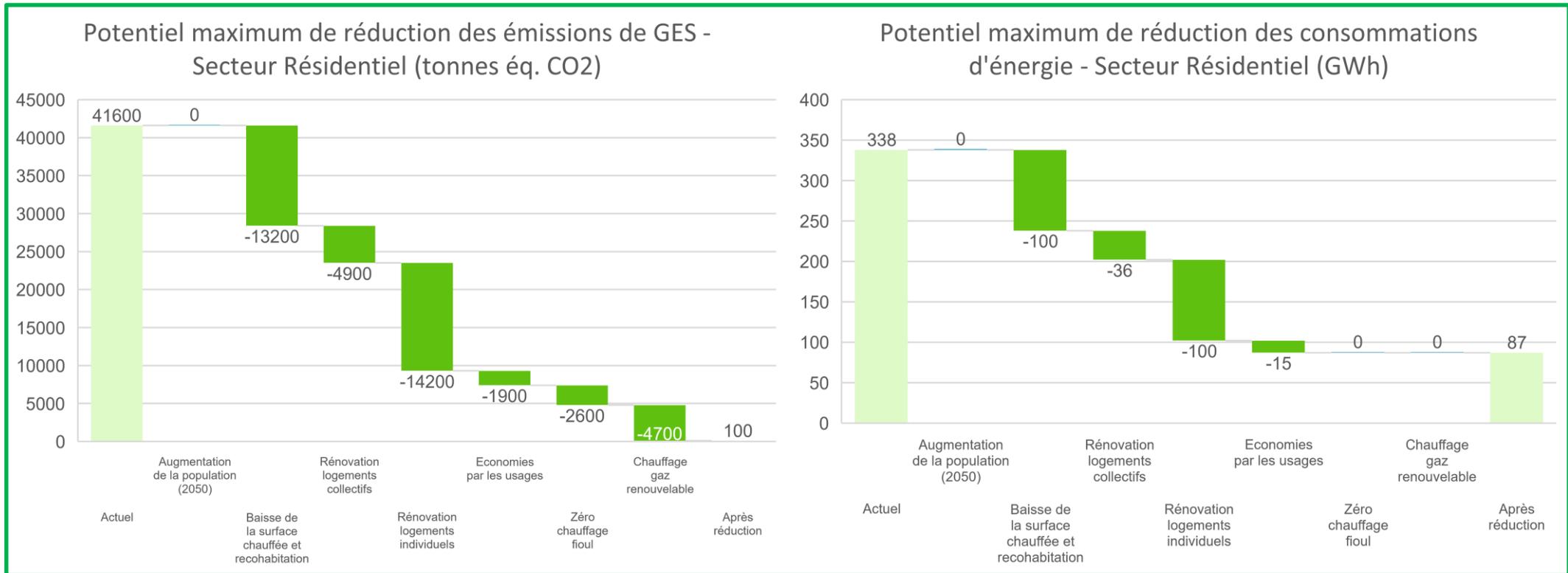


Les potentiels d'action dans les logements

Rénovation, modification des usages, énergies propres

Différents leviers d'action peuvent permettre de faire diminuer la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel. Toutes les réductions potentielles ne peuvent s'additionner. Pour évaluer une réduction potentielle maximum, on considère au préalable une réduction de la surface chauffée par personne (de 41 m² à 29 m² via plus de cohabitation et des logements plus petits), puis une rénovation énergétique des logements (96 kWh/m²) et des économies d'énergie par les usages, et enfin que les consommations d'énergie résiduelles soient couvertes par des énergies décarbonées.

Ainsi, le secteur résidentiel aurait le potentiel de réduire ses consommations d'énergie de 74% et ses émissions de gaz à effet de serre de 88%.



Graphiques et calculs : B&L évolution ; Hypothèses : Objectif de performance énergétique rénovation : 100 kWh/m² ; Potentiel d'économie d'énergie atteignable par des changements d'usages : -15% ; Surface moyenne par habitant passant de 41 m² à 29 m² ; Passage des bâtiments chauffés au gaz et au fioul à un des modes de chauffage suivant Pompe à chaleur, Electricité, Bois ou Chauffage urbain ; Economies d'énergie par les usages : abaissement de la température de consigne à 20°C le jour et 17°C la nuit, limitation des temps de douche, pas de bain, radiateurs éteints quand fenêtres ouvertes, bouches d'extraction d'air non obstruées, installation de mousseurs, chasse d'eau double débit, pas d'appareils électriques en veille, couvercle sur les casseroles, équipements économes en énergie (LED, électroménager A+++) ; **Les hypothèses détaillées sont en annexe.**

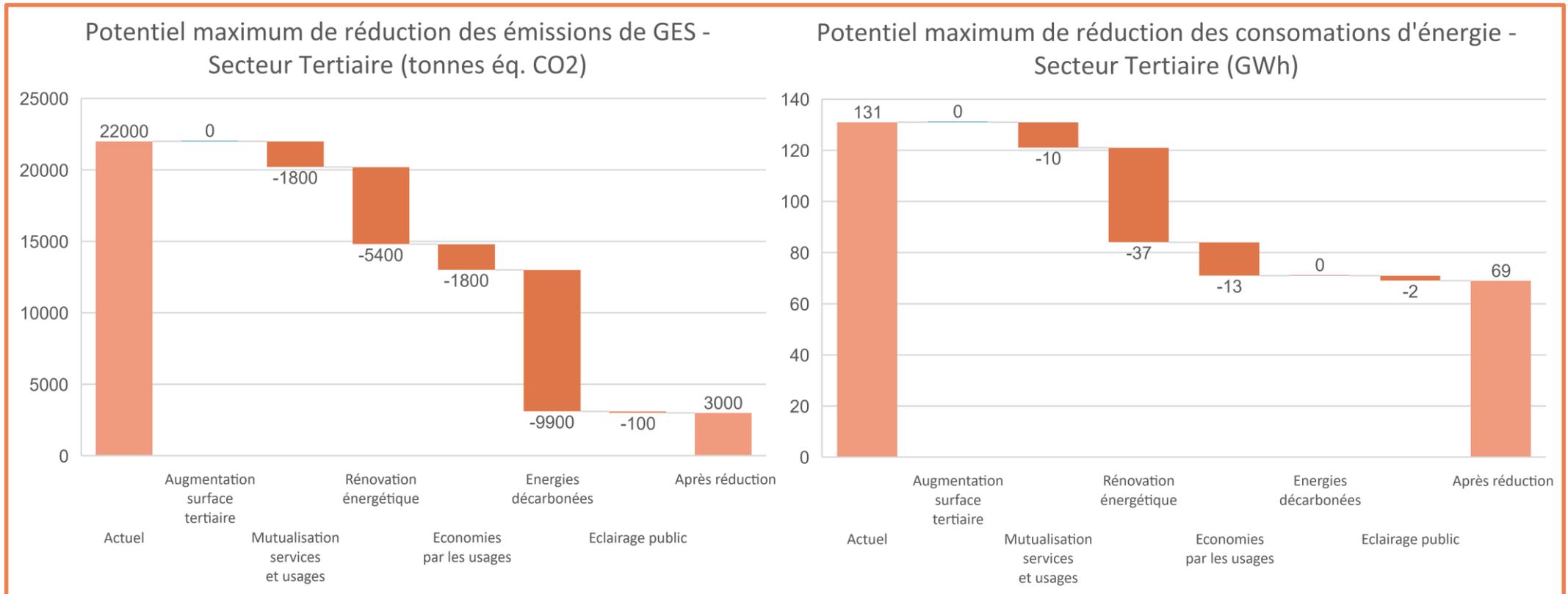


Les potentiels d'action dans le bâti tertiaire

Rénovation, modification des usages, énergies propres

Différents leviers d'action peuvent permettre de faire diminuer la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire. Toutes les réductions potentielles ne peuvent s'additionner. Pour évaluer une réduction potentielle maximum, on considère au préalable une optimisation des surfaces via la mutualisation des surfaces et usages, puis une rénovation énergétique des bâtiments et des économies d'énergie par les usages, et enfin que les consommations d'énergie résiduelles soient couvertes par des énergies décarbonées.

Ainsi, le secteur tertiaire aurait le potentiel de réduire ses consommations d'énergie de - 47% et ses émissions de gaz à effet de serre de -86%.



Graphiques et calculs : B&L évolution ; Hypothèses : passage des bâtiments chauffés au gaz et au fioul à un des modes de chauffage suivants : pompe à chaleur, électricité, bois ou chauffage urbain ; abaissement de la température de consigne à 20°C le jour et 17°C la nuit ; radiateurs éteints quand fenêtres ouvertes ; bouches d'extraction d'air non obstruées ; installation de mousseurs, chasse d'eau double débit ; pas d'appareils électriques en veille ; équipements économes en énergie (LED, électroménager A+++); performance énergétique des bâtiments : 96 kWh/m² tout compris pour les commerces, transport et services ; rénovation à 150 kWh/m² pour administration publique, enseignement, santé ; Utilisation des surfaces de tertiaires inoccupées à certaines périodes de la journée par la mutualisation des espaces et la création de points multiservices ; mise en place d'un extinction de nuit (2h / par nuit) et passage à un mode d'éclairage efficace ; **Les hypothèses détaillées sont en annexe.**

Adaptation aux changements climatiques

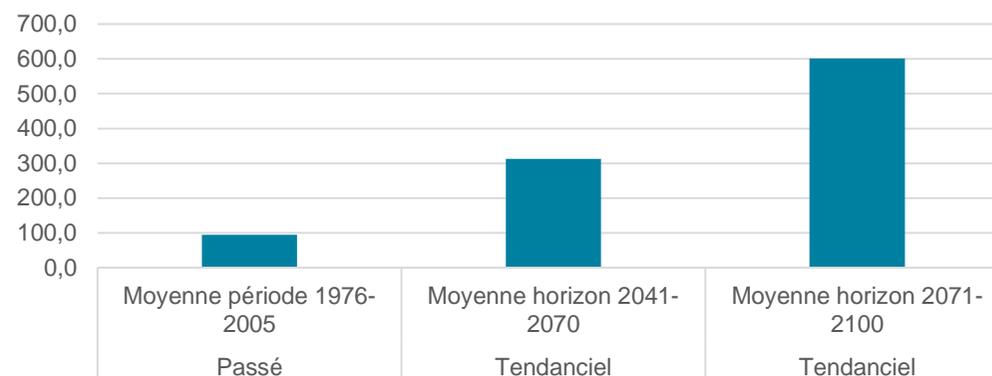


Des besoins en climatisation qui pourraient être multipliés par 3 d'ici 2050

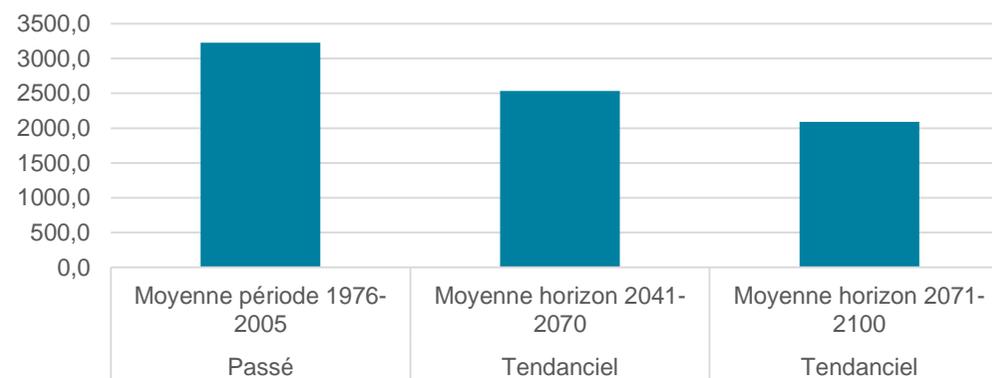
En fonction de la trajectoire que prend la lutte contre le dérèglement climatique, les besoins en climatisation du territoire pourraient augmenter, jusqu'à être multipliés par 4 en 2100 dans un scénario tendanciel. Selon une trajectoire moyenne entre l'action ambitieuse et un scénario d'inaction, **les besoins en climatisation seraient multipliés par 3 d'ici 2050**. Ceci met le territoire face à l'enjeu de l'adaptation des bâtiments à des températures plus élevées, à la **production de froid** et à l'**assurance d'un confort d'été**, sans pour autant démultiplier le nombre de climatisation et par conséquent sa consommation d'électricité.

De la même manière, le dérèglement climatique augmentant les températures moyennes, les besoins en chauffage diminuent, entre -12% d'ici 2100 pour une action très ambitieuse et -35% dans une trajectoire d'inaction. Sur une trajectoire moyenne, **les besoins en chauffage diminueraient de -24% en 2050**.

Degré-jours de climatisation (°C) Nombre de jours où la température moyenne journalière est supérieure à 18°C



Degré-jours de chauffage (°C) Nombre de jours où la température moyenne journalière est inférieure à 17°C



Données climatiques : DRIAS météo France ; Graphiques : B&L évolution



Des risques naturels à anticiper sur le bâti

Un grand nombre de communes de la CCPVM sont concernées par le **risque inondation**, par la densité du réseau hydrographique du territoire et la présence de plusieurs cours d'eau dont la Moselle est le principal affluent. Seules les communes de Plombières-les-bains et Girmont-Val-d'Ajol ne sont pas concernées par le PPRi (Plan de Prévention du Risque inondation).

L'essentiel du territoire est peu concerné par des phénomènes de remontées de nappes sur les secteurs de relief. En revanche, la sensibilité devient, sans transition, très élevée dans les secteurs de fonds de vallées notamment dans la vallée de la Moselle et de la Moselotte.

Le territoire ne fait objet d'aucun Plan de Prévention des Risques naturels pour les mouvements de terrain ou l'aléa Retrait Gonflement des Argiles (RGA), mais les risques sont tout même présents. La majorité du territoire présente un aléa faible concernant le phénomène de **retrait et le gonflement des argiles**.

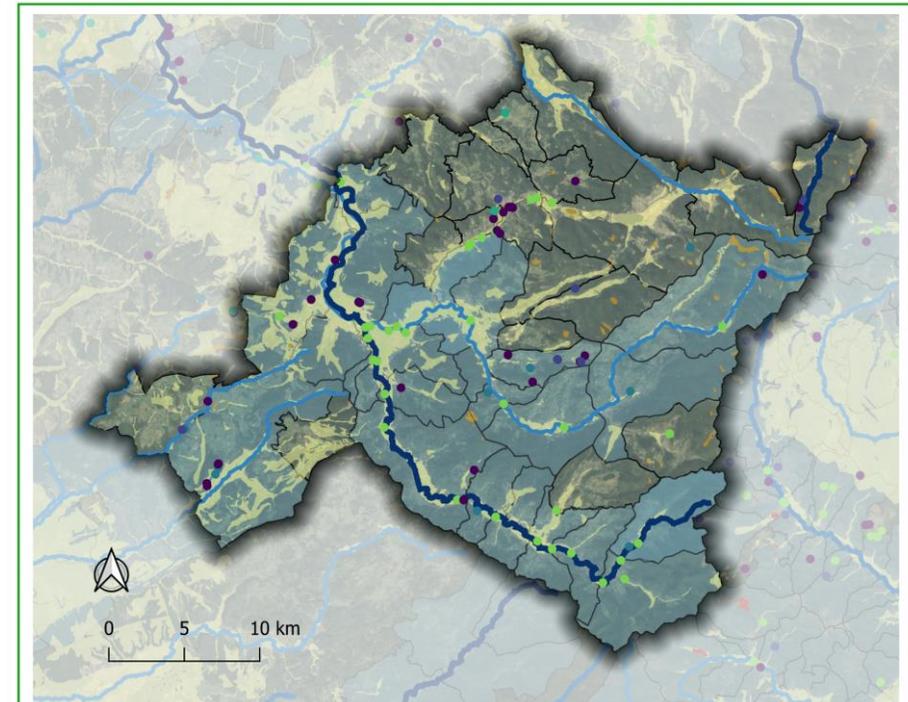
Ces risques naturels peuvent être amplifiés par les événements climatiques (inondations, événements extrêmes), et peuvent **fragiliser le bâti** sur le territoire :

- Les zones d'aléa faible (en jaune sur la carte) correspondent principalement aux fonds de vallées;
- Les zones d'aléa moyen (en orange sur carte) sont très localisées et représentent une faible surface sur le territoire.

Le risque survient lorsque la teneur en eau des matériaux argileux est modifiée et se traduit par une variation significative du volume des sols. En période de sécheresse, les argiles se tassent verticalement et entraînent des mouvements différentiels qui peuvent affecter les constructions.

Etat initial de l'environnement de la communauté de commune de la Porte des Vosges Méridionales dans le cadre du PCAET, 2018

Synthèse pour les mouvements de terrain et les cavités localisées



Légende

Risques naturels

Aléa retrait-gonflement des argiles

- A priori nul
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible

- PPR inondation
- Contour des communes

Cours d'eau - gabarit

- 1
- 2
- 3

Mouvements de terrain

- Glissement
- Eboulement
- Coulée
- Effondrement
- Erosion des berges



Atouts

- Une consommation de bois-énergie (énergie renouvelable neutre en carbone et produite localement) pour chauffer les bâtiments élevée
- Un Espace info énergie présent sur le département
- Programme « Habiter Mieux » lancé sur 2 ans (2019 – 2020) visant à octroyer des aides à certains propriétaires occupants (objectif de 93 propriétaires aidés par l'ANAH et la collectivité)
- Des communes déjà engagées dans des travaux de rénovation, éclairage public, chaufferies bois...

Faiblesses

- Un fort risque inondation présent sur la quasi-totalité du territoire
- Des bâtiments grands et anciens très consommateurs d'énergie pour le chauffage
- Fort taux de vacance et de résidences secondaires
- Les énergies fossiles (gaz naturel et pétrole) constituent la moitié de la consommation d'énergie et sont responsables de 80% des émissions de gaz à effet de serre
- Artificialisation de 10 ha / an en moyenne

Opportunités

- Diminution de la dépendance aux combustibles fossiles
- Réduction de la facture énergétique
- Production locale d'électricité, de chaleur, de froid
- Anticipation des conséquences du dérèglement climatique
- Mobiliser le parc vacant et de résidences secondaires pour apporter des réponses aux besoins de logements

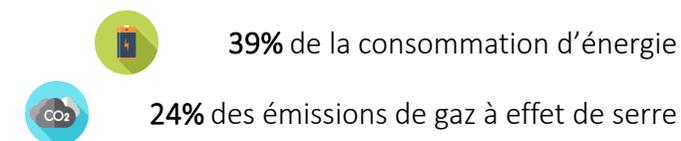
Menaces

- Augmentation de la consommation d'électricité pour la production de froid
- Augmentation des risques naturels : inondations et mouvements de terrain pouvant fragiliser le bâti
- Bâtiments récents non adaptés à des vagues de chaleur
- Décohabitation : augmentation de la surface chauffée par habitant

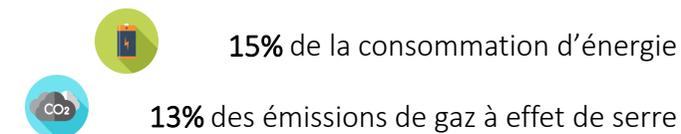
Enjeux

- **Rénover les logements**
- **Limitier la pollution atmosphérique due aux logements (chauffage au bois dans de mauvaises conditions et fioul)**
- **Remplacer les chaudières au fioul en priorité**
- **Poursuivre le programme « Habiter Mieux » pour lutter contre la précarité énergétique**
- **Adapter les bâtiments aux conséquences du dérèglement climatique**
- **Limitier l'artificialisation des sols en densifiant l'aménagement de l'espace**
- **Adopter des usages sobres dans les bâtiments**
- **Intégrer les enjeux air-énergie-climat dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLH, PLUi...)**

Logements :



Secteur tertiaire :





Agriculture et consommation



Anticipation des conséquences du dérèglement climatique • Consommation d'énergie des engins • Émissions de gaz à effet de serre • Préservation des sols • Production d'énergie



Situation de l'agriculture

Une agriculture fortement dépendante des énergies fossiles

Les surfaces cultivées sur le territoire sont surtout des prairies et des surfaces agricoles. En 2012, l'agriculture concerne **un tiers du territoire, soit 8 600 ha**. Selon Corine Land Cover en 2012, voici la décomposition des surfaces agricoles du territoire :

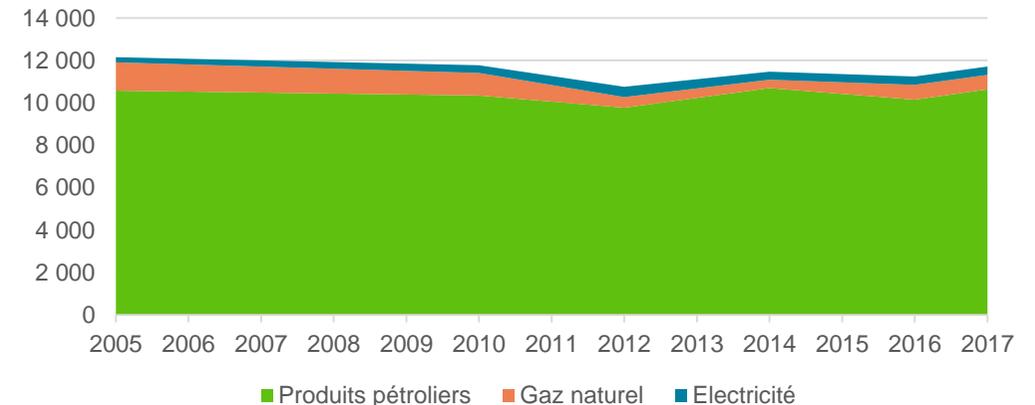
- 58% de prairies
- 14% de surfaces essentiellement agricoles, interrompue par des espaces naturels
- 28% de cultures

L'élevage de bovins représente plus de 135 exploitations et plus de 7600 bovins recensés en 2010, selon le recensement agricole. De plus, quelques exploitations de chèvres et brebis nourrices étaient recensées : environ 20 exploitations et plus de 430 brebis nourrices.

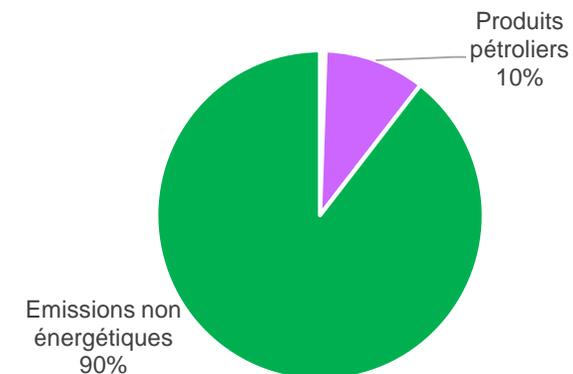
L'agriculture représente un peu plus de 300 emplois sur le territoire, soit 2% des emplois du territoire.

Le secteur agricole est particulièrement dépendant des **produits pétroliers** pour la consommation d'énergie. La particularité de ce secteur est que **90% de ses émissions de gaz à effet de serre ne sont pas liées à la combustion d'énergie**, mais à d'autres origines comme les engrais ou les ruminants (voir dans la suite pour plus de précisions).

Consommation d'énergie du secteur agricole entre 2005 et 2017 et MWh



Emissions de gaz à effet de serre du secteur agricole par origine



S'adapter à la hausse des température



Températures en hausse

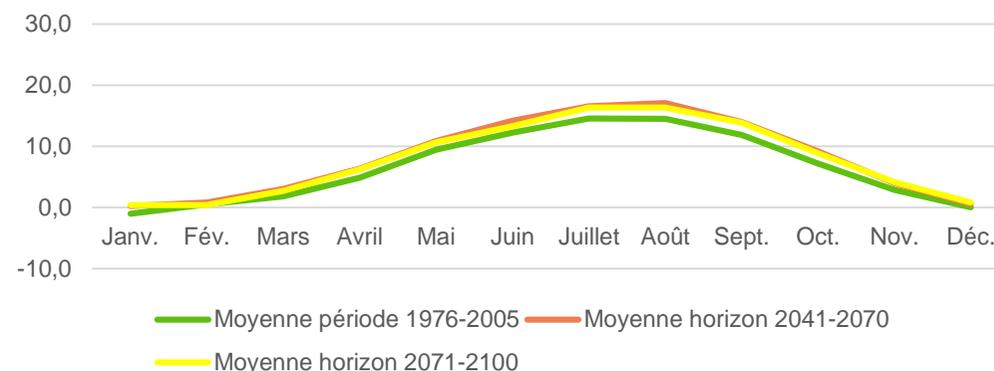
Le dérèglement climatique entraîne une variation des températures moyennes, à la hausse : jusque **+2,5°C** en moyenne sur l'année à moyen terme (horizon 2050), plus importante durant les mois **de juillet à août : +4°C** en moyenne, et moins importante durant les mois **de mars à avril : +2°C**.

Ces changements de températures impliquent des conséquences sur les espèces cultivées, dont la floraison a tendance à arriver de plus en plus tôt. La qualité des cultures peut également changer.

De plus, de nouvelles espèces de parasites peuvent migrer depuis les régions du sud. Enfin, des aléas climatiques sont susceptibles d'avoir lieu.

Pour toutes ces raisons, le territoire peut diversifier ses cultures, développer de nouvelles espèces résistantes, etc. pour **augmenter la résilience de son secteur agricole aux menaces possibles**.

Températures moyennes journalières mensuelles de référence et projections du GIEC selon le scénario d'action ambitieuse



Anticiper la disponibilité en eau



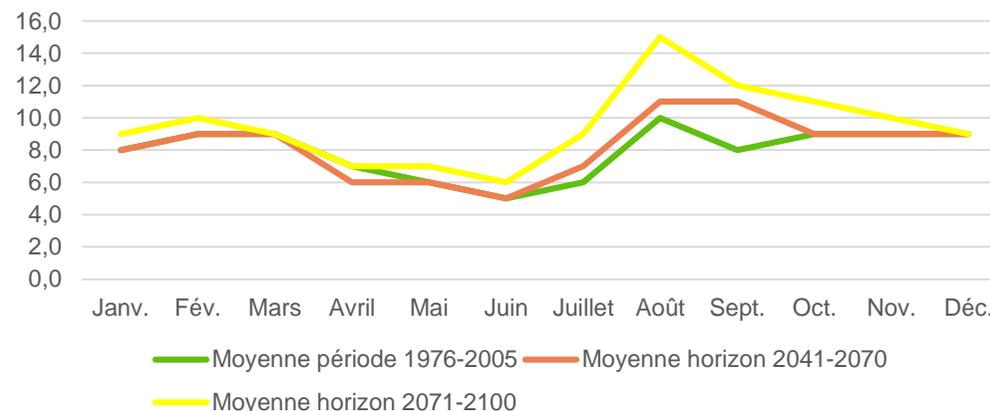
Des jours de sécheresse à anticiper

Parmi les conséquences du dérèglement climatique, la modification des précipitations : quelle que soit la trajectoire d'action, **les précipitations journalières se réduiront de juin à octobre et augmenteront en hiver et à la fin du printemps.**

Pour l'agriculture, cela signifie une anticipation des **besoins en eau, qui seront augmentés en été et automne**, et le développement de cultures résistantes à des périodes de sécheresses à prévoir sur cette période (**plus de 10 jours de sécheresse chaque mois**).

Le stock d'eau ou l'augmentation des prélèvements en eau ne peut constituer une solution unique car l'usage de l'eau est aussi important dans d'autres domaines : eau potable, industrie.

Nombre de jours de sécheresse de référence et projections du GIEC selon le scénario tendanciel



Atténuer sa contribution aux émissions



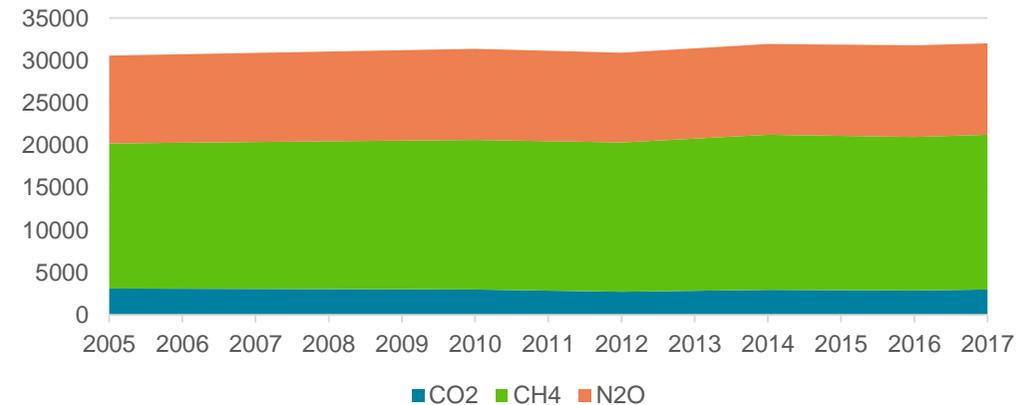
Des émissions principalement dues à l'énergie, qui ne décroissent pas

L'agriculture émet **18% des émissions de gaz à effet de serre du territoire**.

Les prairies étant dominantes sur le territoire, les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur proviennent principalement du **méthane** (CH₄), lié aux animaux d'élevages, dont la fermentation entérique et les déjections émettent du méthane. L'**utilisation d'engrais azotés** sur les grandes cultures (qui émet un gaz appelé protoxyde d'azote ou N₂O) est responsable d'environ 1/3 des émissions du secteur (orange). Les **produits pétroliers** sont également responsable de 10% des émissions de gaz à effet de serre du secteur, utilisés pour les **engins agricoles**.

Entre 2005 et 2017, l'agriculture n'a pas réduit ses émissions de GES, elle ont au contraire légèrement augmenté.

Emissions de gaz à effet de serre du secteur agricole par type de gaz (tonnes éq. CO₂)





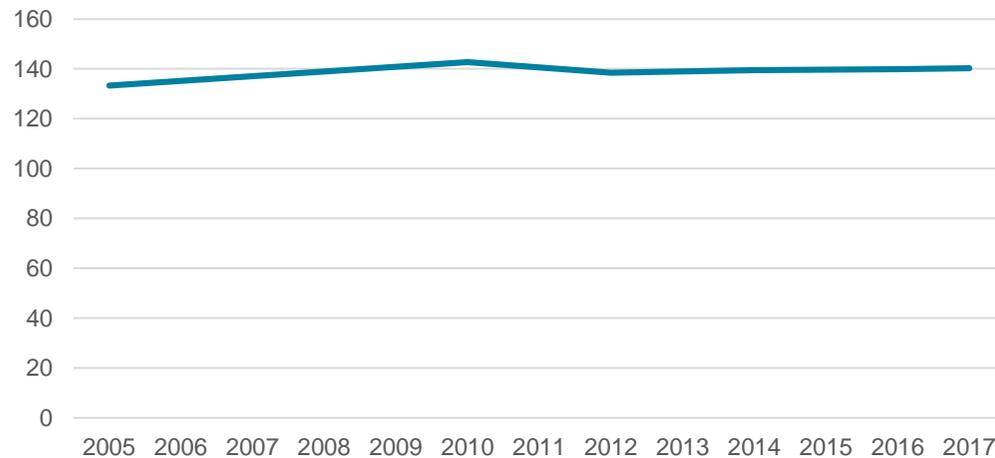
Atténuer sa contribution aux émissions

Des émissions liées à l'azote en très forte croissance

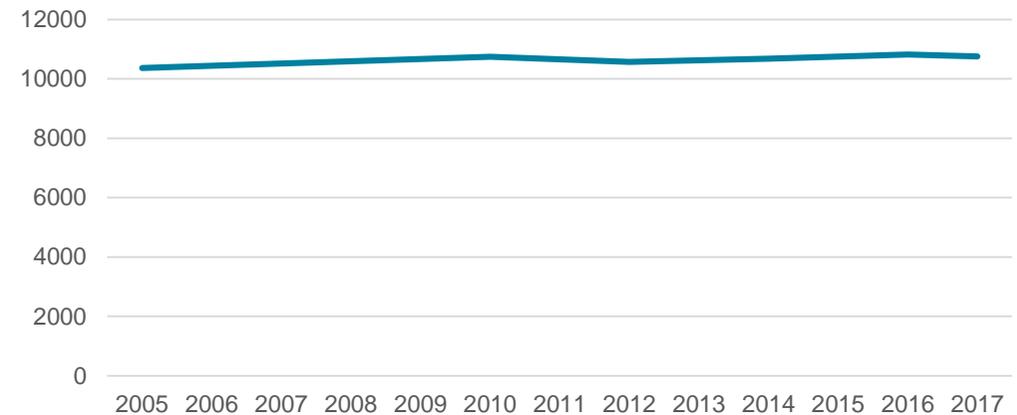
Le secteur de l'**agriculture** représente 85% des émissions d'ammoniac (NH_3). Les émissions proviennent de l'hydrolyse de l'urée produite par les animaux d'élevage (urine, lisiers), au champ, dans les bâtiments d'élevage et lors de l'**épandage ou du lisier**, et de la fertilisation avec des **engrais à base d'ammoniac** qui conduit à des pertes de NH_3 gazeux dans l'atmosphère.

Quant au **protoxyde d'azote** (N_2O), ce puissant **gaz à effet de serre** émis par le secteur agricole (par la **fertilisation azotée**), il est particulièrement important de le cas des **filières végétales**.

Emissions de NH_3 en tonnes



Emissions de N_2O du secteur agricole (tonnes éq. CO_2)



Données NH_3 et N_2O : ATMO Grand Est 2017 ; Cartographies : B&L évolution

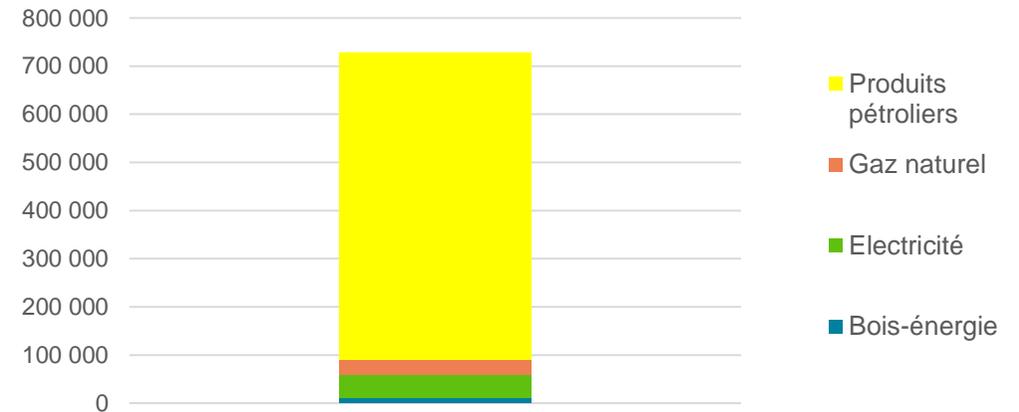
Atténuer sa contribution aux émissions



Agir sur la consommation d'énergie du secteur, issue principalement de pétrole

Au-delà des émissions de protoxyde d'azote et d'ammoniac, issus notamment des engrais et du lisier, le secteur peut également agir sur sa **consommation de produits pétroliers**, qui représente 10% de ses émissions de gaz à effet de serre. Ces produits pétroliers représentent aussi pour le secteur une lourde facture énergétique : **640 000 €/an**. Il est possible de réduire ces consommations par des optimisations d'utilisation des engins agricoles, par des techniques diminuant le labour des terres ou la pulvérisation d'engrais ou de pesticides.

Dépense énergétique (€) du secteur agricole sur le territoire





Préserver et accroître le stock de CO₂ des sols

Des sols à préserver par des techniques agricoles

Bien que responsable de 18% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, le secteur agricole et sylvicole révèle aussi des potentiels très positifs sur la séquestration de CO₂. **Les forêts du territoire séquestrent ainsi chaque année l'équivalent de 78 000 tonnes de CO₂.**

Les sols agricoles participent aussi à la séquestration de carbone, lorsqu'ils sont accompagnés de techniques telles que les couverts végétaux, les haies, les bandes enherbées, l'agroforesterie, le passage en semi direct... (voir partie « Séquestration de carbone » pour plus de détails).

Sur les 8 600 ha de surfaces agricoles, il y a environ 2 400 ha de cultures, 5000 ha de prairies et 1200 ha de surface agricoles interrompues par des espaces naturels.

La séquestration carbone estimée pour les cultures est de -180 tonnes de CO₂ équivalent / ha. Certaines techniques permettent d'améliorer ce stock de carbone :

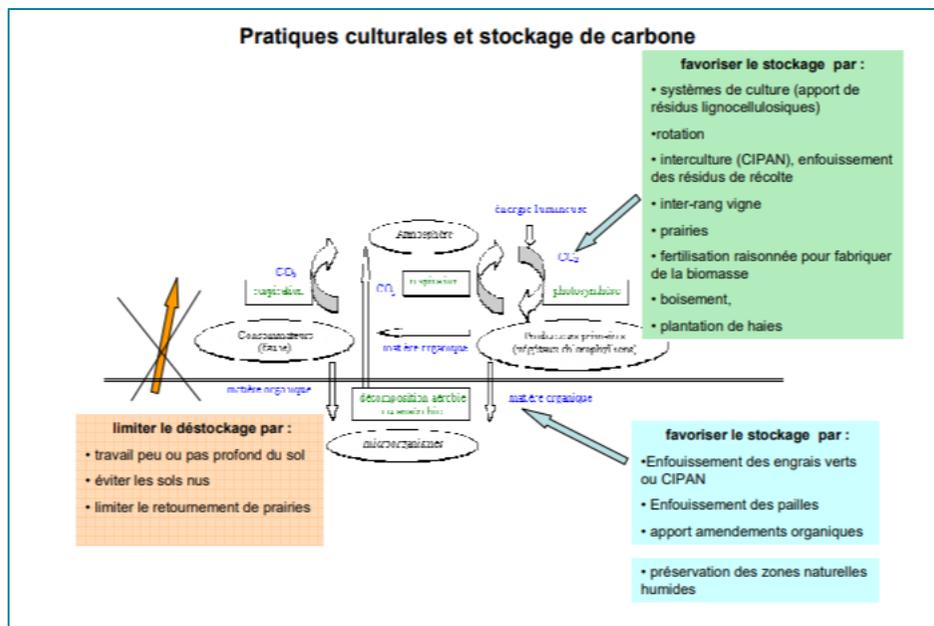
- Couvert végétal permanent,
- Passage en semis direct,
- Passage en labour quinquennal,

La séquestration carbone estimée pour les prairies est de -300 tonnes de CO₂ équivalent / ha. Certaines techniques permettent d'améliorer ce stock de carbone :

- Augmentation de la durée des prairies temporaires.

De plus, l'**agroforesterie** permettrait d'augmenter la séquestration de carbone de 6 550 tonnes équivalent CO₂.

Ces pratiques ont aussi des avantages en termes de réductions de la consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, prise en compte dans la page « Les potentiels d'actions dans l'agriculture ».



Facteurs de séquestration : INRA ; Usage des sols sur le territoire : Corine Land Cover ; Schéma : ALTERRE Bourgogne, Stockage naturel du carbone, Etat des lieux des connaissances et estimations régionales, Rapport technique, Octobre 2008

Séquestration de carbone forestière



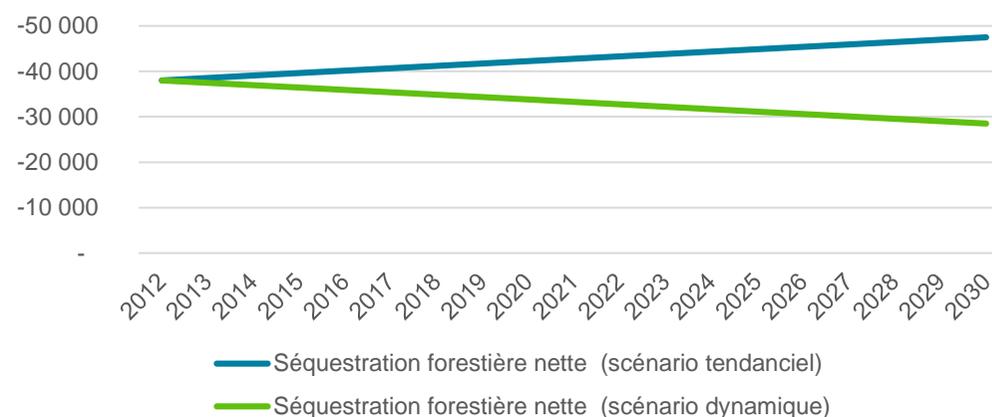
Equilibre entre développement de l'utilisation de bois et la séquestration forestière

Les ressources forestières du territoire permettent aujourd'hui de séquestrer 78 000 tonnes de CO₂ par an.

L'IGN a réalisé en 2014 une projection aux horizons 2020 et 2030 des absorptions de gaz à effet de serre liées au secteur forestier dans le contexte d'un accroissement possible de la récolte, en considérant deux scénarios d'offre de bois des forêts :

- **Scénario tendanciel** : la ressource forestière continue de croître suivant le même taux que la période récente, du fait de l'accroissement biologique, de la mortalité naturelle et des prélèvements qui sont constants (à comportement des sylviculteurs constant).
- **Scénario dynamique** : évalue l'impact sur le puits de CO₂ d'une **augmentation des niveaux de prélèvements**, correspondant notamment à la recherche de l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan national d'actions en faveur des énergies renouvelables 2009-2020. La sylviculture est dynamisée, partout où cela est nécessaire du point de vue sylvicole, et a priori possible du point de vue technique. La logique de gestion durable d'une ressource naturelle prévaut dans ce scénario, c'est-à-dire le **maintien du capital de production sur le long terme**. Le scénario dynamique, compatible avec le maintien de la gestion durable des forêts, nécessite toutefois une dynamisation progressive des pratiques des acteurs.

Scénarios d'évolution du puits de CO₂ dans la biomasse forestière (tonnes de CO₂)



Pour éviter que le puits carbone de la forêt diminue sans cesse, voir devienne négatif à long terme, **dynamiser la filière bois** (bois énergie, construction etc.) **devrait aller de pair avec des pratiques de gestion durable des forêts ambitieuses sur le long terme**, pour veiller à garder une séquestration au moins constante par rapport à 2015 (scénario à trouver entre les deux scénarios de l'IGN). L'IGN recommande par exemple d'avoir recours à des **bois feuillus** et notamment de **bois d'œuvre** quand cela est possible (une hausse des prix du BO serait susceptible de stimuler le comportement d'offre des propriétaires) pour limiter l'impact sur la ressource résineuse, dont le renouvellement est à surveiller.

Source : IGN, Emissions et absorptions de gaz à effet de serre liées au secteur forestier dans le contexte d'un accroissement possible de la récolte aux horizons 2020 et 2030, mars 2014 ; Graphique : B&L évolution



Produire une énergie locale

Des déchets agricoles à valoriser

Dans le secteur agricole, la biomasse peut être valorisée de différentes façons. Les déchets agricoles (résidus de culture telles que les pailles de maïs, effluents d'élevage...) peuvent être transformés en énergie.

En plus des déchets agricoles, des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) peuvent être cultivées.

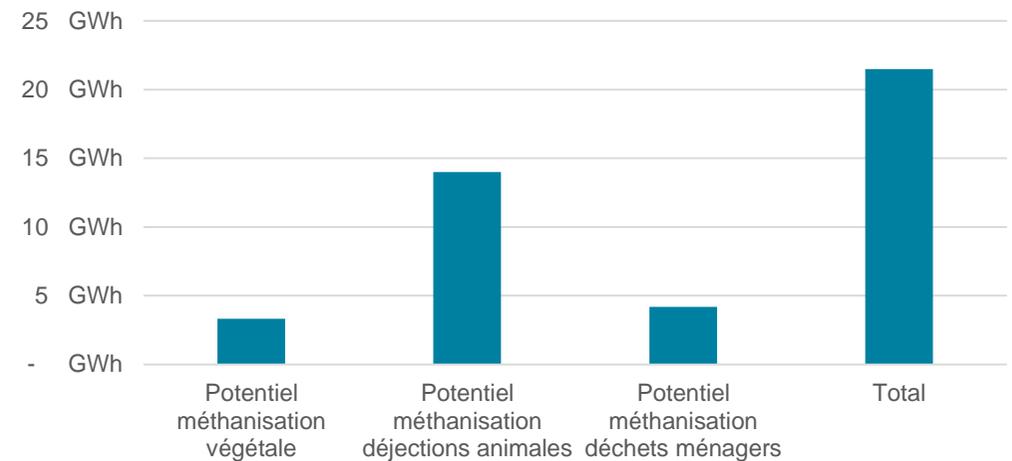
Ces déchets et ces CIVE peuvent être brûlés pour produire de la **chaleur** (combustion directe) ou bien valorisés via la méthanisation. Du **biogaz** est produit, soit injecté dans le réseau, soit transformé en électricité et chaleur (cogénération).

Le potentiel de biogaz est d'environ 17 GWh à partir de l'agriculture.

La méthanisation des effluents d'élevage a le double avantage de produire de l'énergie et de **diminuer les émissions de gaz à effet de serre de l'élevage** (le méthane des effluents ne s'échappant plus directement dans l'air).

Les acteurs du secteur agricole peuvent aussi développer les énergies renouvelables par l'installation de **panneaux photovoltaïques**.

Potentiel de méthanisation en GWh



Graphique : B&L évolution (voir partie énergies renouvelables) ;



Les potentiels d'action dans l'agriculture

Réduction des intrants de synthèse et préservation des sols

Différents leviers d'action peuvent permettre de diminuer la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture.

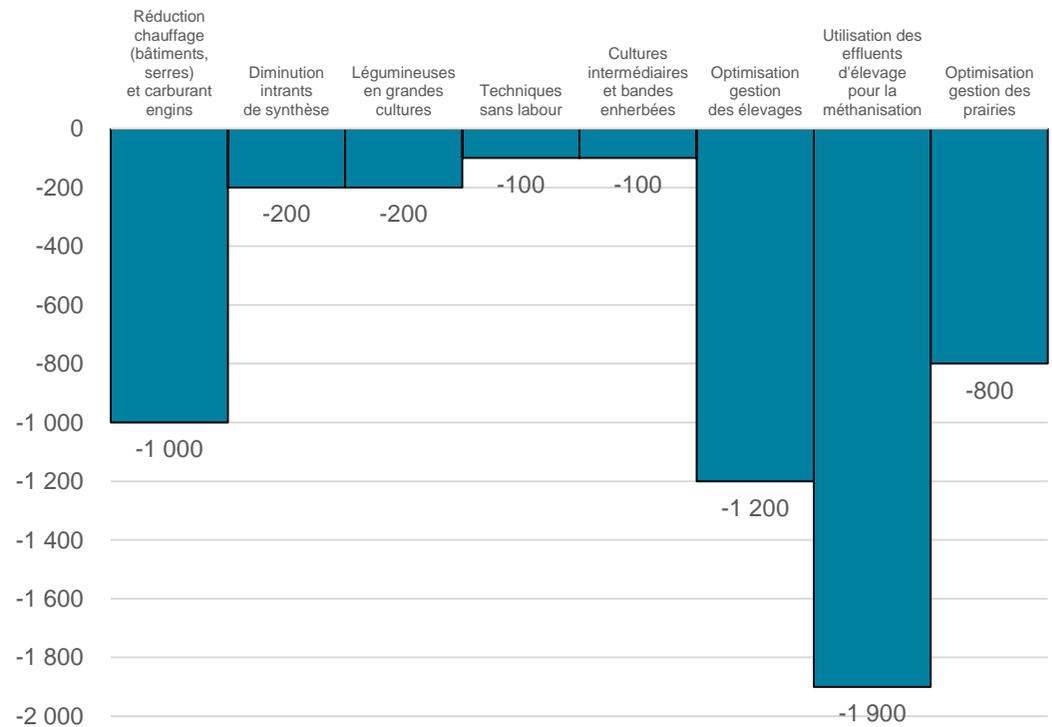
Pour diminuer ses consommations d'énergie, le secteur peut :

- Réduire, sur l'exploitation, la consommation d'énergie fossile des bâtiments et équipements agricoles : gisement de réduction de -4 GWh soit -30% de la consommation d'énergie

90% de ses émissions étant non liées à l'énergie, les gisements de réduction des émissions de ce secteur sont plus nombreux que les gisements d'économie d'énergie : voir graphe ci-contre.

Ainsi, le secteur agricole aurait le potentiel de réduire ses consommations d'énergie de -30% et ses émissions de gaz à effet de serre de -17%.

Potentiel de réduction des émissions de GES - Secteur Agriculture (tonnes éq. CO2)



Graphiques et calculs : B&L évolution ; Hypothèses : QUELLE CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ? <http://inra-dam-front-resources-cdn.brainsonic.com/ressources/afile/237958-637ec-resource-etude-reduction-des-ges-en-agriculture-synthese-90-p-.html>; Les hypothèses détaillées sont en annexe.



Atouts

- Un diagnostic réalisé par la chambre d'agriculture sur le département des Vosges
- Plusieurs réseaux de chaleur alimentés par du bois local existent ou sont en projet sur le territoire
- Filière bois bien développée sur le territoire (21 établissements et 314 emplois)
- 500 ha en agriculture biologique et 8 exploitations animales bio
- Maillage d'activités agricoles aux productions variées (bluets, fromages, charcuteries...)
- Séquestration de 45% des émissions territoriales

Faiblesses

- Des grandes cultures peu résistantes aux aléas climatiques (herbe et maïs majoritairement)
- Peu de diversité de la production
- Maladies des épicéas (scolyte) entraînant une baisse de rentabilité économique pour la sylviculture
- L'agriculture est responsable de 18% des émissions de gaz à effet de serre

Opportunités

- Augmentation de l'autonomie alimentaire du territoire
- Augmentation des revenus des agriculteurs : valorisation des déchets agricoles, développement des cultures intermédiaires à vocation énergétique
- Augmentation de la séquestration de carbone dans les sols
- Évolution des systèmes actuels (allongement des rotations...)

Menaces

- Variations climatiques entraînant une baisse des rendements
- Baisse de la qualité des sols
- Erosion des sols
- Qualité de l'eau menacée par les nitrites issus d'engrais azotés
- Augmentation des prix des engrais de synthèses
- Concurrence entre l'eau pour l'usage agricole et l'eau potable
- Dépendance accrue à l'irrigation
- L'intensification des pratiques agricoles (disparition des surfaces toujours en herbe, intrants) qui menacent la qualité paysagère et la biodiversité
- Impacts du changement climatique sur les peuplements forestiers
- Apparition du risque d'incendie de forêt en cas de sécheresse

Enjeux

- Préserver la ressource en bois en anticipant les conséquences du changement climatique
- Promouvoir des pratiques agricoles alternatives (diminution des intrants azotés et séquestration carbone)
- Accompagner les acteurs à se diversifier (bio, agroforesterie, HVE, agritourisme, circuits courts...)
- Anticiper et prévenir les éventuels problèmes de ressource en eau
- Réduire et optimiser la gestion des déchets, dans une perspective zéro carbone
- Agir en faveur d'une consommation responsable

Agriculture :



-  2% de la consommation d'énergie
-  18% des émissions de gaz à effet de serre
-  Les forêts du territoire absorbent 45% des émissions de gaz à effet de serre



Économie locale





Situation de l'économie locale

Un secteur diversifié et diffus géographiquement

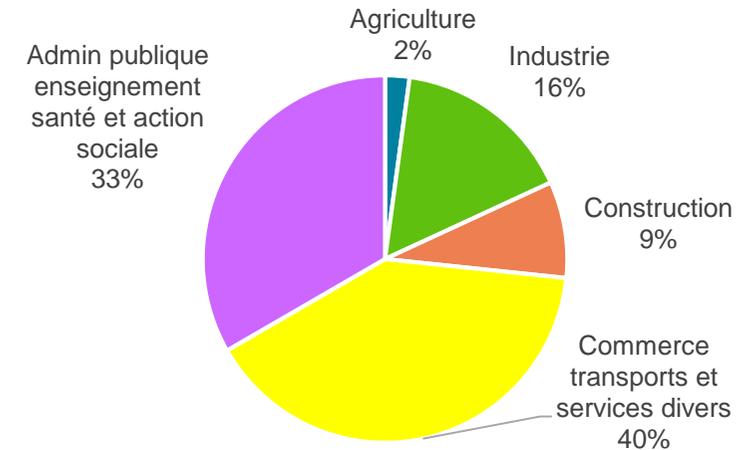
Les secteurs qui emploient le plus sur le territoire sont les secteurs du commerce, de de l'administration publique – enseignement – santé puis de l'industrie (industrie et construction).

Il existe quelques gros employeurs sur le territoire dans les secteurs cités précédemment : l'hôpital de Remiremont, les entreprises Thiriet et Konica Sodirem à Eloyes, etc., mais **plus de 70% des établissements n'ont pas de salarié.**

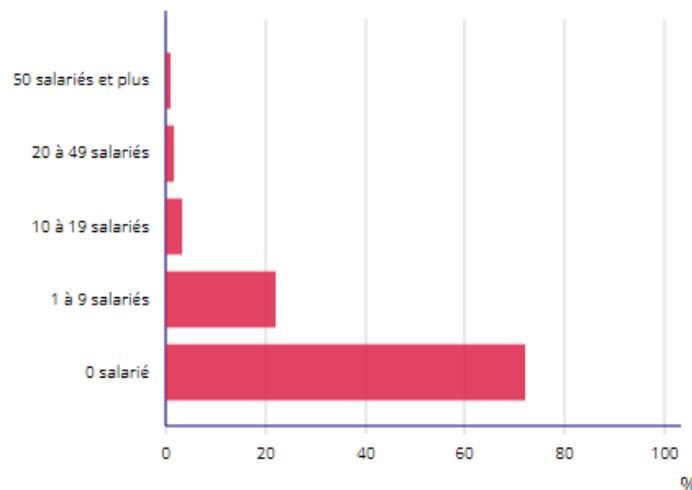
Les secteurs industriels, dont la construction, consomment en moyenne 40 MWh / emploi (contre 120 MWh / emplois pour la région); et le secteur tertiaire consomme en moyenne 14 MWh / emploi, comme la région.

Par l'importance de petits établissements, l'impact de l'économie locale reste assez diffus. Cependant, les gros employeurs peuvent bénéficier de la démarche PCAET pour assurer la cohérence et la visibilité de leurs démarches à l'échelle du territoire.

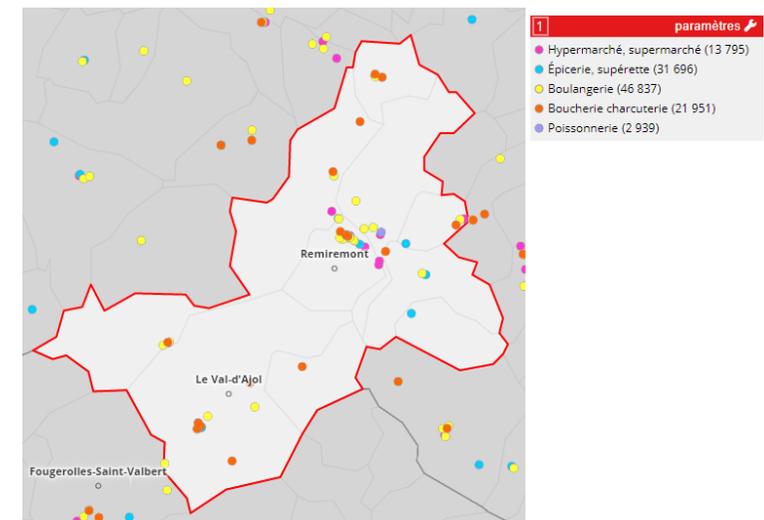
Répartition des emplois du territoire



CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2015



Implantation des commerces alimentaires sur le territoire



Données postes actifs : INSEE ; Graphiques : B&L évolution ; Cartographie : INSEE, Portail Statistiques locales : <https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&view=map3>

Les secteurs industriel et tertiaire



Des énergies majoritairement fossiles, un potentiel de récupération de la chaleur

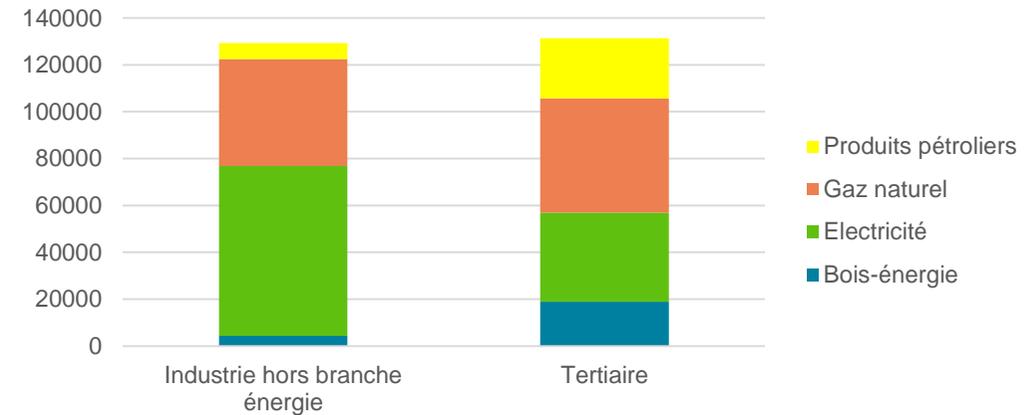
Le secteur industriel (construction incluse) représente 15% des consommations d'énergie totale du territoire. Si l'on s'intéresse uniquement aux secteurs économiques (agriculture, tertiaire, industrie), le secteur industriel consomme **47% de la consommation d'énergie des secteurs économiques du territoire**, alors que c'est 25% des emplois.

Ce secteur consomme surtout **du gaz et de l'électricité** puis des produits pétroliers.

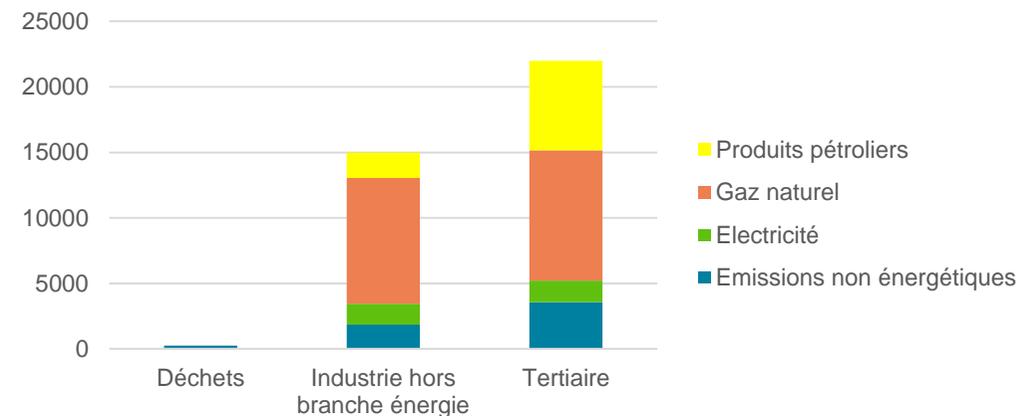
41% de son énergie consommée provient d'énergies fossiles et celles-ci génèrent 77% des émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel.

En parallèle des émissions de gaz à effet de serre issues de la combustion d'énergie, **12% des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie et 16% des émissions de gaz à effet de serre du tertiaire** ont des origines non-énergétiques : quelques usages spécifiques de l'industrie émettent du CO₂, et la majeure partie de ces émissions est due aux **fuites de fluides frigorigènes des systèmes réfrigérants** (climatisation en particulier).

Consommations d'énergie par type d'énergie (MWh)



Emissions de GES des secteurs industriels et tertiaire (tonnes éq. CO₂)



Données postes actifs : INSEE ; Données énergie et GES : ATMO Grand Est, données 2017 ; Graphiques : B&L évolution



Les secteurs industriel et tertiaire

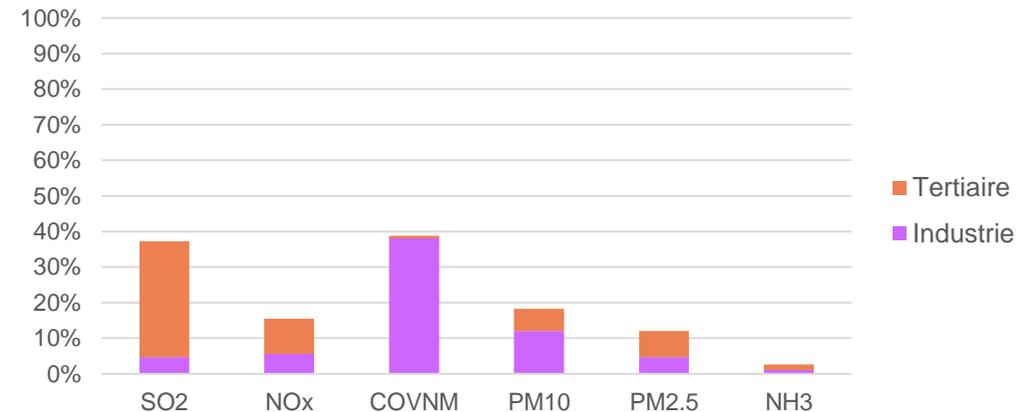
Pollution de l'air intérieur et extérieur

Le secteur industriel (construction incluse) représente une part significative des émissions des polluants atmosphériques du territoire. En particulier, les émissions où le secteur de l'industrie pèse autour de 40% des émissions du territoire sont liées à **l'usage de procédés spécifiques ou de solvants**.

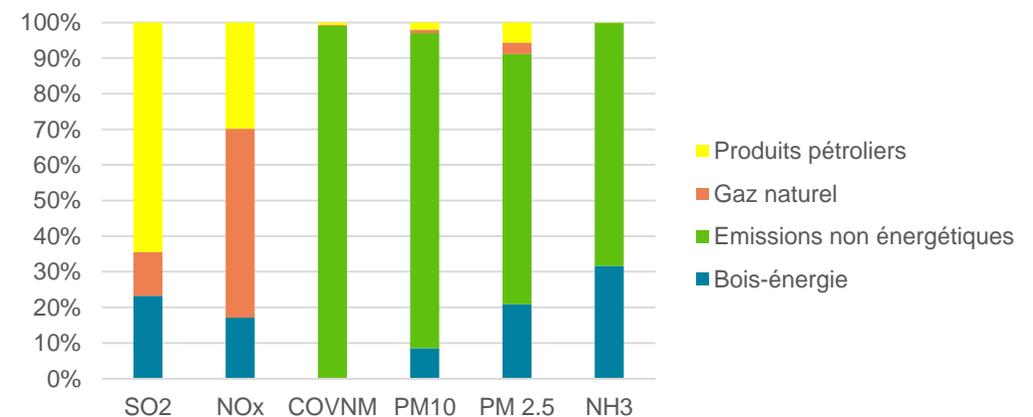
Quant au secteur tertiaire, les émissions de polluants sont surtout liées au soufre, un polluant du **fioul** et donc relié aux usages de chauffage, traité dans la partie « Bâtiment et habitat ».

Les émissions liées aux solvants (COVNM ; voir partie « Pollution de l'air pour plus de détails) présentent la spécificité de **polluer également l'air intérieur des bâtiments**. Dans ses établissements recevant du public, en particulier le jeune public, la communauté de communes mène une démarche d'amélioration de la qualité de l'air en agissant sur les produits d'entretien par exemple.

Part des secteurs industriels et tertiaire aux émissions de polluants atmosphériques



Origine des émissions de polluants atmosphériques du secteur industriel



Données polluants atmosphériques : ATMO Grand Est, données 2017 ; Graphique : B&L évolution

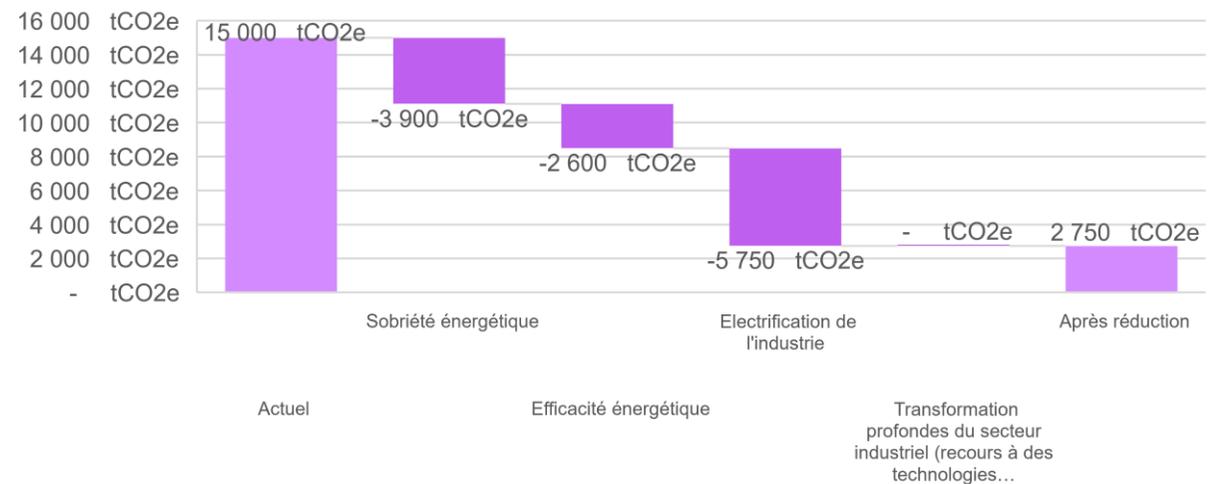


Les potentiels d'action dans l'industrie

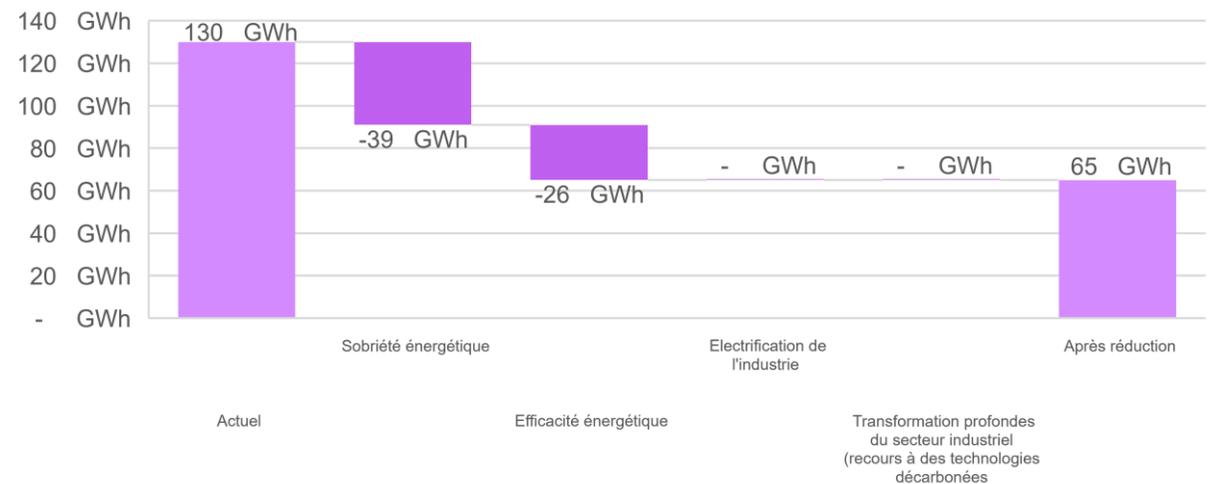
Des réductions de consommation par de l'efficacité et de la sobriété

On estime le gisement d'économie d'énergie dans l'industrie à : - **65 GWh** soit une réduction de 50%. Ces économies d'énergies ainsi que l'électrification de l'industrie permettent une réduction des émissions de gaz à effet de serre de **-12 250 tonnes éq. CO₂** soit -82%.

Potentiel de réduction des émissions de GES - Secteur Industriel (tonnes éq. CO₂)



Potentiel de réduction de la consommation d'énergie - Secteur Industriel (GWh)



Graphiques et calculs : B&L évolution; Hypothèses de sobriété : hypothèses du scénario NégaWatt ; Hypothèse efficacité : ADEME ; Les hypothèses détaillées sont en annexe.



Les artisans

Des emplois à valoriser et à pérenniser

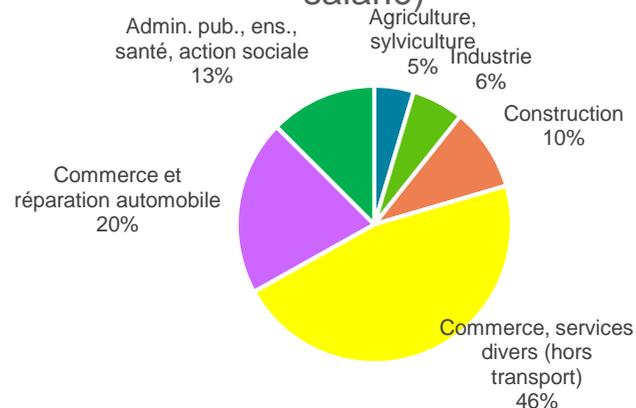
Les artisans du territoire sont en majorité dans le commerce et les services, la réparation et le commerce automobile, l'administration ou encore la construction.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat réalise des actions telles que l'opération « TPE PME gagnantes sur tous les coûts » (avec l'ADEME) pour **réduire les flux des entreprises (énergie, eau, déchets, ...)**. Elle fait également la promotion des **métiers de la réparation** et met à disposition des territoires qui en font la demande la marque Répar'acteurs.

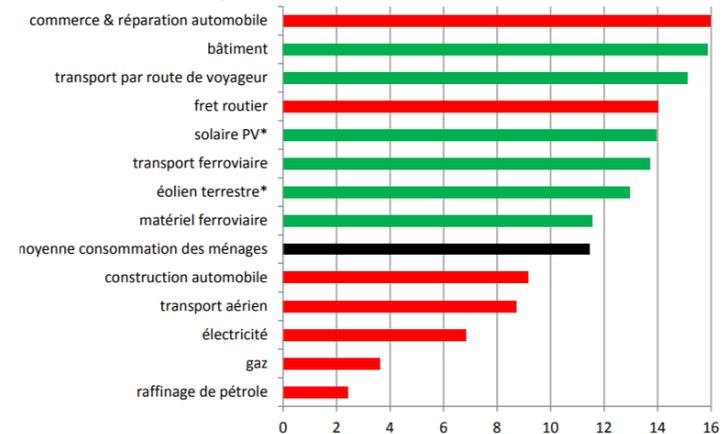
En France, 90% des consommateurs se déclarent prêts à privilégier un artisan ou un commerçant qui met en place des pratiques respectueuses de l'environnement. D'autre part, les artisans ont un rôle fort à jouer en étant acteurs directs de la transition énergétique. Pour cela, ils ont besoin de **monter en compétence** afin de concevoir et de proposer à leurs clients de **nouveaux produits et services** permettant d'entreprendre la transition.

La lutte contre le dérèglement climatique peut être l'occasion de **créer des filières artisanales** sur le territoire comme la rénovation de bâtiment, les éco-matériaux, les fabricants ou réparateurs de vélo, les installateurs de panneaux photovoltaïques...

Les artisans sur le territoire (établissements avec 0 salarié)



Contenu en emploi d'une sélection de branches en France



Le graphique ci-dessus présente le contenu en emploi (en équivalent temps plein par million €) d'une sélection de branches professionnelles. Sont coloriées en vert les branches qui devraient gagner en activité grâce à la transition énergétique (**bâtiment, transports, solaire PV, ferroviaire, éolien...**). En France, la transition énergétique **générera 330 000 créations d'emplois d'ici à 2030** et 825 000 d'ici à 2050.

En revanche, de par les transformations économiques à l'œuvre, certaines branches devraient perdre en activité (**automobile, fret routier, gaz, transport aérien...**). Un des enjeux de la transition est donc d'accompagner ces filières.

Données emplois : INSEE ; Contenu en emploi d'une sélection de branches en France : L'effet net sur l'emploi de la transition énergétique en France : une analyse input-output du scénario Négawatt



Réduire les déchets à la source et les valoriser

Le territoire compte **2 déchetteries** gérées par la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales : une au **Val d'Ajol** et une à **Saint-Nabord**. C'est le SICOVAD qui gère les déchetterie, après délégation de la compétence déchets par la CCPVM.

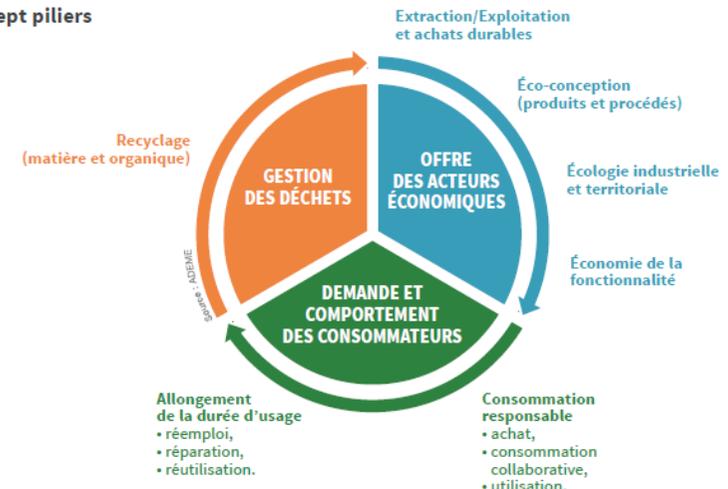
Au niveau des particuliers, des **actions de sensibilisation au tri** sont effectuées par le SICOVAD : sensibilisation ; distribution de composteurs, de poulaillers et de lombricomposteurs ; actions auprès des foyers et des professionnels...

Sur le territoire, le traitement des déchets représente 240 tonnes équivalent CO₂ en 2017.

En France, nos ordures ménagères totales (déchets putrescibles, papier, carton, plastiques, verre, métaux) représentent **environ 730 kg équivalent CO₂ par personne et par an**. Cette valeur inclut à la fois les émissions de fabrication et les émissions de fin de vie (liées à l'incinération et la fermentation) des objets que nous jetons. Cela représente **10% des émissions de gaz à effet de serre des Français**. Ainsi, réduire notre production de déchets au quotidien représente un levier important de réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est aussi un levier important d'économies pour la collectivité qui doit collecter et traiter l'ensemble des déchets produits.

Moins d'emballages (éco-conception, achat en vrac), plus de réutilisation et de recyclage, les pistes d'actions sont variées et concernent tous les acteurs du territoire : du producteur au consommateur (voir schéma ci-contre).

Trois domaines d'action Sept piliers



En termes de quantité, chaque année en France, un habitant produit 350 kg d'ordures ménagères (calculs de l'ADEME à partir des tonnages des poubelles des ménages (hors déchets verts) collectées par les collectivités locales.

On peut aussi, comme le fait **Eurostat** afin d'effectuer des comparaisons internationales, évaluer la quantité de déchets municipaux par habitant. La quantité produite monte alors à 540 kg par an, et intègre en plus des déchets des ménages, ceux des collectivités et également une partie des déchets d'activités économiques.

Mais attention, ces chiffres ne sont que la partie émergée de l'iceberg de déchets produits en France chaque année : en prenant en compte les déchets professionnels (BTP, industrie, agriculture, activités de soin), on atteint 13,8 tonnes de déchets produits par an et par habitant.



Atouts

- Mobilisation des acteurs économiques lors du défi « J'y vais à vélo »
- Indicateur de concentration d'emploi élevé : 117 emplois pour 100 salariés actifs résidant dans la CCPVM
- Activité économique diversifiée (tourisme, industrie, agriculture, service et commerces...)
- Un potentiel de cyclotourisme à développer
- Travail en cours de la CCPVM sur l'écotourisme

Faiblesses

- Une majorité de très petites entreprises plus difficiles à impliquer par manque de temps
- Perte de 1120 emplois en 5 ans, notamment dans le commerce et les services, la construction et l'industrie

Opportunités

- Réinvestissement local de la richesse et la création d'emplois non délocalisables (filières locales : alimentaire, énergie, matériaux)
- Économie recentrée sur des filières artisanales locales et des commerces de proximité
- Valorisation des employeurs du territoire par leur bonnes pratiques en matière de consommation d'énergie ou de respect de l'environnement
- Diminution des coûts de traitement des déchets par

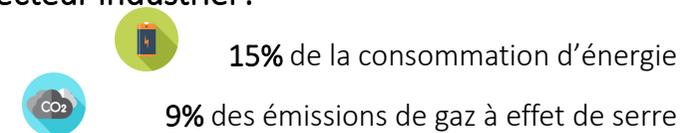
Menaces

- Tertiairisation des emplois
- Délocalisation des emplois
- Précarisation des emplois
- Disparition des entreprises artisanales

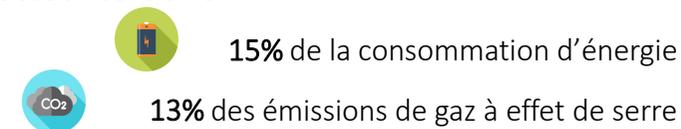
Enjeux

- Favoriser l'émergence d'une économie liée à la transition écologique (rénovation, transports doux, bois-énergie...)
- Encourager les activités liées à l'esprit nature (en forêt, le long des rivières...)
- Réhabiliter et valoriser les friches industrielles
- Réduire, réutiliser et valoriser les déchets (du BTP et de l'économie locale)
- Développer et soutenir la formation professionnelle sur les métiers du développement durable (former les artisans, les jeunes...)
- Favoriser l'économie circulaire et l'écologie industrielle
- Limiter l'artificialisation des sols des zones d'activité industrielle et commerciales
- Transformer les pratiques touristiques et développer l'éco-tourisme

Secteur industriel :



Secteur tertiaire :



Déchets :



ANNEXE : DONNÉES DÉTAILLÉES



CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE PAR ÉNERGIE ET PAR SECTEUR

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR SECTEUR

ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUE PAR SECTEUR ET PAR POLLUANTS

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

CONSOMMATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Consommations d'énergie finale



Périmètre : CC de la Porte des Vosges Méridionales

Source : ATMO Grand Est

Année : 2017

Unité : MWh

	Autres énergies renouvelables	Bois-énergie	Electricité	Gaz naturel	Produits pétroliers	Total général
Transport routier	16342		17	39	232931	249330
Tertiaire	63	18976	37966	48804	25594	131404
Résidentiel	14910	66920	98634	119714	38009	338187
Industrie hors branche énergie	254	4334	72462	45624	6853	129528
Autres transports	0		1341		3	1344
Agriculture	746	313	390	687	10630	12767
Total général	32316	90544	210810	214869	314021	862560

Émissions de gaz à effet de serre



Périmètre : CC de la Porte des Vosges Méridionales

Source : ATMO Grand Est

Année : 2017

Unité : tonnes éq. CO₂

	Autres énergies renouvelables	Bois-énergie	Electricité	Emissions non énergétiques	Gaz naturel	Produits pétroliers	Total général
Transport routier	0		0	1 432	8	63 043	64 484
Tertiaire	0	87	1 642	3 580	9 933	6 825	22 067
Résidentiel	1	1 588	4 857	673	24 366	10 123	41 608
Industrie hors branche énergie	8	30	1 616	1 841	9 603	1 926	15 025
Déchets				243			243
Branche énergie				626			626
Autres transports	0		28	18		1	46
Agriculture	23	1	10	28 648	140	3 192	32 014
Total général	31	1 707	8 153	37 061	44 050	85 111	176 113

Émissions de polluants atmosphériques



Périmètre : CC de la Porte des Vosges Méridionales

Source : ATMO Grand Est

Année : 2017

Unité : tonnes

Valeurs	Transport routier	Tertiaire	Résidentiel	Industrie hors branche énergie	Branche énergie	Agriculture	Total général
SO2	0	5	9	1	0	0	14
NOx	217	33	45	19	0	19	333
COVNM	41	3	217	165	4	8	438
PM10	14	7	72	14	0	11	119
PM2.5	10	7	71	5	0	4	97
NH3	2	3	19	2	0	140	166

Production d'énergie renouvelable

Périmètre : CC de la Porte des Vosges Méridionales

Source : ATMO Grand Est

Année : 2017

Unité : GWh

Valeurs	Carburant ou combustible	Chaleur	Electricité	Total général
Filière bois-énergie	110,4			110,4
PACs aérothermiques		12,8		12,8
Hydraulique renouvelable			5,5	5,5
PACs géothermiques		1,4		1,4
Solaire photovoltaïque			1,3	1,3
Solaire thermique		0,8		0,8
Total général	110,4	14,9	6,8	132,2

Consommation d'énergie renouvelable

Périmètre : CC de la Porte des Vosges Méridionales

Source : ATMO Grand Est

Année : 2017

Unité : GWh

Valeurs	Carburant ou combustible	Chaleur	Electricité	Total général
Filière bois-énergie	90,5			90,5
PACs aérothermiques		12,8		12,8
Hydraulique renouvelable			5,5	5,5
PACs géothermiques		1,4		1,4
Solaire photovoltaïque			1,3	1,3
Solaire thermique		0,8		0,8
Total général	90,5	14,9	6,8	112,3

On considère que la consommation d'ENR est égale à la production d'ENR sur le territoire, sauf pour la filière bois-énergie dont le détail est disponible